



Service Assemblée

Procès-verbal des débats

Session du Conseil départemental
du 28 mars 2024

(Approuvé le 26 juin 2024)

Publié le 1^{er} juillet 2024

COMPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Par cantons

| | |
|-------------------------|---|
| AUTUN 1 | Frédéric BROCHOT Catherine AMIOT |
| AUTUN 2 | Didier LAUBERAT Marie-Claude BARNAY |
| BLANZY | Alain BALLOT Sophie CLEMENT |
| CHAGNY | Jean-Christophe DESCIEUX Claudette BRUNET-LECHENAULT |
| CHALON-SUR-SAONE 1 | Dominique MELIN Alain GAUDRAY |
| CHALON-SUR-SAONE 2 | Amelle DESCHAMPS Jean-Vianney GUIGUE |
| CHALON-SUR-SAONE 3 | Vincent BERGERET Françoise VAILLANT |
| CHAROLLES | Pierre BERTHIER Josiane CORNELOUP |
| CHAUFFAILLES | Arnaud DURIX Cécile MARTELIN |
| CLUNY | Jean-Luc FONTERAY Elisabeth LEMONON |
| CUISEAUX | Frédéric CANNARD Sylvie CHAMBRIAT |
| DIGOIN | Marie-France MAUNY Thierry DESJOURS |
| GERGY | Nathalie DAMY Michel DUVERNOIS |
| GIVRY | Dominique LANOISELET Sébastien MARTIN |
| GUEUGNON | Chantal GIEN Dominique LOTTE |
| HURIGNY | Carine LALANNE Patrick DESROCHES |
| LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY | Géraldine AURAY Jean-François COGNARD |
| LE CREUSOT 1 | Bernard DURAND Nadège CANTIER |
| LE CREUSOT 2 | Evelyne COUILLEROT Jean-Marc HIPPOLYTE |
| LOUHANS | Mathilde CHALUMEAU Anthony VADOT |

| | |
|--------------------|--|
| MACON 1 | Christine ROBIN Jean-Patrick COURTOIS |
| MACON 2 | Hervé REYNAUD Claude CANNET |
| MONTCEAU-LES-MINES | Marie -Thérèse FRIZOT Lionel DUPARAY |
| OUROUX-SUR-SAONE | Jean-Michel DESMARD Elisabeth ROBLOT |
| PARAY-LE-MONIAL | Carole CHENUET André ACCARY |
| PIERRE-DE-BRESSE | Aline GRUET Sébastien JACQUARD |
| SAINT-REMY | Florence PLISSONNIER Raymond BURDIN |
| SAINT-VALLIER | Viviane PERRIN Alain PHILIBERT |
| TOURNUS | Colette BELTJENS Jean-Claude BECOUSSE |

COMPOSITION DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Commission Finances

Président : **Didier LAUBERAT**
Vice-présidente : **Florence PLISSONNIER**
Rapporteur général du budget : **Anthony VADOT**

Membres :

| | | |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| André ACCARY | Géraldine AURAY | Colette BELTJENS |
| Jean-François COGNARD | Evelyne COUILLEROT | Jean-Patrick COURTOIS |
| Jean-Christophe DESCIEUX | Jean-Luc FONTERAY | Sébastien JACQUARD |
| Cécile MARTELIN | Marie-France MAUNY | |

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Présidente : **Marie-Thérèse FRIZOT**
Vice-président : **Alain GAUDRAY**

Membres :

| | | |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Marie-Claude BARNAY | Raymond BURDIN | Claude CANNET |
| Sylvie CHAMBRIAT | Carole CHENUET | Josiane CORNELOUP |
| Nathalie DAMY | Amelle DESCHAMPS | Bernard DURAND |
| Carine LALANNE | Dominique LOTTE | Viviane PERRIN |
| Christine ROBIN | | |

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Président : **Michel DUVERNOIS**
Vice-président : **Jean-Michel DESMARD**

Membres :

| | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Catherine AMIOT | Alain BALLOT | Jean-Claude BECOUSSE |
| Vincent BERGERET | Frédéric BROCHOT | Frédéric CANNARD |
| Patrick DESROCHES | Arnaud DURIX | Jean-Vianney GUIGUE |
| Jean-Marc HIPPOLYTE | Elisabeth LEMONON | Sébastien MARTIN |

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèves

Présidente : **Aline GRUET**
Vice-présidente : **Dominique LANOISELET**

Membres :

| | | |
|---------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Pierre BERTHIER | Claudette BRUNET-LECHENAULT | Nadège CANTIER |
| Mathilde CHALUMEAU | Sophie CLEMENT | Thierry DESJOURS |
| Lionel DUPARAY | Chantal GIEN | Dominique MELIN |
| Alain PHILIBERT | Hervé REYNAUD | Elisabeth ROBLOT |
| Françoise VAILLANT | | |

Session du Conseil départemental du 28 mars 2024

TABLE DES MATIERES

Matinée du 28 mars 2024

1 à 73

- ✓ Ouverture de séance par le Président 1
- ✓ Appel nominal 1-2

Informations diverses

2 à 19

- ✓ Mouvements dans les services de l'Etat et du Département 2
- ✓ Hommages à Pierre CORNELOUP et Olivier De BRABOIS 2 à 5
- ✓ Calendrier des réunions 5 à 6
- ✓ Documents en ligne et sur table 6 à 7
- ✓ Approbation du procès-verbal des débats du 20 et 21 décembre 2023 7
- ✓ Renvoi au règlement intérieur pour la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation, les questions orales ou d'actualité, les vœux et amendements 7 à 8
- ✓ Propos introductifs du Président 8 à 19

Etude et votes des rapports

19 à 73

- ✓ Etude et votes des rapports à débats 19 à 72
- ✓ Suspension de séance 73

Après-midi du 28 mars 2024

74 à 124

- ✓ Propos introductifs du Président 74 à 75

Etude et votes des rapports

75 à 124

- ✓ Etude et votes des rapports à débats 75 à 103
- ✓ Etude et votes des rapports sans débat 103 à 112
- ✓ Suspension de séance 112
- ✓ Vœu relatif au modèle de protection civile 112 à 116
- ✓ Vœu relatif au maintien du lycée forestier de Velet 116 à 124

Sommaire de l'examen des rapports

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

Direction des archives et du patrimoine culturel

| | | |
|-----|---|----|
| 403 | COMMÉMORATION DU 80ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE LA SAÔNE-ET-LOIRE - 2024 - 1ère programmation | 22 |
|-----|---|----|

Commission Finances

Direction des affaires juridiques

| | | |
|-----|--|----|
| 101 | SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) - | 27 |
|-----|--|----|

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Centre départemental de santé

| | | |
|-----|--|----|
| 201 | CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ - Suivi des observations émises par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur l'enquête "soins de premier recours" | 29 |
|-----|--|----|

Direction Générale adjointe à l'Attractivité

| | | |
|-----|---|----|
| 202 | AVANCE REMBOURSABLE AU CENTRE HOSPITALIER WILLIAM MOREY DE CHALON-SUR-SAONE - Achat d'un robot chirurgical..... | 39 |
|-----|---|----|

Direction Générale adjointe aux solidarités

| | | |
|-----|---|----|
| 203 | PACTE NATIONAL DES SOLIDARITES - Contrat local des solidarités 2024 - 2027 entre l'Etat et le Département | 42 |
|-----|---|----|

Direction de l'appui à l'action sociale

| | | |
|-----|---|----|
| 205 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX - Modification du règlement d'intervention et du règlement départemental d'aide sociale (RDAS)..... | 44 |
|-----|---|----|

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

| | | |
|-----|--|----|
| 207 | ACCUEIL DE JOUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Expérimentation de prise en charge de l'accueil familial en journée à destination des personnes en situation de handicap | 55 |
|-----|--|----|

| | | |
|-----|---|----|
| 208 | APPEL A PROJETS VISANT A PROMOUVOIR L'ACCES AUX OFFRES CULTURELLES INCLUSIVES POUR LES PERSONNES AGEES ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Règlement d'intervention..... | 57 |
|-----|---|----|

| | | |
|-----|---|----|
| 209 | FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP (FDCH) - Convention relative au financement et aux modalités d'organisation de fonctionnement | 59 |
|-----|---|----|

| | | |
|-----|--|----|
| 211 | MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE - Financement des actions en faveur des Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2025 dans le cadre de la dotation complémentaire | 61 |
|-----|--|----|

| | | |
|-----|--|----|
| 212 | ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DE VALORISATION DES DÉMARCHES INCLUSIVES EN SAONE-ET-LOIRE EN NOVEMBRE 2024 - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et demande de financements..... | 63 |
|-----|--|----|

| | | |
|-----|---|----|
| 214 | APPEL A PROJETS EN FAVEUR DES PROCHES AIDANTS - Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions en faveur d'actions visant le soutien aux proches aidants accompagnant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées | 65 |
|-----|---|----|

Direction de l'insertion et du logement social

| | | |
|-----|---|----|
| 217 | CONTRACTUALISATION ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA LOI DU PLEIN EMPLOI - Déclinaison opérationnelle des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi | 67 |
|-----|---|----|

| | | |
|-----|---|----|
| 216 | AIDES HABITAT DURABLE - Evolution du règlement d'intervention | 75 |
|-----|---|----|

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Mission politique agricole

- 302 PLAN ENVIRONNEMENT DE SAONE-ET-LOIRE 2020-2030 :
AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE - Règlement
d'intervention des aides départementales en faveur de l'adaptation au
changement climatique de la profession viticole par la replantation de ceps
de vigne Règlement d'intervention des aides départementales en faveur de
l'adaptation au changement climatique pour l'ensemble de la profession
agricole par la récupération des eaux de pluie 85
- 303 POLITIQUE AGRICOLE - Aides complémentaires 2024 Subventions
Biourgogne, Association des Lieutenants de Louveterie, Société
d'Agriculture Charolles et Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire..... 87

Direction de l'accompagnement des territoires

- 305 APPEL A PROJETS TERRITOIRES - Appel à projets et projets territoriaux
structurants 2024 : attribution de subventions 89

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

Direction de la lecture publique et de l'action culturelle

- 405 FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES
D'INTERET DEPARTEMENTAL - 1ère attribution de subventions 2024... 10

Commission Finances

Direction des affaires juridiques

| | | |
|-----|---|-----|
| 102 | MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information | 103 |
| 103 | INDEMNITES DE SINISTRE - Information..... | 103 |
| 104 | REPRESENTATION EN JUSTICE - Information..... | 104 |

Direction des ressources humaines et des relations sociales

| | | |
|-----|---|-----|
| 105 | PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation, création et suppression de postes permanents Création de postes temporaires | 104 |
|-----|---|-----|

Commission Solidarités, santé, citoyenneté, services publics

Direction générale adjointe aux solidarités

| | | |
|-----|--|-----|
| 204 | CONTRATS DE VILLE 2024 – 2030 - Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Le Grand Chalons Agglomération | 104 |
|-----|--|-----|

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées

| | | |
|-----|--|-----|
| 206 | MAISON LOCALE DE L'AUTONOMIE DE CHALON-SUR-SAONE - Convention de partenariat entre le Département, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la Communauté d'agglomération du Grand Chalons | 105 |
| 210 | HABITAT INCLUSIF - Programmation de l'Aide à la vie partagée 2024-2031 et lancement d'un appel à projets | 106 |
| 213 | PROMOTION DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association départementale des foyers d'accueil pour adultes handicapés (ADFAAH).. | 106 |

Direction de l'enfance et des familles

| | | |
|-----|--|-----|
| 215 | PREVENTION SPECIALISEE - Convention pluriannuelle d'objectifs fixant le nouveau cadre de fonctionnement de la prévention spécialisée en Saône-et-Loire pour les années 2024 à 2026 | 107 |
|-----|--|-----|

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Direction Générale adjointe à l'Aménagement

| | |
|-----|---|
| 301 | ADHESION DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE A LA SPL MACONNAIS VAL DE SAÔNE BOURGOGNE DU SUD (SPL71) - 108 |
|-----|---|

Direction de l'accompagnement des territoires

| | |
|-----|---|
| 304 | PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE - Adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et de la convention annuelle 2024 108 |
|-----|---|

Direction des routes et des infrastructures

| | |
|-----|---|
| 306 | DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET CESSIONS DE PARCELLES DE TERRAIN - 109 |
|-----|---|

Commission Attractivité, sport, culture, tourisme, associations, jeunesse, collèges

Direction Générale adjointe à l'Attractivité

| | |
|-----|--|
| 401 | MATCH DE GALA CARITATIF DE L'UNICEF A GUEUGNON - Attribution d'une subvention exceptionnelle..... 109 |
|-----|--|

Direction des Collèges

| | |
|-----|--|
| 402 | APPEL A PROJETS EN FAVEUR DES COLLEGIENS - Modification du règlement..... 110 |
|-----|--|

Direction de la lecture publique et de l'action culturelle

| | |
|-----|---|
| 404 | SPECTACLE VIVANT ET DIFFUSION CULTURELLE - Aide aux projets 2024 110 |
|-----|---|

| | |
|-----|---|
| 406 | PETITS LIEUX DE DIFFUSION EN MILIEU RURAL - 1ère Attribution de subventions 2024 110 |
|-----|---|

| | |
|-----|---|
| 407 | STRUCTURES CULTURELLES - Conventions triennales avec les acteurs culturels structurants du territoire : renouvellement, création et avenant... 112 |
|-----|---|

Commission Finances

Direction des affaires juridiques

VOEU RELATIF AU MODELE DE PROTECTION CIVILE 112

Commission Aménagement du territoire, environnement, agriculture

Direction des affaires juridiques

VOEU RELATIF AU MAINTIEN DU LYCEE FORESTIER DE VELET 116

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

RÉUNION DU JEUDI 28 MARS 2024

MATIN



*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de
M. André ACCARY, Président.*

Secrétaire de séance : Mme Amelle DESCHAMPS

M. le Président.

Mes chers collègues, bonjour. Je vous demanderai de bien vouloir vous installer, s'il vous plaît. Nous allons commencer cette séance. Je vais demander, comme la tradition l'exige, à Amelle DESCHAMPS de faire l'appel.

Mme Deschamps.

Bonjour à tous.
(Appel nominal).

Sont présents :

André ACCARY, Catherine AMIOT, Géraldine AURAY, Alain BALLOT, Marie-Claude BARNAY, Jean-Claude BECOUSSE, Colette BELTJENS, Vincent BERGERET, Pierre BERTHIER, Frédéric BROCHOT, Claudette BRUNET-LECHENAULT, Raymond BURDIN, Frédéric CANNARD, Claude CANNET, Nadège CANTIER, Mathilde CHALUMEAU, Sylvie CHAMBRIAT, Carole CHENUET, Sophie CLEMENT, Jean-François COGNARD, Josiane CORNELOUP, Jean-Patrick COURTOIS, Nathalie DAMY, Amelle DESCHAMPS, Jean-Christophe DESCIEUX, Thierry DESJOURS, Jean-Michel DESMARD, Patrick DESROCHES, Bernard DURAND, Arnaud DURIX, Michel DUVERNOIS, Jean-Luc FONTERAY, Marie-

Thérèse FRIZOT, Alain GAUDRAY, Chantal GIEN, Aline GRUET, Jean-Vianney GUIGUE, Jean-Marc HIPPOLYTE, Sébastien JACQUARD, Carine LALANNE, Dominique LANOISELET, Didier LAUBERAT, Élisabeth LEMONON, Dominique LOTTE, Cécile MARTELIN, Marie-France MAUNY, Dominique MELIN, Viviane PERRIN, Alain PHILIBERT, Florence PLISSONNIER, Hervé REYNAUD, Christine ROBIN, Élisabeth ROBLOT, Anthony VADOT et Françoise VAILLANT.

Mme Évelyne COUILLEROT, excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Marc HIPPOLYTE.

M. Lionel DUPARAY, excusé, a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT.

M. Sébastien MARTIN, excusé, a donné pouvoir à Mme Dominique LANOISELET.

- *Nombre d'élus départementaux* : 58
- *Nombre d'élus départementaux présents* : 55

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président.

Merci beaucoup.

➤ Mouvements dans les services de l'État :

- Marion GODDIER, présidente du tribunal judiciaire de Mâcon depuis le 25 janvier dernier.

➤ Mouvements dans les services du Département :

Rien à signaler.

➤ Hommage à Pierre CORNELOUP, conseiller général de 1988 à 2008, décédé le 15 janvier dernier

M. le Président.

Pierre CORNELOUP était notre ancien collègue, une figure de Montchanin. M. CORNELOUP est décédé le 15 janvier dernier à l'âge

de 93 ans. Il était conseiller général, vice-président et élu au Département pendant 20 ans, de 1988 à 2008. Servir l'homme a toujours animé Pierre CORNELOUP. Sans doute que son engagement aux Scouts de France dans sa jeunesse a contribué à poser ces bases autour du service, de l'écoute, de la tolérance, du travail en équipe et de la prise d'initiative.

Ce sont des valeurs qu'il développe lorsqu'il entre au Conseil municipal en 1965 et aussi dans le mouvement associatif dans lequel il continue de s'investir pour être utile et pour agir en faveur de la société. Des valeurs qu'il transmet encore ensuite en occupant la vice-présidence du Mouvement National des Scouts de France. Après deux mandats au Conseil municipal et un d'adjoint, Pierre CORNELOUP est naturellement élu à la tête de la commune de Montchanin avant de rejoindre le Conseil général en 1988.

Vice-président de la Communauté urbaine du Creusot Monceau et représentant de la France au congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, son investissement est reconnu par de nombreuses décorations dont la médaille d'or d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ou encore, celle de Chevalier de l'Ordre National du Mérite et de la Légion d'Honneur. Sans oublier la médaille de la Jeunesse et des Sports, témoignant de son implication pour ce sujet qui lui tenait aussi très à cœur.

Pierre CORNELOUP était, de l'avis de tous, quelqu'un de particulièrement engagé pour son prochain. Il avait à cœur de faire les choses bien, avec bon sens. Pour sa commune et au-delà, il aimait les gens. Il aimait construire, rassembler, impulser et s'attacher à conduire ses nombreux mandats toujours avec la même rigueur et la même implication. Il était attachant et inspirant pour celles et ceux qui le côtoyaient.

Comme cela a été dit lors de sa remise de l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur, l'histoire retiendra ce qu'il a bâti, aménagé et innové. La mémoire collective rendra le nom de Pierre CORNELOUP, un exemple inspirant, mais difficile à égaler.

➤ Hommage à Olivier de BRABOIS, directeur des services du Département, décédé le 27 mars 2024.

M. le Président.

Je voudrais aussi évoquer l'hommage à Olivier de BRABOIS. Certains l'ont connu, il était directeur des services du Département jusqu'en 2004. C'est donc avec une vive émotion que j'ai appris hier soir le décès soudain d'Olivier de BRABOIS, départementaliste convaincu, premier ambassadeur du Département de Saône-et-Loire où il avait ses racines. Fondateur et influent rédacteur en chef du Journal du Département dans lequel il ne manquait pas de relever toutes les bonnes initiatives départementales de France.

Hasard de la vie, sa dernière édition consacrée à un département au mois de février, c'était notre département, le sien aussi comme il l'a expliqué en faisant la promotion de sa sortie. Olivier de BRABOIS n'avait en effet pas hésité à mettre en avant, je le cite : « son histoire particulière avec la Saône-et-Loire, son enfance avec des vacances entre Autunois et le Morvan, ses si belles années comme directeur général des services du Département de Saône-et-Loire avec le président René BEAUMONT et sa maison à proximité de Cluny depuis près de 20 ans, des amis, de la famille et son plaisir que ce numéro de février du Journal des Départements avec un dossier spécial sur la Saône-et-Loire qualifiant la Saône-et-Loire de 'terre inspirée au terroir naturel si différent : Morvan, Mâconnais, Charolais et la Bresse, avec ses richesses patrimoniales naturelles si diverses' ».

Nous avons eu l'honneur de le recevoir, notamment en tout début d'année à la cérémonie des vœux qui a encore constitué beaucoup d'émotions pour lui et pour ceux qu'il avait côtoyés dans les services. Il y a quatre ans, Olivier de BRABOIS avait réalisé son rêve en fondant le Journal des Départements qui lui permettait de défendre et de valoriser les actions au niveau national.

À son épouse, ses cinq filles et ses petits-enfants, au nom du Département de Saône-et-Loire, je leur présente bien sûr mes sincères condoléances. Olivier de BRABOIS, nous n'oublierons jamais ni le sourire, ni l'énergie, ni l'amour qu'il portait à la Saône-et-Loire.

Pour ces deux personnes, M. CORNELOUP et M. de BRABOIS, je vous demanderai donc une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

➤ Calendrier des réunions :

Pour rappel, les prochaines réunions du 1^{er} semestre 2024 sont programmées comme suit :

- Réunion de la Commission permanente le vendredi 12 avril
- Réunion de la Commission permanente le vendredi 17 mai
- Réunion de la Commission permanente le vendredi 14 juin
- Réunion de l'Assemblée départementale le mercredi 26 juin (Commissions spécialisées liées le lundi 24 juin)

S'agissant du 2nd semestre 2024, les dates retenues sont les suivantes :

- Réunion de la Commission permanente le vendredi 5 juillet
- Réunion de l'Assemblée départementale le vendredi 20 septembre (Commissions spécialisées liées le lundi 16 septembre)
- Réunion de la Commission permanente le vendredi 20 septembre, à la suite de l'AD (exceptionnellement, les Commissions spécialisées de la CP se tiendront donc le lundi 16 septembre)
- Réunion de la Commission permanente le vendredi 18 octobre (suivie de la CCSPL)
- Réunion de l'Assemblée départementale le vendredi 22 novembre (Commissions spécialisées liées le lundi 18 novembre)
- Réunion de la Commission permanente le vendredi 29 novembre
- Réunion de l'Assemblée départementale le mercredi 18 et jeudi 19 décembre (Commissions spécialisées liées le lundi 16 décembre)

Le calendrier complet sera consultable sur l'Espace élus dans les prochains jours.

➤ Les documents en ligne :

- Convocation à l'AD du 28 mars et aux commissions spécialisées du 25 mars mise en ligne le 14/03/24
- Recueil des rapports et leurs annexes mis en ligne le 14/03/24
- Procès-verbal de l'AD du 20 et 21 décembre 2023 mis en ligne le 14/03/24
- Statistiques APA/PCH de l'année 2023 mises en ligne le 14/03/24
- Rapport et annexes n°305 « APPEL A PROJETS TERRITOIRES - Appel à projets et projets territoriaux structurants 2024 : attribution de subventions » mis en ligne le 21/03/24
- Annexe n°1 au rapport n°105 « PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation, création et suppression de postes permanents - Création de postes temporaires » mise en ligne le 22/03/24
- Annexes n°1 et n°4 au rapport n°210 « HABITAT INCLUSIF - Programmation de l'Aide à la vie partagée 2024-2031 et lancement d'un appel à projets » mises en ligne le 22/03/24
- Annexe au rapport n°216 « AIDES HABITAT DURABLE - Evolution du règlement d'intervention » mise en ligne le 22/03/24
- Rapport n°407 « STRUCTURES CULTURELLES - Conventions triennales avec les acteurs culturels structurants du territoire : renouvellement, création et avenant » mis en ligne le 22/03/24
- Rapport n°101 « SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) » mis en ligne le 25/03/24
- Annexe au rapport n°102 « MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT) » mise en ligne le 25/03/24

- Annexe au rapport n°105 « PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation, création et suppression de postes permanents Création de postes temporaires » mise en ligne le 25/03/24
- Annexe n°1 au rapport n°205 « SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX- Modification du règlement d'intervention et du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) » mise en ligne le 26/03/24
- Rapport n°305 « APPEL A PROJETS TERRITOIRES - Appel à projets et projets territoriaux structurants 2024 : attribution de subventions » mis en ligne le 26/03/24
- Ordre de présentation des rapports mis en ligne le 26/03/24

➤ Documents sur table :

Pas de document.

➤ Approbation des procès-verbaux des débats :

Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de l'assemblée des 20 et 21 décembre 2023 qui a été mis en ligne le 14 mars. Est-ce qu'il y a des commentaires ? *(Non)*.

Je le mets aux voix. Pas d'oppositions ? Pas de votes contre ? *(Non)*.
Il est donc adopté. Je vous remercie.

(Le procès-verbal de l'Assemblée départementale des 20 et 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité).

➤ Demande de création d'une mission d'information et d'évaluation

Conformément au règlement intérieur

➤ Questions orales ou d'actualité

Conformément au règlement intérieur

Je sais qu'il y a une question d'actualité déposée par le groupe Gauche 71.

➤ Vœux

Conformément au règlement intérieur

➤ Amendements

Conformément au règlement intérieur

M. le Président.

Quelques notes d'actualité avant d'entamer la séance, concernant le Département. Tout d'abord, faire le point sur le gros projet des gendarmeries. Je rappelle l'historique. Douze mois de travail viennent de s'écouler entre le Département, la Préfecture, la direction générale de la Gendarmerie nationale et le Ministère. Il s'agit d'un très gros chantier puisque d'autres mois viendront encore se cumuler. Huit projets ont été initialement identifiés avec : Cuisery, Saint-Gengoux-National, Bourbon-Lancy, Cluny, Saint-Germain-du-Plain, Lans, Chânes et Verdun-sur-le-Doubs réimplantés à Ciel et Saint-Martin-en-Bresse. Une convention a été signée avec le ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN. Quatre projets supplémentaires ont été retenus dans le cadre du plan national des 200 brigades. Nous sommes le seul département, je l'ai vérifié, à avoir obtenu les quatre brigades. Cela faisait partie du contrat que j'avais négocié à Beauvau, soit la subvention par gendarmerie, passée de 9 ans à 27 ans sur la garantie de loyer. Cela change beaucoup les choses. J'avais en effet demandé qu'on ait le maximum pour remonter les effectifs de gendarmerie sur ce très vaste territoire. Toutes les demandes ont été finalement officialisées.

Les quatre projets des 200 nouvelles brigades en France se concrétiseront en Saône-et-Loire par : Toulon-sur-Arroux, Pierreclos, Lux et Autun. Autun est concerné par la brigade mobile. Tout ceci est choisi et relève de la décision du ministère de l'Intérieur et de la gendarmerie et non du président du Département ou autres élus du territoire qui agiraient sur le choix et les dates.

Pour le Département, cela représente un budget minimum compris entre 35 millions et 45 millions d'euros en investissement. Je suis en mesure de vous annoncer aujourd'hui que contrairement à ce que l'on pouvait imaginer au départ, parmi les toutes premières brigades à refaire, c'est finalement celle de Bourbon-Lancy que les travaux de la première gendarmerie seront lancés et non à Cluny comme initialement prévu. Je le rappelle pour éviter toutes polémiques, cela ne relève pas de ma décision, j'avais déjà averti, mais de celle de la gendarmerie, en raison d'éléments manquants, soit la promesse d'un terrain qui finalement ne tient pas sur Cluny. Je vous fais grâce de tous les échanges que nos services ont pu avoir et qui ont abouti la semaine dernière à la transmission d'un avis juridique concluant un risque élevé : recours contre le permis, agissement en démolition, déconstruction pendant une durée de 30 ans. Tout cela est lié à la nature juridique du terrain proposé qui nécessite une modification des pièces contractuelles du lotissement, après accord des co-lotiers et avant l'engagement d'une procédure. Cela va évidemment prendre beaucoup de temps.

Je ne voulais pas que cela retarde les autres projets, et c'est de mon fait. Puisque la ville de Bourbon a fourni tous les éléments nécessaires dans les délais, nous allons commencer par Bourbon. J'espère que dans les autres communes, les choses aboutiront rapidement.

J'avais prévu de vous parler de ce que vous avez pu voir ou apprendre dans certaines conversations concernant l'aéroport de Dole. Cela fait l'objet d'une question d'actualité du groupe Gauche 71. Aussi, soit je l'évoque dès maintenant et j'y reviendrai en complément pour les réponses. J'avais prévu de vous en parler maintenant. Vous avez vu, le Département de Saône-et-Loire a répondu à l'appel du Département du Jura, en coopération avec la Métropole de Dijon et le Département de Côte-d'Or puisque les discussions sont en cours avec le Doubs. L'objectif est simplement de sauver la structure existante. Vous savez qu'en Bourgogne-Franche-Comté on en a très peu. Nous n'avons pas d'autre aéroport que celui de Dole. C'est un aéroport de proximité qui a enregistré 125 000 passagers l'année dernière. 10 % sont des Saône-et-Loiriens qui viennent rendre visite à leur famille habitant au Portugal ou au Maroc. Ces voyageurs habitent ici et ils font tout simplement le voyage pour aller retrouver leur famille dans leur pays d'origine.

L'enjeu économique et l'attractivité sont indéniables. La structure est départementale. Son histoire est simple et ressemble à celle de Saint-Yan quand l'État a voulu transférer l'aéroport. À Dole, ce sera le Département, puisque personne d'autre n'a souhaité le reprendre. C'est lui qui finalement s'est porté candidat pour reprendre l'infrastructure. L'exemple le plus proche chez nous est l'école de pilotage à Saint-Yan. Nous nous étions arrangés avec la Région et les trois communes pour la reprendre en main puisque là aussi personne d'autre ne voulait s'occuper de l'infrastructure. Il s'agit un peu de la même situation. Jusqu'à maintenant, la Région participait au fonctionnement. Elle a décidé l'année dernière de ne plus y participer, tout simplement. En résumé, les usagers jurassiens de cet aéroport représentent 10 % des passagers, comme en Saône-et-Loire. Cela signifie que l'infrastructure départementale va payer pour tout le monde. C'est pourquoi une discussion a eu lieu.

Sur les investissements, puisque je crois que des pistes sont à revoir, l'État continuera à investir. Par exemple, dernièrement à Saint-Yan, la piste a été financée à 80 % par l'État, le reste étant partagé entre la Région et le Département. Dans le cas présent, l'accord qui se négocie aujourd'hui (des échanges techniques sont nécessaires) avant la présentation qui sera faite officiellement en Assemblée départementale, qui traitera uniquement du fonctionnement et non de l'investissement, jusqu'à fin 2027, soit la période où le « transfert de compétences » s'arrête avant d'être officialisé. L'idée est donc de participer.

Le calcul est simple. Il est basé sur le nombre de passagers, c'est-à-dire 10 %. Cela reste à affiner, mais le Département participerait annuellement à hauteur de 100 000 € à 150 000 €. Chez nous, les passagers viennent essentiellement de la Bresse et du Châlonnais. Des familles marocaines et portugaises, je l'ai évoqué, vivent dans ces zones-là et prennent l'avion.

L'infrastructure est importante. Je change de casquette. Nous avons ciblé aussi, qu'avec le changement climatique, nous sommes devenus un secteur à risque en matière de feux de forêt. C'est pourquoi il est nécessaire de la garder, car cette base est fléchée pour le positionnement de moyens aériens (avions et hélicoptères). Mais avant qu'on en parle, cette discussion avait été entamée

l'année dernière. C'est pourquoi cette infrastructure est, à plusieurs titres, une infrastructure importante. En plus, pour le développement économique si vous considérez aujourd'hui le développement des entreprises sur le Creusot et sur le Grand Chalon, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure.

J'entends que cela n'est pas de la compétence du Département. Je sais. Mais s'il n'y avait pas eu de désengagements, la question ne se posait pas. Soit on se dit « tant pis, on ne fait rien et un jour l'infrastructure fermera », alors qu'elle a toute sa place. Je vous rappelle qu'elle est la seule infrastructure de ce type en Bourgogne-Franche-Comté. C'est ainsi. Je ne ferai aucune critique, mais cela ne se passe pas de cette manière dans les autres régions. En tout cas, c'est un constat que nous, nous faisons, hélas. C'est pourquoi nous avons proposé, ce sera débattu ensuite en assemblée, que face à cette situation, nous agissions. Ce n'était pas à nous non plus de financer 5 millions d'euros pour la ligne ferroviaire Paris-Lyon. Mais on est venu me voir en me disant : « si vous ne nous accordez pas ces 5 millions d'euros, vous serez responsable vous, Département, de la fermeture de cette ligne ferroviaire. C'est tout de même extraordinaire !

Ce n'est pas à nous non plus, normalement, de créer un centre de santé. Ce n'est pas à nous non plus de nous occuper d'opérations qui ne sont pas véritablement de notre compétence. C'est pourquoi nous soumettrons au débat cette proposition au moment du rapport. Que fait-on ? Est-ce qu'on laisse faire ou au contraire on décide d'agir ? Parce qu'il y va de l'intérêt des territoires de ne pas laisser la situation se dégrader et de garder des infrastructures qui me semblent extrêmement importantes pour le territoire. C'est un vaste débat. On y reviendra tout à l'heure lors de la question d'actualité. Je voulais vous tenir informés.

C'est dans ce même esprit, car vous avez pu le voir également dans la presse, que mon homologue de la Nièvre et moi, nous nous sommes rencontrés pour faire face à une situation qui est aujourd'hui particulière. On vous le proposera aussi plus tard. Nous travaillons avec les services sur plusieurs axes politiques que nous avons décidé de traiter ensemble pour pallier un manque de vitalité dans certains domaines qui nous concernent plus ou moins. Mais nous faisons le même constat. Nous vous proposerons les axes de travail dans nos assemblées respectives.

Je remercie les services du Département grâce auxquels nous avons évolué. Il a fallu que nous trouvions nous-mêmes la solution, soit un autre axe que vous trouverez dans le rapport sur les récupérateurs d'eau notamment. Je vous l'avais dit, c'était un engagement face à « l'interdiction » pour le Département d'intervenir. Les services du Département ont trouvé, dans la réglementation européenne, une ligne qui nous permet de pouvoir soutenir à nouveau une subvention pour les récupérateurs d'eau.

Face à certains constats, nous essayons de trouver des solutions. Nous ne les laisserons pas tomber. Nous vous proposerons encore un rapport tout à l'heure sur ces thématiques.

Dernier sujet. Je ne détaille pas à propos des récupérateurs d'eau, nous verrons la suite tout à l'heure avec le rapport. En tout cas, nous avons enfin trouvé une solution. Donc un dernier mot sur les Jeux olympiques et paralympiques. Vous savez que nous avons refusé la flamme parce que cela nous coûtait un peu cher pour une journée. C'est dommage parce que cela pouvait être l'occasion d'une fête populaire, mais la somme n'était absolument pas raisonnable. Néanmoins, c'est une compétition qui reste une fierté pour ce pays. C'est aussi l'occasion de permettre à la Saône-et-Loire et à ses habitants, dans la mesure du possible, de pouvoir vivre pleinement ces jeux. Nous avons voté en 2019, 2 millions d'euros pour nos cinq villes candidates Terres de Jeux, pour moderniser certaines de leurs installations pour pouvoir accueillir des athlètes. Je crois savoir que certaines villes sont en pourparlers très avancés pour des délégations étrangères. En tout cas, le Département avait mis à disposition ces 2 millions d'euros.

Nous travaillons sur des animations en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques notamment pour permettre aux plus jeunes de découvrir cette manifestation et les valeurs olympiques. Il y aura une opération Gain de dossards pour le Marathon Pour Tous de Paris 2024. Il y aura la Semaine Olympique et Paralympique du 2 au 6 avril 2024 et la fin de la tournée Festi'Sport le 26 juillet sur l'esplanade La Martine à Mâcon. Elle se déroulera ainsi dans les cinq villes au centre de préparation aux Jeux à Chalon, Montceau-les-Mines, Autun, Le Creusot et Mâcon. Une exposition Sport et Science aura lieu au Lab71 sur le thème « Jeux d'inspiration gallo-romaine sur le site des Grottes d'Azé. L'achat des billets permettra

à des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, des jeunes élus du Conseil départemental, des jeunes et des bénévoles des mouvements sportifs et associatifs de pouvoir participer comme spectateurs à certaines compétitions. Le choix n'est pas encore fait, mais nous avons envisagé et retenu 355 personnes au total, qui seront concernées. Voilà ce que nous avons fait pour l'instant à propos de ces jeux. Des places seront bien réservées uniquement, j'insiste sur ce mot, à ces jeunes de l'ASE et aux jeunes du Conseil municipal des jeunes. Je n'en ai pas pris pour les élus, je suis désolé. Mais là aussi, il faut être raisonnable. Cela n'empêche pas les gens de s'y rendre, mais les places ne seront réservées que pour les jeunes.

Un clin d'œil et un sourire à deux de mes collègues qui sont jour pour jour, puisque c'était le 28 mars 2004, élus depuis 20 ans. Je parlerai de M. CANNARD et de M. FONTERAY. Cela fait pile 20 ans, avec moi-même, que nous sommes dans cette assemblée départementale. Des cafés sont prévus au bar... C'est la version officielle, des cafés. Jean-Luc.

M. Fonteray.

M. le Président, chers collègues, après vos propos liminaires, je ne sais pas si la question pour laquelle vous avez donné un certain nombre d'éléments mériterait d'être traitée dans la foulée... On peut le faire ? Donc, dans ce propos liminaire, nous avons en effet posé une question d'actualité, car comme vous l'avez dit, nous avons appris par la presse, votre engagement de principe auprès des conseillers départementaux du Jura et de Côte-d'Or, ainsi que la métropole de Dijon, pour contribuer au financement de l'aéroport de Dole. Ainsi que vous le reconnaissez, cette intervention n'entre pas dans le cadre des compétences du Département. Cette hypothèse de soutien à l'aéroport de Dole n'avait pourtant jamais été évoquée jusqu'alors lors des instances départementales, ni même en commission. C'est pourquoi nous souhaitons, dans notre question d'actualité, connaître la nature, la durée et la hauteur des engagements que vous prendriez pour cet aéroport, engageant par-là même le budget de la collectivité.

Vous nous avez donné quelques éléments de réponse selon lesquels l'engagement serait uniquement sur le fonctionnement et non sur l'investissement et ce, jusqu'en 2027. J'ai cru comprendre que ce serait à hauteur de 100 à 150 000 € pour l'ensemble des années.

Pour nous, la question qui est posée, vous avez fait un brin d'historique partiel de ce dossier, nous avons, nous aussi, essayé d'obtenir quelques éléments. Cet aéroport n'est pas organisé en syndicat intercommunal comme l'est Saint-Yan, par exemple. En Saône-et-Loire, nous avons Saint-Yan avec un syndicat intercommunal, qui permet à différentes collectivités ou le Département et la Région de gérer cette structure. Ce n'est pas le cas de Dole effectivement. Cette structure a fait l'objet d'allers et retours en ce qui concerne la responsabilité des collectivités. Le Département concerné l'a rejeté il y a quelques années, pour finalement s'en charger et le prendre en main. Il s'avère que visiblement, économiquement, la structure ne peut plus perdurer.

Vous l'avez signalé, elle concerne trois ou quatre destinations bien particulières, dirons-nous, avec un trafic sortant. C'est-à-dire que ce sont des populations, puisqu'il s'agit de la destination du Portugal et du Maroc, destinés à une compagnie RYAN AIR, qui est une compagnie low cost. Visiblement l'appui que pourraient apporter les collectivités permettrait à cette compagnie low cost de conforter sa position. Cela ne paraît pas être souhaitable, s'agissant d'argent public, pour permettre ce trafic sortant. Il n'apporte pas grand-chose en attractivité dans la mesure où ceux qui partent de Dole en reviennent, heureusement, mais nous n'avons pas de trafic inverse, c'est-à-dire de trafic de flux de touristes qui viendraient dans notre région par un trafic entrant.

Nous ne participons pas non plus, heureusement d'ailleurs, pour l'aéroport qui dessert principalement la Saône-et-Loire, qui est Saint-Exupéry, pour lequel nous n'avons pas à intervenir et pour lequel les flux de voyageurs ne sont pas comparables, y compris les ressortissants de notre département. C'est la raison pour laquelle nous avons une structure aéroportuaire en Saône-et-Loire qui est Saint-Yan, qui doit être notre préoccupation première. Je sais que depuis de nombreuses années, on y siège et on y est présents avec la Région. Mais nous avons eu l'écho d'une menace de délocalisation du service du contrôle d'approche. Je pense que notre attention serait plus pertinente sur cette menace de délocalisation plutôt que de donner un coup de main au copain du Département voisin pour essayer de sauver un aéroport à des fins bien limitées.

Vous l'avez évoqué aussi dans votre propos liminaire, nous sommes en situation d'intervenir sur des missions qui vont bien au-delà des nôtres. C'est un constat. Nous n'avons visiblement que peu d'alternatives au niveau national puisque l'État, et je pensais que dans votre propos introductif, vous alliez faire état de la situation qui devient dramatique compte tenu du niveau catastrophique des finances publiques où l'État délègue, mais ne compense pas. D'ailleurs, des présidents de Conseils départementaux de toutes tendances s'en inquiètent. Vous aussi. Nous voyons notamment au niveau de la DF que, quelles que soient les tendances, les présidents réagissent à l'égard du gouvernement pour que les collectivités ne soient pas sollicitées comme il semble que ce soit le cas pour faire des économies qui touchent principalement des domaines pourtant essentiels dans nos missions, qui sont les solidarités, les services publics, la transition écologique et le développement de nos territoires.

Nous avons donc des raisons de nous inquiéter. On peut même d'ailleurs se poser la question : à quand une motion contre le gouvernement sur cette tendance ? Ceci, bien sûr, dans tous les départements concernés. Je cite comme exemple la suppression de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) dont les ressortissants basculeraient, si on peut dire, en bénéficiaires du RSA et ajouteraient un coût très élevé pour notre Département. Une charge colossale comme celle-là pourrait être aussi l'objet d'une motion de notre collectivité, car je pense que sur l'ensemble des bancs de cet hémicycle, nous partageons ces inquiétudes.

Voilà ce que je souhaitais donner en écho de mon propos liminaire afin de limiter la tendance qui est celle d'aujourd'hui, avec des annonces qui se succèdent, mais qui vont visiblement toutes dans le même sens, à savoir la mise à contribution des Départements, alors qu'encore une fois, pour citer un dernier exemple, visiblement le Plan Solidarité grand-âge qui est devenu « bien vieillir », etc., va à nouveau avorter alors que nous savons qu'il s'agit d'une problématique importante à la charge des Départements et que nous en attendions beaucoup, car la situation est urgente.

Voilà quelques éléments. Je profite également de ce propos pour rappeler que nous avons une question d'actualité, mais que nous déposerons deux vœux en fin de matinée pour qu'ils soient traités cet après-midi. Merci.

M. le Président.

M. FONTERAY, nous partageons en effet le même diagnostic. Je vous dis bien que la discussion sur l'aéroport de Dole n'est qu'un premier constat. Les arguments que vous avez soulignés sur cet aéroport reprennent finalement l'intervention du maire de Dijon et président de la Métropole. Ils ont été contestés sur ces flux par lui-même. Il a argumenté en effet cette phrase. C'étaient les arguments que donnait la Région.

Je voudrais vous rassurer sur le budget du Département. Je le rappelle, 96 % de notre budget est consacré à nos missions et uniquement à nos missions. Je le redis. On pourrait donner le sentiment que nous partons de tous les côtés. Pas du tout. On a consacré 96 % cette fois-ci du budget, sur nos missions. C'est un premier rappel.

Sur les désengagements que vous citez, ou transfert des charges de l'État sur le Département, en effet, elles sont anciennes. Elles ont tendance à s'accélérer puisque à écouter le ministre Bruno LE MAIRE qui est en recherche d'économies, alors que nous équilibrons nos budgets je le rappelle, toutes les collectivités sont à l'équilibre c'est-à-dire que toutes les collectivités sont plutôt bonnes gestionnaires, il va nous être demandé à nous, collectivités, de porter la responsabilité de cette situation financière. Je le rappelle en effet, 80 % de cette situation et tous les déficits sont portés, pour le coup, par l'État. On voudrait nous faire porter cette responsabilité.

Sachez que j'ai écrit à de nombreux parlementaires qui m'ont répondu. Je les ai sollicités ainsi que les ministres, sur notamment ce transfert de l'ASS. Je sais que Josiane, je sais que Mme UNTERMAIER ont déjà répondu et sont intervenues. Sachez aussi que j'étais hier avec mes collègues présidents de Département du groupe majoritaire, ce qui représente plus de 70 Départements pour l'instant, mais je sais que l'autre tendance le fera aussi, les Départements de France donc la structure, la DF, vont engager auprès des tribunaux tous les moyens nécessaires pour faire reconnaître le droit à compensation des Départements sur les Allocations Individuelles de Solidarité, afin de retrouver la liberté d'administration constitutionnellement garantie pour les collectivités territoriales. C'est-à-dire que nous porterons cette affaire en justice contre l'État pour faire reconnaître que ce

transfert soit compensé à l'euro près. J'espère que tout cela sera suivi et que les discussions éviteront d'en arriver là. En tout cas cette démarche collective est entreprise.

Pour en revenir à l'aéroport, M. FONTERAY évoquait tout à l'heure le fait de l'avoir lu dans la presse, mais le Jura a reçu un courrier dans lequel il n'y avait aucune discussion possible, du jour au lendemain, sur le désengagement de la Région envers cette infrastructure. Après plusieurs mois, des discussions ont été entamées en effet avec les autres collectivités pour savoir comment on pouvait trouver une solution. Vous savez, ce que nous avons fait à Saint-Yan est très fragile. On s'est retrouvés il y a quelques années dans une situation très délicate. Je me souviens de l'époque où votre collègue Jacques REBILLARD disait : « on le fait pour quelques années et on espère trouver une autre solution ». La solution était toute naturelle. Les transports concernent la Région. Vous savez qu'ils avaient lancé une grande étude il y a environ trois ou quatre ans, qui finalement n'a abouti à rien. Nous n'avons pu opérer à aucune avancée sur ces infrastructures.

Mais vous avez raison. On parle aujourd'hui des tours de contrôle, etc. Très bien. Mais c'est toujours le même argument. Je me souviens de celui pour la piste à Saint-Yan, qui consistait à dire alors que nous étions en rendez-vous avec les services aériens : « écoutez, si vous ne le faites pas, on fermera. Mais si vous le faites, on ne vous garantit pas non plus la maintenance. » Or au début, le financement du Département qui était demandé n'était pas 20 %, mais beaucoup plus. C'est la même chose pour Dole. On essaie aujourd'hui de trouver une solution sur des investissements à venir, notamment sur les pistes. Vous pouvez tenir sans et ne pas le faire, ce qui précipitera le mouvement, mais si vous le faites, ça ne garantit pas non plus que ce sera maintenu. C'est toujours cette problématique des secteurs comme les nôtres. La question ne se pose pas en métropole. Mais chez nous, elle se pose toujours. Des infrastructures financées à 100 %, j'en ai tout le temps des exemples en tête en métropole, mais chez nous on nous demande une participation. C'est ça la différence.

Je vous le dis, soit on fait le constat du nouveau désengagement et on dit « tant pis, ce n'est pas notre métier, on ne le fait pas », soit cela représente un intérêt pour le territoire et alors, on s'unit et on essaie de travailler ensemble. La rencontre que j'ai pu faire avec la

Nièvre, c'est ce constat. Soit chacun fait son travail et tout va bien, soit ça ne se fait pas et donc, comment on essaie de pallier cette situation ?

Mais je vous le rappelle, j'y tiens particulièrement, que 96 % de notre budget est vraiment consacré aux opérations du territoire. D'ailleurs vous avez pu voir que le sujet de l'aéroport de Dole est transpartisan. C'est simplement un constat sur une infrastructure qui peut aussi nous rendre service. Je vous le dis. Je l'avais ciblé et transmis et c'était en effet une piste sérieuse et une base de prépositionnement. Pour cela, il faut des infrastructures en état. Oui ?

M. Cannard.

Juste un petit mot sur l'aéroport. La Région fait ce qu'elle veut. Elle est grande. Ajouter un aéroport à son territoire, à Nevers ou ailleurs, peu importe. Ce qui nous inquiète, c'est l'utilisation de l'argent public. Vous l'avez dit, on sait que ça va « saigner » dans quelques mois et dans quelques années. C'est au niveau national. Ce qui me met hors de moi, c'est qu'on a un aéroport à Dole et 50 kilomètres plus loin, on en a un à Dijon. À un moment donné, il faut poser les vraies questions. Les avions ne roulent pas à 80 km/h. Ils peuvent très bien atterrir à Dijon ou à Dole. Je pense qu'il y a peut-être une infrastructure de trop. Je dis cela plus directement. Vous parliez tout à l'heure de la sécurité civile. Dijon devient un aéroport de sécurité civile et voyages d'affaires. Je trouve donc un peu idiot d'avoir deux aéroports à 50 kilomètres l'un de l'autre.

M. le Président.

Regardez bien, parce que M. REBSAMEN a déjà bien répondu et bien détaillé, en effet. Ce ne sont pas du tout les mêmes missions. Vous connaissez. Vous ne pouvez pas dire que c'était de la complaisance politique à l'égard du Jura. C'est simplement un constat. Cet aéroport, cela a été bien argumenté, est aussi pleinement utile pour le territoire et sur une mission très différente de celle de Dijon. Je vous rappelle que pour l'instant, on partirait sur cette idée, mais vous aurez tous les détails puisque les services travaillent sur ce sujet actuellement.

M. CANNARD, je suis désolé, mais si chacun faisait son métier dans ses compétences, on n'en serait pas là. Ce que nous vivons ici

n'existe pas ailleurs. Cela n'exista pas dans les autres régions. C'est ça le problème. Si vous voulez, on ne peut pas fragiliser encore plus notre territoire. Je rappelle quand même que la Bourgogne-Franche-Comté perd en population. On peut bouleverser ou renverser la situation, mais pour cela, il ne faut pas tout fermer.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de passer aux rapports.

M. le Président.

La parole est à Aline GRUET.

Mme Gruet.

Avant la présentation de ce rapport, je vais vous proposer un petit PowerPoint imagé et chiffré. Des personnes doivent sortir de la salle. Ils ont le droit de regarder le diaporama ? Non plus ? D'accord, alors tout le monde sort.

En raison de ses fonctions au sein de l'ASSOCIATION MAISON DU PATRIMOINE ORAL DE BOURGOGNE A ANOST, Mme AMIOT Catherine quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein du COLLÈGE PUBLIC D'AUTUN "LE VALLON", Mmes AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude et MM. BROCHOT Frédéric, LAUBERAT Didier quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de BLANZY, Mme CLEMENT Sophie (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de MONTCEAU-LES-MINES, Mme FRIZOT Marie-Thérèse (Adjointe) et M. DUPARAY Lionel (Adjoint) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein du COLLÈGE PUBLIC DE MONTCEAU-LES-MINES "JEAN MOULIN", Mmes FRIZOT Marie-Thérèse, CLEMENT Sophie et MM. DUPARAY Lionel, BALLOT Alain quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie du CREUSOT, Mme COUILLEROT Evelyne (1ère adjointe) et M. DURAND Bernard

(conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-SERNIN-DU-BOIS, M. HIPPOLYTE Jean-Marc (1er adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CHAROLLES, M. BERTHIER Pierre (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie d'OUROUX SUR SAÔNE, M. DESMARD Jean-Michel (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de CHÂLON-SUR-SAONE, Mmes DESCHAMPS Amelle (Adjointe), MELIN Dominique (conseillère), VAILLANT Françoise (conseillère) et M. MARTIN Sébastien (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de MÂCON, Mme CANNET Claude (Conseillère déléguée) et MM. COURTOIS Jean-Patrick (Maire), REYNAUD Hervé (Adjoint) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

M. GUIGUE Jean-Vianney quitte également la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

M. le Président.

Reste-t-il quelqu'un dans cette salle ? Maintenant, tu as la parole.

Mme Gruet.

Merci. La commémoration de la libération de notre territoire revêt cette année une importance particulière. 80 ans après les événements de l'été 1944, les Saône-et-Loiriens qui ont connu cette période sont très âgés et très peu de leurs acteurs sont encore en vie. Malgré les témoignages, les études historiques et le travail des enseignants, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale a tendance à s'effacer auprès des jeunes générations. Enfin et peut-être surtout, le contexte international nous rappelle la fragilité des équilibres. Les termes « d'invasion », « d'occupation étrangère », « d'exaction » et de « résistance » prennent désormais une résonance forte.

Commémorer la libération de 1944 par des actions sur notre territoire permet donc d'inscrire ces événements dans une culture commune, de questionner le passé pour réveiller ou maintenir la

vigilance, de sensibiliser nos contemporains aux valeurs démocratiques chèrement regagnées il y a 80 ans.

La commémoration peut s'appuyer sur des lieux de mémoire à restaurer, à aménager, à rendre compréhensibles par des supports de médiation. Vous voyez ici le monument de Brancion érigé en 1950 à la mémoire des résistants et combattants du Mâconnais et du Clunisois. Séraphin EFFERNELLI, le dernier maquisard de Brancion, est décédé il y a deux semaines, à l'âge de 99 ans. Il était l'auteur de plusieurs ouvrages et d'une exposition sur le maquis de Brancion. Commémorer, c'est aussi organiser des temps collectifs, des événements mémoriels, historiques, artistiques.

La libération de la Saône-et-Loire, entre juin et septembre 1944, œuvre des armées, celles des Forces Françaises Libres, et celles des alliés. Les résistants et maquisards, après de multiples actions contre l'occupant entre juin et août 1944, se sont joints aux forces régulières pour libérer le territoire entre le 4 et le 10 septembre.

Les archives de l'époque, la presse, les photographies conservées témoignent de ces événements. À droite, la libération de Mâcon avec les FFI sur le toit de la milice. Il faut se rappeler que la Saône-et-Loire a compté environ 5 000 victimes de la Seconde Guerre mondiale. L'importance de la résistance dans tout le département, la violence de la répression allemande et les combats de la libération expliquent notamment ce chiffre. Aujourd'hui, le territoire compte 476 monuments aux morts qui mentionnent les victimes de la Seconde Guerre et 320 stèles et monuments sur 240 sites.

Le Département a donc décidé dès l'Assemblée départementale de 2022 de soutenir les collectivités, les associations et les établissements scolaires qui voudraient porter un projet lié à la Libération. Le dispositif adopté a déjà permis d'aider neuf projets en septembre 2023 pour près de 37 000 € de subvention.

Aujourd'hui va être soumis à votre vote le soutien de 26 dossiers qui touchent une soixantaine de communes pour un montant total de 264 249 €. Parmi tous ces projets de nature très variée, deux sont à signaler : le Souvenir français et l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance. Ils sont partenaires pour restaurer et valoriser, par des pupitres explicatifs, une trentaine de stèles érigées à la mémoire de résistants, de militaires et de civils.

Le projet comprend aussi la création d'une tombe de regroupement pour des résistants de Montceau-les-Mines et celle d'un monument en souvenir du crash d'un bombardier américain le 4 septembre 1944 à la chapelle-Thècle.

Un autre projet de portée départementale, la colonne de la libération, est présenté par une association. Du 4 au 9 septembre, 80 véhicules légers et 160 personnes traverseront la Saône-et-Loire du sud au nord-ouest sur les traces de l'armée du général de Lattre de Tassigny. Cet événement spectaculaire, unique en France par sa durée et son importance, sera sans aucun doute un des temps forts de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération.

Enfin, nous communiquerons tout au long de l'année sur le 80^{ème} anniversaire avec une page dédiée sur le site internet du Département, un portail de ressources sur le site internet des archives et des pages spéciales dans le magazine. Je vous remercie pour votre attention.

Direction des Archives et du patrimoine culturel
N° 403

Commémoration du 80ème anniversaire de la libération de la Saône-et-Loire 2024 - 1ère programmation

Mme Gruet, rapporteur,

Cette fois, je vous présente le rapport. Afin de commémorer les 80 ans de la Libération de la Saône-et-Loire, le Département a lancé un appel à projets destiné aux associations et communes du territoire souhaitant célébrer cet événement. 26 dossiers complets ont été reçus : 15 en fonctionnement, 11 en investissement.

L'un des dossiers, présenté par l'association Historic, revêt une importance départementale. Un "Convoi de la Libération" composé de 80 véhicules et 160 participants en vêtements de l'époque de la Seconde Guerre mondiale, traversera la Saône-et-Loire du sud au nord, entre le 4 et le 10 septembre 2024, sur les pas de l'armée libératrice du général de Lattre de Tassigny. Ce projet, unique en France par son ampleur, suppose l'attribution d'une aide exceptionnelle.

La Commission ad hoc, réunie le 2 février 2024, s'est prononcée en faveur de l'attribution des subventions à hauteur de 62 099 € en fonctionnement et de 202 150 € en investissement, pour un montant total de 264 249 €. Elle a donné un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association Historique pour le projet "Le Convoi de la Libération".

Il vous est proposé :

- d'attribuer les 26 subventions pour un montant total de 264 249 €, telles que figurant dans les tableaux joints en annexes, dont une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association Historique,
- d'approuver le versement des subventions de fonctionnement, en une fois sur présentation des justificatifs avant le 31 décembre 2024, à l'exception de l'association Historique avec laquelle une convention spécifique est établie,
- d'approuver le versement des subventions d'investissement, en une fois sur présentation des justificatifs dans les deux ans après la notification de l'aide, à l'exception de l'association Le Souvenir français avec laquelle une convention spécifique est établie,
- d'approuver les conventions, jointes en annexes, avec l'association Historique et Le Souvenir français,
- d'autoriser M. le Président à signer lesdites conventions.

Avis favorable à la majorité de la Commission Spécialisée Attractivité (abstention du Groupe Gauche 71), avis favorable à l'unanimité de la Commission Spécialisée Finances.

M. le Président.

Merci. Tout d'abord, je voudrais saluer la présence dans le public de M. Philippe LENGLET, président du Souvenir français. Y a-t-il des questions ou des demandes de complément ? Oui ?

Mme Brunet-Lechenault.

M. le Président, nous allons voter ce rapport. Une remarque que nous nous sommes faite en Commission. Il est vrai que cette demande de plusieurs intervenants a eu un grand succès et qu'il y a comme un appel d'air. Aussi, je souhaiterais qu'on regarde avec attention les autres demandes, d'ici le mois de juin sachant que l'enveloppe a peut-être été insuffisamment préparée. Je pense que quand nous l'avons évoquée en Commission ad hoc, nous étions d'accord, y compris moi-même. Je n'ai pas du tout de remarque à ce sujet. Mais à l'expérience, nous voyons qu'il a fallu réduire des subventions espérées même si c'est souvent le cas, et que maintenant, il faut arriver à suivre les autres demandes. C'était ma seule remarque. Nous voterons ce dossier.

M. le Président.

D'abord, je ne crois pas que beaucoup de Départements aient proposé ce type d'enveloppe pour soutenir ces événements. Je sais bien qu'on peut toujours mettre plus, mais elle est déjà très significative. Pour vous rassurer, absolument tout le monde a salué cet appui financier. Toutes les associations. Je tenais à le rappeler.

Vous évoquez une éventuelle déception à hauteur des subventions. Je crois que je ne l'ai entendu qu'une seule fois sur une seule collectivité. Je rappelle qu'elle n'est pas mal lotie, car si vous parlez en pourcentage, c'est 37 % et Mâcon 29 %. Elle donc mieux subventionnée que Mâcon. Pour ne pas la citer, c'est le Creusot. Je veux bien qu'on exprime des petits moments de jalousie, mais globalement ce soutien a été salué absolument par tout le monde. En plus, il permet aux uns et aux autres de marquer cette année d'anniversaire par de belles actions qui ont eu lieu sur le territoire.
M. FONTERRAY.

M. Fonteray.

Juste une petite observation concernant le cas que vous venez de soulever. En fait, sur le règlement d'intervention, il n'était pas fait état de plafonnement. Il était fait état de déplafonnement, de dépenses subventionnables, de taux, mais il n'était pas fait état de plafonnement du montant de la subvention. C'est à ce titre-là qu'une remarque a été faite puisque la Commission a dû statuer, bien sûr, et a dû plafonner la subvention dont il n'était pas fait état dans le règlement. C'est tout.

M. le Président.

C'est très bien. La Commission a fait son travail. Elle est là pour ça.
M. VADOT.

M. Vadot.

Merci M. le Président. Dans l'appel à projets, il est écrit 80 % maximum. C'est comme quand vous demandez les deux tiers, vous n'aurez pas les 60 %. C'est l'État qui décide s'il met 20, 30 ou 40 %, rarement 60 %. Ici, 80 %, c'est la Commission qui a fait son travail, je n'en fais pas partie. Pour les petits projets, c'est facile. Mais imaginez un projet à 500 000 € d'une grosse intervention de quelque chose. Allait-on mettre le double de l'enveloppe pour un seul projet ? Non. Donc il y a bien sûr les gros projets des choses qui se font. Ça peut aller jusqu'à 80 %, ce qui est indiqué, mais ce n'était pas un taux d'intervention à 80 %. Il est précisé « peut aller jusqu'à ». Ensuite, la Commission fait le choix des répartitions selon les projets présentés, ce qui est classique dans un fonctionnement. C'est effectivement différent de l'appel à projets aux communes où on assure des éléments, mais ce règlement-là est très clair sur ce point et le taux décidé peut être de 0, de 10, ou de 20, tous les taux intermédiaires jusqu'à 80.

M. le Président.

Nathalie.

Mme Damy.

Merci M. le Président. Je salue vraiment cette initiative parce que nous sommes dans les budgets communaux actuellement et sans cette aide, il est difficile aujourd'hui de faire acter à la population qu'on puisse investir (je vais dire quelque chose d'horrible) pour des personnes qui sont mortes. Aujourd'hui on veut travailler pour les vivants. Pour nous, c'est vraiment une aide significative pour nous permettre de remettre en avant ces monuments qui sont importants et autour desquels on se réunit tout de même deux fois par an. On réussit à attrouper la population autour du monument aux morts pour le 8 mai et le 11 novembre. Merci car pour moi, cela n'aurait jamais été un choix, en tant qu'élue locale, d'aller investir dans un monument aux morts.

M. Vadot.

Je rebondis sur ce que dit Nathalie. Il y a un vrai effet levier, effectivement. Nous avons reçu plusieurs témoignages associatifs et

communaux sur le fait que sans cet apport de subventions, les dossiers n'auraient pas avancé ou on aurait laissé sans doute de côté des idées essentielles.

M. le Président.

Merci. M. CANNARD.

M. Cannard.

Bien sûr, nous allons voter ce rapport. Il est normal que nous rendions hommage à ceux qui se sont battus pour nous. Nous sommes une génération assez confortablement assise dans nos fauteuils. Cela a constitué aussi un levier pour beaucoup de communes qui ont créé des manifestations autour de cet anniversaire. Est-ce qu'il serait possible cette année, puisqu'il s'agit du 80ème, d'avoir deux gerbes par canton parce que je pense que nous allons être sollicités de partout, par tous les élus. Au lieu d'en avoir qu'une seule, est-ce que cela peut être extraordinaire aussi pour le Département d'aller dans ce sens ? Est-ce que cela serait possible ?

M. le Président.

Nous en avons pris bonne note et on vous donnera la réponse. Pas d'autres interventions ? Oui, Jean-Claude.

M. Bécousse.

Merci M. le Président. Tout comme Nathalie, je me félicite de ce dispositif parce qu'il s'agit d'un événement majeur pour notre territoire. Je parlerai pour le canton qui nous appartient, avec nos collègues et SNC. J'ai la prétention d'avoir, c'est peut-être un peu l'épicentre de cet événement, souhaité la venue de plusieurs ministres. Ce fut le cas déjà l'année dernière. Je le souligne et j'en avais déjà parlé au président. En termes d'ingénierie, la Communauté de communes va également mettre la main à la pâte pour pouvoir organiser tout cela, car c'est colossal pour une commune d'à peine 3 000 habitants d'organiser un tel événement. Cela demandera un énorme effort pour les collectivités. C'est pourquoi je remercie le soutien du Département.

Est-ce qu'il y aurait possibilité, par la suite, de revoir légèrement à la hausse ce soutien ? Pour m'être entretenu dernièrement avec Madame le Maire, elle attendait avec impatience ces notifications, car elle s'apprêterait à retirer certaines manifestations telles que

des concerts par exemple, qui lui coûtaient peut-être un peu trop cher.

M. le Président.

Merci. Avec SNC, nous avons, en plus d'avoir invité des ministres cette année, mais nous n'avons pas de retour encore, nous avons invité la famille royale. Elle était venue il y a quelques années déjà.

M. Bécousse.

La princesse Anne était venue en 2004.

M. le Président.

Je vous propose de le mettre au vote. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Je vous en remercie.

(Le rapport N° 403, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Nous allons faire revenir nos collègues. Ils doivent bien se demander ce qu'il s'est passé. On les avait oubliés. J'ai bien demandé : abstentions, votes contre. Ça manque d'attention ce matin. Je donne la parole à Anthony VADOT.

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 403 et le vote).

Direction des Affaires juridiques patrimoine culturel
N° 101

**Schéma de promotion des achats socialement et
écologiquement responsables (SPASER)**

M. Vadot, rapporteur,

Mes chers collègues,

Je vais maintenant vous parler du SPASER. Le SPASER, c'est le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables.

Depuis le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022, l'établissement d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est une obligation pour les collectivités qui réalisent un montant annuel d'achats supérieur à 50 millions d'euros. Tel est le cas du Département de Saône-et-Loire. Il a été réalisé un gros travail avec les services pour déterminer le montant et voir comment adapter notre commande publique aux obligations, avec deux objectifs à atteindre d'ici fin 2025 :

- 100 % des commandes publiques notifiées comporteront au moins une considération environnementale,
- 30 % d'entre elles comporteront une considération sociale.

La commande publique est diverse. Cela correspond, c'est ce à quoi on pense en premier, aux travaux (les routes, les collèges, les ouvrages d'art), mais également l'ensemble des fournitures (des véhicules, du mobilier, des vêtements de travail, etc.) et enfin à l'ensemble des services (de la formation, des transports, de l'entretien). Tout ceci représente environ 130 millions d'euros annuels de commande publique pour notre Département de Saône-et-Loire qui sont injectés dans l'économie régulièrement.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter les grands principes et les grandes orientations, donc les axes définis dans ce schéma, poursuivre la structuration de la fonction Achats du Département, favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique départementale, mettre l'achat au service de l'inclusion sociale et de l'insertion dans l'emploi, mettre l'achat au service des transitions climatiques et écologiques et développer des achats respectueux de la santé.

Nous avons effectivement travaillé tous ces aspects avec l'ensemble des services en charge de la commande publique. Mais on a eu également des moments d'échange, notamment dans cet hémicycle, le 5 février dernier, avec les partenaires économiques associés au Département (la Chambre d'Agriculture, la CAPEB, l'Ordre des Architectes, la Confédération des PME, la Fédération Française des Bâtiments, la Confédération Régionale des Travaux Publics, l'Union des Entreprises de Proximité, la CCI, la Fédération d'Entreprises d'Insertion et d'autres partenaires plus locaux). Le but était d'échanger sur ces principes, mais aussi sur des actions à mettre en place pour répondre aux considérations obligatoires de ce plan, et faire également en sorte que ce nouveau schéma soit utile à la Saône-et-Loire et donc utile au monde économique de Saône-et-

Loire et notamment faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique départementale.

Il vous est proposé : d'adopter les grandes orientations du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) du Département de Saône-et-Loire pour la période 2024 - 2028. Le document complet fera l'objet d'une présentation à la commission permanente du 17 mai 2024.

Avis favorable à la majorité de la Commission Spécialisée Solidarités (abstention du Groupe Gauche 71). Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Finances et Aménagement.

M. Descieux.

C'était simplement parce que nous n'avions pas les éléments. C'est pourquoi nous avons préféré nous abstenir.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le rapport N° 101, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

M. le Président.

Je vais maintenant laisser la parole à Dominique LOTTE pour le rapport 201.

Centre départemental de santé
N° 201

**Centre départemental de santé
Suivi des observations émises par la Chambre régionale des
comptes dans son rapport sur l'enquête "soins de premier
recours"**

M. Lotte, rapporteur,

M. le Président, mes chers collègues,

C'est un rapport un peu particulier puisqu'il s'agit de prendre acte du suivi des observations émises par la Chambre régionale des comptes sur le centre départemental de santé. Je voudrais vous rappeler que dans le courant de l'exercice 2022, la chambre régionale des comptes a procédé à un contrôle sur les modalités de fonctionnement d'organisation, de structuration financière et opérationnelle du centre départemental de santé. Je rappelle par ailleurs que cette demande avait été formulée par le président du Département qui a sollicité la chambre régionale des comptes pour analyser cette situation.

Au travers du rapport primitif qui nous a été délivré par la chambre régionale des comptes, trois recommandations ont été suggérées et proposées. Je vais vous donner lecture, ou tout au moins l'analyse de la situation concernant ces trois recommandations.

Dans la première recommandation, nous avons la perspective d'indiquer le motif de création d'emploi et de niveau de rémunération pour chacun des postes qui sont déployés au centre départemental de santé. Tout cela est aujourd'hui en cours. Au cours de l'exercice 2022, les choses ont été faites en deux temps : d'abord sur les motifs de création d'emploi et sur les niveaux de rémunération et dès la fin de l'exercice 2022, les éléments ont été intégrés dans l'ensemble des délibérations permettant de déployer ces postes sur le centre départemental de santé.

La deuxième recommandation concerne une comptabilité analytique par centre départemental de santé. Je dis bien « par centre », c'est-à-dire pas seulement au niveau du centre départemental de santé, mais pour chaque site des sept antennes. Tout cela est en cours et suppose une organisation qui est assez longue et mérite un déploiement avec la troisième recommandation.

Cette troisième recommandation nous demandait de déployer un certain nombre d'indicateurs pour améliorer le pilotage financier du centre départemental de santé. En tout cas la logique veut que nous soyons sur une amélioration continue à la fois du pilotage financier et du pilotage opérationnel. Dans le rapport, vous avez d'ailleurs un certain nombre d'exemples de procédés, d'indicateurs, qui vous permettent de comprendre quelles sont les modalités qui illustrent la démarche de comptabilité analytique avec des procédures permettant de connaître le nombre de patients, les procédures

déployées et éventuellement les coûts pour l'ensemble de nos structures et de nos fonctionnements.

Et puis le type de patientèle que nous avons sur le centre départemental de santé. Je n'en citerai qu'une parce qu'elle est tout de même assez significative du rôle et de l'intérêt du centre départemental de santé avec notamment le nombre de patients qui sont en ALD (Affection Longue Durée) et âgés de plus de 80 ans. Nous sommes effectivement à plus de 40 % de personnes qui rentrent dans ces catégories et dans ces structurations.

Nous sommes donc sur quelque chose qui s'organise, qui se construit. Je pense qu'à la fin de l'exercice 2024 notre structuration de comptabilité analytique sera complètement déployée. Nous aurons d'ailleurs à évoquer dès demain puisque le centre départemental de santé se réunira et prendra acte de ce que je viens d'évoquer ce matin au Conseil départemental. Il essaiera d'aller encore un peu plus loin dans les mécaniques financières pour que nous ayons une vision la plus positive possible sur le fonctionnement et l'intérêt du centre départemental de santé dans sa globalité.

Je rappellerai simplement, sans rentrer dans les détails chiffrés qui n'ont peut-être pas forcément plus d'intérêt que cela au point de départ, que l'intérêt de ce centre départemental de santé est aujourd'hui reconnu par chacune et chacun. Nos populations nous demandent très largement d'être encore meilleurs, d'être encore plus volontaires, de trouver encore davantage de médecins, d'IPA, d'infirmiers divers et variés et de maintenir les infirmiers Asalée, etc. Je peux multiplier les exemples. On est aussi sur la problématique des médecins spécialistes qui sont également en attente de la population. C'est tout un outil de grande dimension, de bonne dimension, de belle dimension. Il faut qu'on soit encore meilleurs tout en étant attentifs, bien évidemment, à la question financière. C'est une logique nécessaire.

Mais quand on parle de santé, Mesdames et Messieurs, la population vous attend avec une ambition, celle de répondre aux attentes de chacune et de chacun au regard à la fois des situations individuelles de nos concitoyens, mais aussi d'être en proximité. C'est en tout cas le rôle du centre départemental de santé. Nous devrons probablement, dès l'an prochain, vous faire un nouvel état

du déploiement de cette comptabilité analytique qui est en cours de construction et de finalisation.

La perspective est donc de prendre acte, effectivement, de ce rapport sur les observations émises par la chambre régionale des comptes.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? M. FONTERAY.

M. Fonteray.

M. le Président, mes chers collègues, comme le prévoit la loi, vous nous présentez les actions entreprises à la suite des observations et analyses de la chambre régionale des comptes (CRC), que vous avez qualifiée en Assemblée départementale de décembre dernier de « juge de paix ». Nous en sommes d'accord.

Nous avons toujours soutenu les décisions concernant le centre départemental de santé. Nous le soutenons, car c'est un outil pertinent pour répondre aux besoins de la population. Cette opinion est partagée par les collectivités locales qui sont parties prenantes de leur développement. Nous le soutenons enfin, car aucune autre alternative nationale ne permet de garantir l'accès aux soins de nos concitoyens.

Nous avons formulé à maintes reprises que ce soutien ne peut et ne doit pas exclure la transparence sur les indicateurs de gestion, indicateurs qui doivent en refléter la montée en charge, le degré de réponse aux besoins de la population, les coûts, la complémentarité avec la pratique libérale, etc. Le rapport de la CRC a pointé des éléments de fragilité que l'on ne peut ignorer, sous peine de voir cet outil menacé sur nos territoires. À ce titre, la mise en place d'une comptabilité analytique et d'indicateurs constitue, cela vient d'être précisé, un moyen d'analyser et d'optimiser le fonctionnement du centre de santé tout en apportant toute transparence sur le fonctionnement des centres et de leurs antennes. Il est compris de cette transparence que la légitimité du centre de santé sera confortée.

Cette demande, la CRC l'a faite, notre groupe d'opposition également. Or, au bout d'un an, vous vous limitez à indiquer que, je cite : « le Département a enclenché la construction d'une

comptabilité analytique ». En termes de suivi des préconisations, avouez que nous restons sur notre faim ! Rien n'est indiqué sur les critères, les outils que vous auriez déjà dû mettre en place. Nous vous avons déjà posé ces questions en Commission et lors des instances précédentes. En l'absence de réponse, nous les réitérons précisément :

- Quel est le coût unitaire de consultation au centre départemental de santé, en 2023 ? Nous devons le savoir.
- Quelle est la part contributive moyenne du Département sur ce coût unitaire ?
- Quel est le nombre quotidien de consultations par médecin, sachant que l'objectif initial que vous vous étiez fixé était de 17,1 ? Il avait été pointé par la chambre régionale des comptes.
- Quelle est la part d'activité réelle du centre de santé sur les missions internes du Département ?
- Quel est le délai moyen d'obtention d'un rendez-vous pour une consultation en urgence ? Point également analysé par la chambre régionale des comptes.
- Quel est le nombre de personnes sollicitant le centre de santé et ne pouvant être prises en charge ? Ce qui permet aussi de jauger la carence de soins qui subsiste et qui, rappelons-le, n'est pas de la responsabilité du Département, mais pour lequel le centre de santé se substitue.

Tous ces indicateurs incontournables, évoqués dans le rapport de la chambre régionale des comptes, doivent résulter d'une comptabilité analytique et la construction d'un pilotage affirmé et territorialisé que nous espérons avoir été mis en place durant l'année 2023. Le centre de santé apporte sur le territoire un vrai service à la population. Son fonctionnement montre des fragilités que seule une analyse objective permet d'anticiper et de surmonter. C'est la meilleure façon de le renforcer et nous le souhaitons.

M. le Président.

Très bien. D'autres prises de parole ? (*Non*). Je suis toujours embarrassé sur tous les sujets, de transparence. C'est moi qui ai demandé le contrôle. Cela signifie justement que nous en avons besoin et qu'on met en place la transparence. À moins de contester, et cela relève de votre responsabilité, le rôle, la pertinence et l'honnêteté, je dis bien « l'honnêteté » du contrôle qui a été fait par la magistrature. Cela relève de votre responsabilité. Mais il n'y a pas plus transparent que lorsque je demande justement un contrôle. Je rappelle pourquoi je l'ai demandé. Nous étions sur un modèle qui n'existait pas ailleurs, que je vous ai proposé. Et, de par ce modèle-là, quand vous allez sur une telle infrastructure, un regard extérieur est utile. De plus, cela fait maintenant partie des nouvelles compétences de la CRC, c'est-à-dire que c'est un regard qui ensuite propose des solutions, en tout cas, des lignes de conduite pour permettre d'avoir quelque chose de plus opérationnel encore.

C'était le sens de la démarche avec la CRC, en toute transparence. J'ai quand même l'impression que vous n'avez pas très bien lu le rapport avec l'ensemble des données demandées qui sont déjà présentes. Il reste encore des choses à améliorer. Ce qui est normal dans un dispositif nouveau. Je vous ai souvent expliqué au début qu'on a eu énormément de soucis avec l'informatique. On a voulu faire comme dans un hôpital, c'est-à-dire avoir un outil le plus performant possible pour le paiement, les dossiers médicaux, etc. Sauf qu'à l'échelle d'un territoire aussi vaste que la Saône-et-Loire, cela s'est avéré plus compliqué, même par la meilleure entreprise qui existe dans ce domaine. Elle avait l'habitude de travailler sur de très gros hôpitaux, mais jamais sur un territoire.

Ce sont des choses qui, effectivement, n'étaient pas parfaites au début. Mais aujourd'hui, cela fonctionne très bien et c'est suivi de très près. Il reste encore des améliorations à apporter sans doute. Pareil pour la prise de rendez-vous, etc. Il reste encore des choses à améliorer, nous sommes bien d'accord sur ce point. Mais c'est en toute transparence justement que nous vous l'exposons. À moins, je vous dis, qu'on ne remette en cause la CRC. Mais ça, je ne le ferai jamais parce que justement, même si j'ai envie de dire que ces recommandations ne sont que du détail, puisque le fondement même n'a pas du tout été mis en doute et la qualité du travail était excellente et, je trouve, très objective sur ce rapport. C'est un fait.

Pour conclure, je vous dirai, alors que vous avez rappelé que ce n'était pas notre mission, nous continuerons à mettre tous les moyens nécessaires pour continuer. Après, je ne sais pas si vous allez oser demander à votre médecin, parce que c'est ce que vous nous faites à nous, combien de temps dure sa consultation. Vous rendez-vous compte des questions que vous posez ? Mais là, mon brave ami, il ne faut pas être hors sol ! On a pu noter que 40 % de nos patients sont des cas lourds, puisque nous sommes sur des prises en charge importantes. Cela dépend des patients. Il est vrai que vous aimeriez qu'on vous inscrive tant de minutes par patient. Mais on ne peut pas ! Et j'ai envie de dire que je ne m'en mêlerai pas, car chaque médecin pratique en fonction d'abord de ses capacités, mais surtout de la situation qu'il a en face de lui. On est sur de l'humain. Je le rappelle. Je veux bien parler de chiffres, mais on est sur de l'humain. Donc il est vrai que les médecins du centre de santé ont « récupéré » des patients qui n'étaient plus suivis. Parmi eux, une grosse part de patientèle dans des situations très lourdes, donc sur un diagnostic plus long.

Deuxièmement, vous nous parlez de délai d'obtention d'un rendez-vous, de temps. C'est très difficile à mesurer. Déjà parce qu'aujourd'hui, les solutions évoluent très vite. D'après le témoignage des élus du Louhannais, on est sur une situation « plus confortable » qu'elle ne l'était avant l'installation du centre de santé. Elle n'est sans doute pas parfaite, mais en tout cas, un grand nombre de patients ont retrouvé un médecin traitant. C'était le cas aussi dans le Châlonnais, et la situation se dégrade à nouveau aujourd'hui, alors les délais d'attente s'allongent. Car il suffit que deux ou trois praticiens s'arrêtent d'un seul coup et évidemment les délais d'attente sont beaucoup plus longs. On l'a vu et on le voit ces jours-ci dans le secteur de Digoin, où le délai de rendez-vous, si vous voulez un tableau, était de tant de jours. C'est complètement dégradé aujourd'hui parce que deux ou trois médecins se sont arrêtés avec une patientèle importante. C'est à chaque fois 1 500 à 2 000 patients.

Aussi, vous donner un tableau, oui, il faudra le faire en temps réel. Mais il s'agit d'une situation qui évolue. Ce qui compte aujourd'hui, c'est que l'on continue à faire en effet tout ce qu'on peut pour encourager l'installation de médecins libéraux, et on y participe, pour favoriser l'attractivité du territoire. Un rapport suit sur ce

sujet. Je sais, ce n'est pas de notre compétence. Mais cela favorise l'attractivité des médecins jeunes, et notamment des chercheurs qui peut-être s'installeront, c'est notre souhait, mais en tout cas viendront en stage déjà sur le territoire départemental. On va continuer bien sûr à investir beaucoup sur le recrutement des médecins généralistes et spécialistes. Sur ce sujet, avec Dominique LOTTE et les services, on est très mobilisés et on continuera à le faire.

Dernière nouvelle, je ne pensais vous en parler qu'au mois de juin, mais comme ça se dessine un peu, parce que sinon vous allez me reprocher de l'apprendre dans la presse, on travaille pour le bien de la société, et on est candidats pour accueillir des étudiants en médecine et leur permettre de suivre leur cursus en fac ici, en Saône-et-Loire. Nous travaillons sur ce dossier. En quoi est-ce que cela consiste ? Cela consiste à créer des liens un peu plus forts avec la faculté de médecine de Dijon. Nous avons bien avancé sur le dossier. Je ne vous en dirai pas plus, parce que si ça n'aboutit pas, vous direz que nous n'avons pas tenu nos promesses. En tout cas, on est très avancés sur le dossier et je pense que cela pourrait aboutir très prochainement.

J'ai envie de dire que normalement la formation ne nous concerne pas. Mais comme ceux qui doivent le faire ne le font pas, voyez qui je vise, nous sommes obligés de la prendre en main. Vous allez me dire : « c'est encore le Département qui le gère ». Mais c'est indispensable, parce que si nous voulons créer des liens et c'est ce qu'il nous faut, que l'on redevienne sur le territoire départemental, un lieu où des jeunes viennent se former en stage, vous créez des liens supplémentaires. Le bon espoir qui l'accompagne est l'investissement. Peut-être que ça ne marchera pas. En tout cas, si on n'essaie pas, on est sûrs de ne pas y arriver. Nous aurons là une nouvelle corde à notre arc. Je pense officialiser cela au mois de juin. Les services travaillent dans ce sens. Je sais que Dominique et son équipe travaillent ardemment pour avoir un accord avant l'été et qu'on puisse obtenir que la première année de médecine se passe ici en Saône-et-Loire.

Nous allons donc continuer à travailler dans ce sens. Cela signifie qu'on investit aussi. Même si les chiffres, bien sûr, ont leur importance, vous avez des gens comme la CRC et les services du Département, qui sont là pour faire en sorte que cela se fasse le

mieux et le plus juste possible, la seule chose qui compte pour moi, la seule question que je me pose et je n'en pose aucune autre, c'est : est-ce que les habitants de ce territoire auront plus de facilité pour aller chez un médecin ou pas ? Il n'y a que ça qui compte pour moi. Il n'y a que ça qui compte pour Dominique LOTTE et pour notre équipe. M. FONTERAY.

M. Fonteray.

Juste une réaction. Puisque vous avez insinué les propos que je tiendrais ou le ressenti que j'aurais sur le diagnostic de la chambre régionale des comptes. Vous n'avez pas dû écouter mon propos dans lequel j'ai indiqué que vous aviez parlé de « juge de paix » et que nous le partagions. Nous ne sommes pas comme certains élus, collègues élus de cet hémicycle qui, lorsqu'ils étaient sénateurs, voulaient la suppression de la chambre régionale des comptes. Au contraire, il faut la renforcer pour avoir cette analyse objective.

Ensuite vous me reprochez de souhaiter des chiffres, c'est parce que, ayant bien étudié le rapport de la chambre régionale des comptes, ce sont des points sur lesquels elle a appuyé son analyse et pour elle, c'est comme cela que l'on confortera la structure. C'est en s'appuyant sur ces indicateurs objectifs constatés que l'on confortera la structure. C'est dans ce but précis que depuis un an nous vous en demandons, nous aurons l'occasion d'en parler, lors du Conseil d'exploitation qui se tiendra demain. Ce sont ni plus ni moins les indicateurs qui ont été appréhendés et sur lesquels la chambre régionale des comptes s'est focalisée dans son analyse, c'est tout.

M. Lotte.

Encore une fois, je veux bien qu'on soit sur une mécanique comptable, systématique, organisée et tout ce que l'on veut. J'apprécie tout particulièrement les gens de la chambre régionale des comptes et je mesure encore une fois que la question de la comptabilité analytique soit quelque chose de majeur. Cela conforte bien évidemment le centre départemental de santé. Je voudrais quand même qu'on passe au-dessus de cela. L'enjeu est la situation d'une partie non négligeable de notre population. Écoutez, vous êtes des élus, vous tenez des permanences aussi régulièrement que j'en tiens. Les gens qui viennent me voir le mercredi après-midi à la mairie de Gueugnon ne viennent pas me demander quel est le résultat de la chambre régionale des comptes, mais quand est-ce

que je vais avoir une visite. Monsieur le Maire, débrouillez-vous, faites ce qu'il faut, trouvez des médecins, trouvez-nous un cardio. Mais ce n'est pas de savoir si la CRC donne de bons résultats. C'est ça mon problème aujourd'hui. Je veux bien qu'on sache combien de temps on passe devant le médecin pour une visite, d'après mon analyse, c'était quatre visites par heure, mais ce n'est pas le problème d'aujourd'hui. Le problème d'aujourd'hui, est que nous sommes dans une situation où l'État ne fait pas ce qu'il devrait faire, la communauté départementale fait des efforts, les collectivités locales mettent des moyens y compris immobiliers pour essayer de trouver des solutions. C'est ce qu'attendent nos populations. C'est ce que nous devons avoir en tête. Soyons volontaires, soyons structurés, regardons ce que cela peut coûter, c'est une évidence, mais derrière, soyons encore plus volontaires pour essayer de trouver des médecins. C'est ce qu'attendent nos populations.

(Applaudissements)

M. Fonteray.

Et c'est bien pour cela qu'il faut conforter notre centre de santé.

M. le Président.

Merci de le soutenir maintenant. Je propose de passer au vote. S'il vous plaît, M. FONTERAY, ne soyez pas impoli, respectez la parole des uns et des autres, comme on respecte religieusement la vôtre. Il y a des mots qu'on ne peut plus dire maintenant.

Alors, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*. Des votes contre ? *(Non)*. C'est donc adopté. Je vous en remercie. Et je remercie à nouveau tous ceux qui collaborent efficacement et qui font des propositions pour que ce dossier avance.

(Le rapport N° 201, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Je propose le rapport suivant qui sera présenté par Dominique LOTTE.

En raison de leurs fonctions au sein du Centre hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône (Conseil de surveillance), M. MARTIN

Sébastien (représentant EPCI) et Mme DESCHAMPS Amelle quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Direction Générale adjointe à l'attractivité
N° 202

**Avance remboursable au centre hospitalier William Morey de
Châlon-sur-Saône - Achat d'un robot chirurgical**

M. Lotte, rapporteur,

Alors, je vais retrouver mon calme. Oui, je fais attention à mon petit cœur, merci Élisabeth. Je vous propose dans ce rapport une avance remboursable au centre hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône, dans le cadre de l'acquisition d'un robot chirurgical. Je ne sais pas si vous avez lu la convention avec le centre hospitalier. Ce fameux robot s'appelle Da Vinci. Ça pourrait lui donner quelques envies. En effet, la personne elle-même, avec l'ensemble des perspectives qui sont celles qu'elle a pu produire dans notre pays et puis surtout au plan planétaire, peut nous permettre d'espérer que ce robot soit à la hauteur des attentes à la fois du centre hospitalier, mais surtout des technologies et pour l'ensemble des perspectives de nos patients et de nos populations.

Simplement rappeler que nous sommes dans une logique, comme l'a évoqué le président, où nous ne sommes pas sur des compétences qui nous appartiennent, mais dans le cas du domaine de la santé. Le Département est devenu un acteur essentiel au travers de l'accompagnement des dispositifs libéraux, puisqu'avec *installe-un-medecin.com* nous accompagnons un certain nombre de médecins libéraux, avec le centre départemental de santé qu'on vient d'évoquer.

Et puis dernièrement, nous avons structuré un accompagnement de l'association pour la recherche de médecine en Saône-et-Loire avec là aussi, une mécanique à la fois organisationnelle, fonctionnelle et avec des outils structurants qui permettent d'obtenir des biopsies tissulaires encore beaucoup plus rapides que par le passé. Nous sommes allés avec André ACCARY et quelques collègues de Châlon, voir cela à l'hôpital où on nous a fait une démonstration assez surprenante de cet outil avec lequel on peut obtenir une biopsie en quelques minutes. Vous imaginez ce que cela peut être pour des

problématiques sur les cancers, sur des problématiques tissulaires très particulières où on arrive à obtenir des biopsies tissulaires très rapidement. Ce serait plutôt un atout pour notre territoire. Ces deux activités sont faites à la fois sur le nord comme sur le sud du département de Saône-et-Loire puisque nous avons investi dans deux systèmes d'imagerie qui ont été installés.

La perspective qui vous est proposée est d'accompagner le centre hospitalier William Morey dans l'option et l'hypothèse d'acquisition d'un robot chirurgical qui va proposer là aussi quelque chose d'assez volontaire et d'assez structurant puisqu'on sera sur de la chirurgie minimaliste qui va permettre d'obtenir des résultats beaucoup plus volontaires sur le plan médical, sur le plan du suivi des populations, notamment des patients. Et enfin, quelque chose qui nous a été suggéré par le directeur de l'hôpital, et qu'on mesure bien aussi au travers de l'attractivité du territoire, de pouvoir bénéficier des outils qui sont en adéquation avec ce qu'attendent les nouveaux chirurgiens et d'être en attractivité beaucoup plus volontaire et beaucoup plus facile pour un certain nombre de professionnels qui viendront sur notre territoire.

Nous sommes dans quelque chose de très volontaire, quelque chose qui structure la perspective de cet hôpital. En effet, cela a été évoqué à plusieurs reprises, l'État ne fait pas son travail de ce côté-là. Je rappellerai simplement que dans le cadre du Ségur de l'investissement, l'État a signé en 2021 avec le centre hospitalier une perspective d'accompagnement, d'investissement et de structuration générique de l'hôpital, mais cette problématique du robot chirurgical n'a pas été actée. Ensuite, dans une relation assez fine entre le Département et le centre hospitalier, cette relation nous a été suggérée. Le président du Département a validé cette option avec l'acquisition de ce robot dès l'an prochain sur le centre hospitalier. Ce dernier procèdera à un remboursement de cette avance sur cinq années à raison de 360 000 € par an à compter du mois de juin 2025, la dernière échéance étant au mois de juin 2029.

Le président signera cela avec le directeur M. COLLANGE-CAMPANA, qui a sollicité le Département, a validé la perspective et nous remercie si toutefois le Département valide cette perspective. Je vous rends la parole, M. le Président.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Vous avez compris que c'est pour gagner du temps et de précieuses années. J'avais reçu les spécialistes dans mon bureau il y a plus d'un an. Ils avaient en effet noté l'urgence d'acquérir ce robot puisque nous sommes en compétition avec Bourg-en-Bresse qui est la ville et l'infrastructure hospitalière d'une taille équivalente et puis Dijon puisqu'ils sont déjà au nombre de trois robots de ce type-là, enfin ils sont sur l'acquisition d'un troisième. Cela nous permet, sur le service public, de gagner, je pense, plusieurs années. C'est pourquoi nous avons acté une avance sur l'hôpital de Chalon. Quand je dis « l'hôpital de Chalon », je parle de tout le territoire départemental qui est concerné.

Cela permet d'envisager la venue de certains spécialistes qui ne travaillent que sur robot ou en partie et qui ne viendraient pas sinon. Cela permet là aussi de devenir un lieu de formation et un lieu de stage. Il y a le temps de la commande, de la livraison, etc. En tout cas, c'est parti et c'est acté. C'est pourquoi cette opportunité est une avance. Cela n'a rien à voir avec l'association dont on vous a parlé en même temps où là, il s'agit d'un don financier pour bénéficier de la recherche et notamment de la biopsie. On obtient des résultats en moins d'une heure, c'est-à-dire qu'on gagne entre huit et quinze jours en fonction de la recherche. C'est tout à fait exceptionnel. Là aussi, cela permet d'attirer de nouveaux praticiens ici, en Saône-et-Loire.

C'est un peu tous azimuts, mais cela nous permet de rester en compétition et surtout de conforter la place, là en l'occurrence, c'est l'hôpital de Chalon, mais sur la recherche, cela concerne l'ensemble du territoire. Voilà ce qui vous est proposé.

Je vais donc le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté, je vous en remercie.

(Le rapport N° 202, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Je vais laisser la parole à Claude CANNET.

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 202 et le vote).

Direction Générale adjointe aux solidarités
N° 203

Pacte national des solidarités
Contrat local des solidarités 2024-2027 entre l'État et le
Département

Mme Cannet, rapporteur,

Merci Président. Il s'agit d'approuver le contrat local des solidarités 2024-2027 entre l'État et le Département dans le cadre du Pacte national des solidarités.

Ce rapport présente une proposition d'engagement de la part du Département de Saône-et-Loire pour conventionner avec l'État autour d'un Pacte local des solidarités pour la période 2024-2027.

Le Pacte national des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui s'était concrétisée en Saône-et-Loire par la signature de Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi depuis 2018.

La proposition de contrat avec l'État se décline par la signature d'une convention sur le champ des solidarités, le Contrat local des solidarités. Dans un deuxième temps la signature d'un Pacte local des solidarités avec les partenaires locaux du champ de l'emploi et des solidarités sera proposée.

Ce rapport présente la première étape de contractualisation entre l'État et le Département de Saône-et-Loire, c'est-à-dire le projet de Contrat local des solidarités.

Dans le cadre de l'élaboration de ce contrat, trois axes ont été retenus :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance,
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès au droit,

- La transition écologique.

L'objectif de cette contractualisation est de mettre en œuvre un programme d'action issu des orientations de notre Schéma unique des Solidarités « Solidarités 71 ». Trois ambitions sont en effet particulièrement en cohérence avec les thématiques du Pacte des solidarités à savoir :

- L'ambition 2 : faciliter le parcours des bénéficiaires des services départementaux à tout âge de la vie,
- L'ambition 5 : renforcer l'action sociale départementale,
- L'ambition 7 : répondre aux besoins des enfants et des familles.

Chaque action déclinée dans ce contrat donnera lieu à une fiche action et à une évaluation. Les actions qui ne sont pas portées par le Département se feront via un appel à projets élaboré sur la base d'un cahier des charges garantissant la conformité de la mise en œuvre aux attendus des financeurs.

En ce qui concerne la nature de ces actions, certaines seront poursuivies et développées puisqu'elles préexistaient notamment dans le cadre de l'ancienne calpae. De nouvelles actions seront mises en œuvre pour s'adapter à des problématiques spécifiques.

Pour les trois premières années, le budget maximum sera de 1 226 426 € annuels supportés pour moitié par le Département, à savoir 613 213 € et pour moitié équivalente par l'État. Bien évidemment, sous réserve de la disponibilité annuelle des crédits et du principe d'annualité budgétaire.

Il vous est proposé :

- d'approuver le Contrat local des solidarités 2024 - 2027 entre l'État et le Département, joint en annexe,
- d'autoriser M. le Président à le signer.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? (*Non*). Je le mets aux voix. Des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Merci.

(Le rapport N° 203, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Tout le monde reste encore. C'est bien. Le rapport 205, toujours par Claude CANNET.

Direction de l'appui à l'action sociale
N° 205

**Subventions d'investissement aux établissements et services
sociaux et médico-sociaux
Modification du règlement d'intervention et du règlement
départemental d'aide sociale (RDAS)**

Mme CANNET, rapporteur,

Il s'agit cette fois-ci de modifier le règlement d'intervention et le règlement départemental d'aide sociale dans le cadre d'attribution de subventions d'investissement aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le secteur médico-social connaît depuis plusieurs années des bouleversements profonds qui ne sont pas sans effet sur la situation financière déjà fragile des établissements. Afin de soutenir plus favorablement les projets de travaux des établissements sociaux et médico-sociaux, il est proposé de modifier le règlement en vigueur afin d'adapter celui-ci à l'évolution des besoins.

Pour rappel, le sens du soutien départemental à ces investissements est bien évidemment de permettre la transformation de l'offre existante pour répondre aux besoins évolutifs des bénéficiaires et l'amélioration de la qualité de vie des personnes accueillies, mais c'est également d'atténuer l'impact de ces travaux sur les prix de journée et de maintenir une offre économiquement accessible pour les usagers.

Les évolutions proposées, détaillées en annexe 1, visent plusieurs objectifs :

- revaloriser le niveau d'intervention du Département pour les projets classiques, puisque le coût de prise en charge à la place sera porté à 17 000 €.
- étendre le périmètre des investissements éligibles à une aide départementale en prenant en compte notamment des aménagements intérieurs ou extérieurs ou des équipements destinés à améliorer la prise en charge des publics accueillis.
- prendre aussi en considération des travaux de rénovation énergétique pour être en cohérence avec notre Plan environnement qui prévoit un programme de soutien à la rénovation énergétique.
- sécuriser la réalisation des opérations par la mise en place d'un processus plus exigeant comportant des obligations pour le porteur de projets tant en amont de son lancement pour vérifier la soutenabilité financière, que tout au long de sa mise en œuvre pour assurer un suivi régulier et arbitrer la gestion des aléas pouvant survenir en cours de réalisation.

Elles tiennent compte de l'évolution de l'Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation.

Il vous est proposé :

- d'approuver cette proposition de modification du règlement départemental d'intervention d'aide sociale relatif aux subventions d'investissement aux établissements sociaux et médico-sociaux habilités à l'aide sociale et accueillant des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des enfants confiés à la protection de l'enfance, pour une prise d'effet le 1er avril 2024,
- d'adopter le règlement intégral intégrant ces modifications, tel que joint en annexe 2, qui annule et remplace le II.1 du chapitre II du volet Autonomie du règlement départemental d'aide sociale (RDAS), et annule l'annexe VIII,

- d'approuver les dossiers spécifiques de demande de subvention tels que joints en annexe 3 et 4.

Avis favorable à l'unanimité de la Commission Spécialisée Solidarités.

M. le Président.

Merci Claude. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui.

M. Durand.

M. le Président, chers collègues, la modification des modalités de subventionnement des gros travaux et équipements des établissements et services sociaux et médico-sociaux est une revendication que nous avons portée à maintes reprises dans cette assemblée. En effet, l'impact des travaux d'un EHPAD a une incidence directe sur le prix de journée et, s'il améliore les conditions d'hébergement des résidents, il implique également une charge considérable sur leur budget.

Avec la modification proposée aujourd'hui, nous observons que les subventions départementales seront en hausse sachant que les montants de travaux n'ont cessé d'augmenter. De plus, la rénovation énergétique est intégrée aux travaux de mise aux normes avec un taux d'intervention plus conséquent.

Enfin, les opérations d'équipement et d'aménagements extérieurs, jusqu'ici non pris en compte, font l'objet d'une base subventionnable. C'est une amélioration notable, surtout quand nous avons multiplié en 2023 les subventions exceptionnelles pour les EHPAD en proie à de grandes difficultés financières suite à des travaux importants. En 2023 nous avons voté pour 1.8 million d'euros de subventions exceptionnelles pour des EHPAD confrontés à des surcroits ou à des investissements dépassant leurs capacités de financement.

Finalement, mes chers collègues, nous constatons que notre demande sur ce point, évoquée lors du vote des budgets est intégrée, qu'elle est soutenable financièrement. Vous voyez que nos propositions ne sont pas si démesurées que ça. Nos alertes successives sur la progression des prix de journée et la situation globalement déficitaire des EHPAD semblent vous conduire à nous rejoindre sur les solutions proposées.

Si nous soutenons cet effort du Département, nous voyons bien que la problématique des EHPAD dépasse notre échelon de décisions, et les données brutes que vous nous avez enfin transmises confortent largement cette analyse. En 2023, la Fédération hospitalière de France estime que 75 % des EHPAD publics sont en déficit. Une vaste réforme du financement est nécessaire et pourtant, le gouvernement tergiverse depuis trop longtemps pour se saisir d'une situation hautement périlleuse. On légifère sur le droit de rentrée en EHPAD avec son animal de compagnie, ce qui est une bonne chose, sans se préoccuper, ni de la capacité budgétaire des personnes âgées nécessaire pour y accéder, ni de la pérennité financière de ces établissements.

Si l'effort du Département est louable, sera-t-il suffisant au vu de la situation déjà très dégradée de certains établissements ? Nous regrettons toujours que la mission d'information et d'évaluation que nous avons sollicitée en novembre dernier n'ait pas été acceptée, ce qui aurait permis, à notre sens, de disposer des éléments objectifs, des besoins des EHPAD et des personnes âgées, et de proposer des ajustements à la hauteur des enjeux identifiés.

Vous avez bien compris que nous sommes satisfaits de ce nouveau règlement et que, bien sûr, nous voterons pour.

Mme Cannet.

Je vous remercie M. DURAND de reconnaître l'effort significatif qui est fait par le Département. On va peut-être refaire un peu d'historique parce que présenté comme vous venez de le faire, on a l'impression qu'heureusement que vous nous aviez suggéré ces idées parce que sinon, nous n'aurions rien fait. Je pense qu'il y a un principe élémentaire dans la gestion qui est celle de la majorité du Président ACCARY, c'est de faire avec les moyens qui sont les nôtres et de prendre des décisions qui soient soutenables comme vous l'avez signalé.

Alors, on peut constater que les EHPAD sont dans une situation financière plus que délicate. C'est un constat que nous partageons. Nous avons échangé à plusieurs reprises à ce sujet. On peut déplorer que la loi Grand âge qui était annoncée, une fois de plus, va passer vraisemblablement à la trappe. Il n'en demeure pas moins

que chaque fois que le Département a eu les moyens de faire des avancées et d'accompagner davantage les EHPAD, il l'a fait.

Je rappelle quand même qu'en ce qui concerne le règlement d'intervention, nous nous adaptons aussi aux besoins qui sont remontés par les établissements. Nous avons dans un premier temps d'ailleurs, fait évoluer le règlement pour financer des renouvellements d'équipements isolés, nous n'étions plus sur des travaux de restructuration. On avait tenu compte des nouveaux besoins. Je pense au renouvellement de chaudière, à ce genre de choses. Là nous avons, et vous l'avez rappelé, élargi sur de nombreux champs, les financements qui seront accordés par le Département. On n'est plus seulement sur la structure, on est aussi sur des moyens comme par exemple des véhicules pour accompagner des personnes sur des activités extérieures, sur des parcours extérieurs de marche en-dehors de l'établissement. On essaie d'aller sur tous les champs du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées.

Et puis, je rappelle quand même que, en ce qui concerne les EHPAD, nous avons fait des efforts plus que significatifs. Nous avons revalorisé le GMP, nous avons alloué des dotations complémentaires sur la dépendance, nous sommes également allés sur un champ sur lequel nous n'aurions pas à intervenir, qui est celui de l'hébergement, puisque je rappelle que nous avons quand même pris en charge 30 % de l'augmentation du tarif qui est supporté par l'usager. Nous avons accompagné les établissements qui sont en difficulté. Nous avons aussi des missions pour analyser et nous réalisons un travail aussi bien avec l'ARS qu'avec le Trésor Public et d'autres partenaires pour anticiper ces difficultés et essayer de les traiter.

Je pense que nous sommes allés sur tous les bouts de la chaîne. Je passe aussi sur le recrutement puisque nous avons mobilisé la Plateforme métier Autonomie 71 afin de recruter du nouveau personnel, qu'il s'agisse de personnel médico-social ou de personnel relevant du soin. Donc nous avons vraiment balayé tous les leviers que nous pouvions mobiliser pour essayer d'améliorer la situation des EHPAD.

Après, on va être clairs. Sur ce sujet, comme sur d'autres, le Département ne pourra pas faire indéfiniment à la place des

contributeurs que sont l'État et l'ARS. Des discussions sont en cours actuellement. Des propositions sont avancées de transfert de la gestion des EHPAD. On verra ce qu'il en est. Je laisserai le président s'exprimer sur ce point. On voit bien que c'est un sujet qui interroge. En tout cas en ce qui concerne le Département, nous avons pris la mesure de la situation et mobilisé un certain nombre de moyens supplémentaires qui soient soutenables pour notre Département.

M. le Président.

Merci. D'autres interventions ? (*Non*). Juste deux mots. Je rebondis sur ce que Claude vient de dire. J'ai reçu un courrier hier soir. Je vous le livre à l'état brut, c'est-à-dire l'expérimentation que j'ai demandée depuis plusieurs années, qui avait d'ailleurs été relayée par tous les Départements de droite comme de gauche, au sein de l'État. Dans cette expérimentation, je demandais qu'on prenne des Départements avec la même strate et à peu près le même fonctionnement. Vous en prenez quelques-uns gérés à 100 % par l'ARS et le même nombre géré à 100 % par le Département. Comme je dis toujours, quand vous avez deux conducteurs avec deux volants dans la même voiture, ça ne peut pas bien se passer. C'est le cas puisqu'en fait, nous n'avons pas de vision à long terme du soutien financier et des perspectives de l'ARS sur ces établissements. C'est toujours « à la petite semaine ».

J'ai pu découvrir le courrier hier. La proposition ministérielle est simple. Elle demande à 20 Départements volontaires de transférer les clés à l'ARS, sans contrepartie. En résumé, nous allons prendre la situation financière, on remet les clés à l'ARS et l'affaire est réglée. C'était exactement l'inverse de ce que je demandais. Je leur demandais d'avoir autant par la situation départementale. Je ne crains pas le jugement sur les faits, dans la réalité. En l'occurrence, je proposais de faire une analyse sur une situation réelle. C'est la tendance générale, c'est-à-dire, on prend tout en main et puis on verra ce qu'on verra.

Évidemment, la Saône-et-Loire ne participera pas à cette mascarade, car c'est une mascarade et je répondrai en ces termes. J'imagine qu'aucun Département, enfin j'espère, ne sera volontaire. Chacun fait ce qu'il veut comme il peut. Mais j'espère que ce sera le cas. Cela signifie qu'on est toujours pareil. On est sur une politique hors sol.

Deuxième élément. D'abord, on a toujours été très attentifs à la situation de nos EHPAD en Saône-et-Loire, on a toujours été à leurs côtés. Aujourd'hui, partout en France, puisque 85 % des EHPAD publics sont en grande difficulté, la Saône-et-Loire ne fait pas exception. Par contre, en Saône-et-Loire, vous avez, de la part du Département, un vrai soutien financier, avec un partage de vision sur les établissements. Sachez, M. DURAND, je vous réponds directement, qu'il y a des Départements, notamment de votre sensibilité politique qui aujourd'hui, et je ne les juge pas, ont supprimé tout financement sur l'investissement. C'est-à-dire que certains Départements n'apporteront plus un seul euro sur les investissements, qu'ils soient énergétiques ou autres. Plus un seul euro. Je ne les juge pas, car tout dépend en effet de la situation financière de chaque Département. Aujourd'hui et depuis le début, on accompagne. En fonction de nos moyens et en fonction aussi des projets, on amplifie ou pas notre soutien financier. On a toujours été très à l'écoute et on continuera.

Après, je ne vous promets pas aujourd'hui qu'on pourra continuer à le faire. Car la politique du transfert, notamment cette fameuse allocation qui a été évoquée ce matin par votre collègue Jean-Luc FONTERAY, c'est au bas mot 14 millions d'euros supplémentaires pour le Département. Et pas l'ombre d'une compensation puisque c'est facile comme ça. On ne donne plus, mais comme le public va évidemment se diriger vers un autre dispositif porté et non compensé correctement par l'État, ces dépenses, elles ont été évaluées chez nous, elles s'élèvent à 14 millions d'euros annuels, au minimum. Aussi, une somme, plus une somme, plus une somme, vous vous souvenez que nous ne levons plus l'impôt, alors, quand on fait une dépense nouvelle, et ça en sera une, je suis bien obligé de prendre ailleurs. Après, la question est : où ? Aussi, tant qu'on peut, on continuera à soutenir. Mais je ne vous promets pas aujourd'hui dans les conditions actuelles des transferts en tout cas des orientations financières du gouvernement, qu'on pourra continuer à le faire. Nous rejoindrons peut-être les Départements qui ont pris cette décision budgétaire, puisqu'ils sont en train de voter leur budget aujourd'hui. Ils ont attendu et n'ont pas voté leur budget en décembre comme nous, pour avoir des chiffres consolidés. Ils ont fait le choix de ne plus accompagner les EHPAD en investissement. Cela a évidemment des conséquences terribles.

Nous ne sommes pas à l'abri aujourd'hui, avec le modèle actuel, de voir ici ou là en France, des établissements fermer. On y va tout droit. Attention, quand le Département ou la commune est caution, vous imaginez les répercussions et les conséquences sur le reste. Et aujourd'hui, on n'est pas à l'abri, même en Saône-et-Loire. Je le dis très humblement et très simplement. On fait tout pour éviter cela, mais on n'est pas à l'abri. Tout simplement parce que les conditions font qu'on ne pourra peut-être plus soutenir comme on le fait et comme d'autres Départements ont choisi de ne plus le faire. Voilà ce que je voulais ajouter en complément d'information.

M. Durand.

Je voulais juste vous dire, d'où notre inquiétude sur ces établissements. Cela conforte justement notre inquiétude. Vos derniers propos vont malheureusement dans le sens de dire que ces établissements sont loin d'être sauvés. Pourtant, nous en avons besoin. Des personnes âgées sont très dépendantes, car elles ne peuvent pas rester à domicile. D'où l'intérêt quand même de sauver ce modèle. Peut-être doit-il évoluer, mais il faut sauver ce modèle. Vos propos ne font que conforter nos très fortes inquiétudes sur la suite de ces établissements.

M. le Président.

M. DURAND, il ne s'agit pas de vos inquiétudes, mais de nos inquiétudes d'élus locaux. Ce ne sont pas que les vôtres. Vous avez vu que depuis des années, nous avons justement accentué les investissements, les accompagnements. On va même plus loin encore cette année. Ce ne sont pas vos inquiétudes, ce sont nos inquiétudes. Elles sont partagées. Quant à avoir une réflexion, j'essaie de participer notamment aux travaux qui sont faits dans la DF, sur l'évolution de ces établissements. Car à un moment donné, il faut aussi se poser les bonnes questions. On est quasiment sur « une fonction d'hôpital ». L'évolution de l'âge dans ces établissements a considérablement augmenté et les besoins d'accompagnement médical ont suivi. Je suis inquiet d'abord sur le désamour de la fréquentation de cet établissement. Je suis très inquiet aussi pour les professionnels qui y travaillent. Aura-t-on encore assez de bras bientôt dans les établissements ? Nous recevons des signaux d'alerte.

Il faut que nous continuions à travailler le maintien à domicile. On le fait parce qu'il ne faut pas « mettre tous les œufs dans le même panier », sans doute accompagner pour un plus grand développement dans les années futures. C'est qui est fait dans ce sens. Et bien sûr, nous devons rester très à l'écoute de nos établissements de ce type. Mais vous voyez, le courrier que j'ai reçu hier ne va pas dans le bon sens. Josiane CORNELOUP.

Mme Corneloup.

Merci M. le Président. Pour rebondir sur ce que vous dites, tout s'intègre parfaitement dans cette loi Grand âge que nous attendons, cette loi de programmation pluriannuelle que nous attendons depuis 2017, qu'Emmanuel MACRON nous avait promise et qui n'est jamais arrivée. En fait, nous avons eu, en remplacement, vous avez sûrement suivi l'actualité, la proposition de loi qui, au départ s'appelait « Bâtir la société du bien-vieillir ». Quand on bâtit, on commence par construire des fondations. Elles n'étaient rien du tout, si ce n'est que des petites mesurette qui ne résoudre rien. Donc nous avons déjà commencé par changer le titre portant « mesures pour bâtir ». Ce sont des petites mesures. En tout cas, on voit bien que la problématique est majeure. On évoque la problématique des EHPAD, on évoque la problématique du maintien à domicile avec des métiers qui sont peu attractifs et déjà aujourd'hui des personnes ne peuvent plus être maintenues à leur domicile.

On voit bien qu'on a besoin d'une vision tout à fait transversale avec également les problèmes d'accès à la santé. Il va bien falloir que ces personnes âgées aient un médecin traitant. Je salue l'action du Département, car effectivement, on peut toujours dire que ce n'est pas parfait, sauf qu'elle existe et qu'elle répond à un certain nombre de besoins. Elle satisfait un certain nombre de personnes aujourd'hui qui ne trouvent pas de médecin traitant.

Nous avons également la problématique de la mobilité, la problématique pour ceux qui ne pourront plus rester à leur domicile, des hébergements intermédiaires. Ils sont aujourd'hui trop peu nombreux. Et puis, nous avons la problématique de l'EHPAD qui doit être posée. J'ai fait hier une intervention au Stade de France dans le cadre des 8èmes Assises du Bien-vieillir, la question revient régulièrement. Quelle est la vision ? Quelle est la stratégie ? J'ai presque envie de vous dire qu'aujourd'hui il n'y en a

pas. Il n'y en a pas parce que pour l'EHPAD on doit s'interroger. Est-ce que c'est effectivement ce que tu disais André, est-ce qu'au regard de l'âge de plus en plus avancé, dans lequel les personnes rejoignent l'EHPAD, est-ce que ce sera une structure extrêmement médicalisée où on passera les dernières années de sa vie ? Ou bien est-ce que ce sera au contraire une structure beaucoup plus ouverte qui viendra en appui du domicile ? Ça peut être aussi un facteur d'attractivité pour le personnel, un peu comme les personnels hospitaliers, avoir des praticiens qui soient 50 % ville et 50 % hôpital. Mais aujourd'hui personne ne le sait. C'est-à-dire que des mesures sont prises et celles que tu évoquais André, j'avais eu l'occasion de t'en parler puisque j'avais pris un petit-déjeuner de travail avec la ministre Fadila KHATTABI, et elle m'avait évoqué ce souhait de l'État de reprendre la gestion des EHPAD, parce que justement, l'explication qu'elle m'a donnée c'était que pour eux, les EHPAD de demain seraient des structures beaucoup plus médicalisées et que la gouvernance devait revenir non plus aux Départements, mais aux ARS. Elle cherche un certain nombre de Départements qui vont faire ce choix à titre expérimental.

La vraie question qui se pose est encore une vision stratégique. Si effectivement l'État reprend les ARS, quid des engagements financiers et qu'est-ce qu'on donne aux Départements ? Nous assistons depuis sept ans maintenant à une recentralisation massive que nous voulons à tout prix éviter. Nous voulons que les Départements gardent leur première mission d'action sociale. C'est un vrai débat aujourd'hui et certains Départements ont déjà répondu favorablement. Mais tant que nous n'aurons pas cette loi, le seul point positif de cette proposition de loi qui a été voté, c'est que, puisqu'à aucun moment il n'avait été fait état de cette loi de programmation, nous avons réussi à faire voter un amendement qui a été conforté par le Sénat et qui aujourd'hui existe. C'est l'article 2BISB qui prévoit et qui normalement devrait engager le gouvernement à déposer avant le 31/12/2024 une loi de programmation Grand âge. Sauf qu'on sait bien que rien ne peut obliger le président de la République à initier cette loi Grand âge. Donc je pense que ce sera encore un vœu pieux.

M. le Président.

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Oui, M. FONTERAY.

M. Fonteray.

Suite à l'intervention de Josiane et à la vôtre, à l'annonce de l'information que vous avez reçue hier, il est vrai qu'une gouvernance unique simplifierait les choses. C'était votre souhait. Mais la question existentielle c'est : avec quels moyens ? Parce qu'aujourd'hui le constat majeur qui est fait c'est l'insuffisance des moyens. Cette insuffisance des moyens, il est vrai qu'avec une gouvernance unique, cela simplifierait sans doute quelques points. Mais la question essentielle c'est les moyens. Et puisque dans votre propos, vous avez évoqué les sensibilités politiques et que la sensibilité politique du gouvernement correspond à la sensibilité d'une bonne partie de votre majorité départementale, intervenez en haut lieu, dites-leur que c'est la panique !

M. le Président.

C'est bien parce que dans le gouvernement, c'est très partagé. Vous avez toutes les tendances.

M. Guigue.

M. le Président, peut-être serait-il bon de rappeler à M. FONTERAY l'appartenance politique de Mme KHATTABI qui n'est autre qu'une élue socialiste de longue date.

M. le Président.

Josiane.

Mme Corneloup.

Mardi, j'ai fait une intervention en séance publique, vous l'avez peut-être écoutée, sur la situation financière des Départements. Et j'ai dénoncé effectivement, tout ce qui n'était pas compensé, qui était des décisions qui avaient relevé de l'État et qui n'étaient pas compensées. Typiquement, l'Allocation de Solidarité Spécifique qui coûtait 13 millions d'euros au Département de Saône-et-Loire et la problématique des mineurs non accompagnés. Le ministre qui m'a répondu m'a dit qu'il y avait de grandes disparités entre les Départements et que certains se portaient encore bien. Donc nous pouvons attendre encore.

M. le Président.

Là où on se rejoint tous, c'est qu'à la fin c'est une question de moyens. C'est pourquoi je ne veux pas participer à cette expérience des 20 Départements. Je vous le dis tout de suite parce que ce n'est

pas du tout dans l'esprit dans lequel nous avons proposé une demande. Quel « racket » on va faire subir encore au Département sur cette question-là ? C'est juste ça. Et en l'occurrence, on parle de millions d'euros. En effet, les incidences sont extrêmement importantes, c'est pourquoi je tenais absolument à ce que la gouvernance puisse regarder et comparer ce qui fonctionnait le mieux. Moi je suis, comme vous tous, persuadé qu'une gouvernance locale sur des problématiques locales est plus performante. Parce qu'on n'est pas hors sol. Et surtout on aura une vision similaire à celle des collègues, c'est-à-dire quelle réparation est nécessaire ? Quelles améliorations énergétiques on apporte ? On prévoit une programmation sur plusieurs années. Mais là, ce n'est pas possible. On n'y arrive pas. On ne peut pas, dans ces conditions. C'est pour ça que je ne participerai pas, je vous le redis, en tous cas je répondrai dans ce sens. Mais j'imagine bien la réaction de mes collègues élus un peu partout en France, suite à cette proposition.

Je pense que tout le monde a pu intervenir. Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Je vous en remercie.

(Le rapport N° 205, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Je passe la parole à Claude.

Direction de l'autonomie des personnes Agées et des personnes handicapées
N° 207

**Accueil de jour des personnes en situation de handicap
Expérimentation de prise en charge de l'accueil familial en
journée à destination des personnes en situation de handicap**

Mme Cannet, rapporteur,

Il s'agit maintenant de l'expérimentation de prise en charge de l'accueil familial en journée à destination des personnes en situation de handicap.

La politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap vise à améliorer le quotidien des personnes et de leurs proches aidants.

L'accueil familial à titre onéreux de personnes en situation de handicap est une solution alternative et intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en établissement médico-social permettant à la personne accueillie de bénéficier d'un environnement familial. Son développement a été réaffirmé dans le cadre du Schéma unique des Solidarités « Solidarités 71 » au titre de l'Ambition 6 – Orientation 1 : « Garantir le choix de vivre chez soi » - Objectif 3 : « Soutenir la diversité des modes d'habiter chez soi ».

Au 31 décembre 2023, 87 agréments au titre de l'accueil familial sont délivrés par le président du Département de Saône-et-Loire, et 99 personnes ont été accueillies à savoir 78 personnes en situation de handicap et 21 personnes âgées.

Afin de diversifier l'offre en matière de répit pour les aidants notamment du fait du vieillissement des publics concernés et du risque d'épuisement de leurs proches, il est proposé la prise en charge d'un forfait d'accueil en journée par un accueillant familial agréé pour l'accueil de personnes en situation de handicap pour les personnes ne bénéficiant pas de la Prestation de compensation au handicap (PCH). Cette prise en charge serait assurée au titre de l'aide sociale départementale.

Cette évolution pourrait être un facteur d'attractivité pour les accueillants familiaux agréés ne souhaitant pas s'engager dans des accueils permanents. Il pourrait permettre aussi d'optimiser leur activité en cas de vacances de places. Enfin, il permettrait de répondre entre autres aux enjeux liés à la difficulté de certaines personnes en situation de handicap de vivre en collectif d'une part et à leur autonomisation d'autre part.

Une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 est proposée sur cette nouvelle modalité d'accueil.

Il vous est proposé :

- d'approuver la mise en œuvre de l'expérimentation de prise en charge par l'aide sociale, de l'accueil familial en journée de personnes en situation de handicap sur une année et demie,
- d'approuver la mise en œuvre d'un appel à volontariat à l'ensemble des accueillants afin d'expérimenter cette modalité de prise en charge, sachant qu'un bilan sera effectué à l'issue de cette expérimentation.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Merci.

(Le rapport N° 207, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
N° 208

**Appel à projets visant à promouvoir l'accès aux offres
culturelles inclusives pour les personnes âgées et pour les
personnes en situation de handicap
Règlement d'intervention**

Mme Cannet, rapporteur,

Nous passons à l'appel à projets visant à promouvoir l'accès aux offres culturelles inclusives pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap, s'agissant du règlement d'intervention.

Depuis plusieurs années, le Département de Saône-et-Loire a développé une culture de l'inclusion avec pour objectif de permettre aux personnes accompagnées d'accéder à la scolarisation, aux

soins, aux droits, à l'emploi, à la vie citoyenne, au sport et à la culture.

Cette volonté est traduite dans le Schéma des enseignements artistiques 2020-2024 et grâce à des actions comme la mise à disposition des plateformes Cultureavie et Handiapason à destination des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou encore l'ouverture de cet appel à projets dès 2020.

Le Schéma unique des solidarités 2023-2027 "Solidarités 71" confirme cette nécessité de soutenir la vie sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap.

Ainsi, en 2024, il est proposé de renouveler cet appel à projets avec une enveloppe de 20 000 €.

Il vous est proposé : d'approuver le règlement d'intervention présenté en annexe, permettant de lancer en 2024 l'appel à projets.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le rapport N° 208, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

En raison de ses fonctions au sein du GIP MDPH de Saône-et-Loire, M. ACCARY André (Président) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la COMMISSION EXÉCUTIVE (COMEX) DU GIP-MDPH, Mmes CANNET Claude, CHENUET Carole, CORNELOUP Josiane, FRIZOT Marie-Thérèse, LALANNE Carine, LEMONON Elisabeth, BARNAY Marie-Claude et MM. GAUDRAY Alain, DURAND Bernard, BURDIN Raymond quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein du COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE COMPENSATION DU HANDICAP (FDCH), Mmes CANNET Claude et CHENUET Carole quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
N° 209

**Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH)
Convention relative au financement et aux modalités
d'organisation de fonctionnement**

Mme Robin, rapporteur,

Il s'agit du fonds départemental de compensation du handicap et de la convention relative au financement et aux modalités d'organisation de fonctionnement.

Le Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) accorde des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge après mobilisation des autres aides possibles comme la Prestation de compensation du handicap (PCH). Ces aides couvrent des dépenses liées à des aides techniques comme les fauteuils roulants, des aménagements de logement ou de véhicule.

Ainsi en 2023, 172 demandes ont fait l'objet d'une présentation en commission d'attribution au titre du FDCH :

- 101 aides techniques permettant essentiellement l'acquisition de fauteuils roulants électriques ou manuels et leurs accessoires, de prothèses auditives ;
- 56 aides liées à l'adaptation du logement, notamment pour l'aménagement de salles de bains, l'accessibilité extérieure et intérieure ;
- 15 aides liées à l'adaptation de véhicules tant pour la mise en place de dispositifs passagers que pour l'adaptation du poste de conduite.

En termes financiers, la commission d'attribution du FDCH a notifié 206 601,72 € d'aides en 2023.

Chaque année, une convention détermine le financement, les modalités d'organisation et de fonctionnement du FDCH entre les différents financeurs.

Un besoin de financement global supplémentaire de 40 000 € est repéré afin de répondre à l'ensemble des demandes déposées chaque année dès 2025. Aussi, il est proposé que le Département augmente sa participation de 10 000 € pour l'année 2024, les autres financeurs étant également sollicités contribuer plus fortement.

Les contributions 2024 se répartissent entre la Caisse régionale de la Mutualité sociale agricole (10 186 €), la Caisse primaire d'assurance maladie (35 200 €), l'État (48 323 €) et le Département (45 000 €).

Il vous est proposé :

- d'approuver la participation du Département à hauteur de 45000€,
- d'approuver la convention 2024 relative au financement et aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds départemental de compensation du handicap de Saône-et-Loire, jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Président à la signer.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances

M. Vadot.

Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est unanime. Je vous remercie. On peut rappeler M. le Président et tous les autres.

(Le rapport N° 209, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 209 et le vote).

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
N° 211

**Mise en œuvre du plan d'actions en faveur du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
Financement des actions en faveur des Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2025 dans le cadre de la dotation complémentaire**

Mme Cannet, rapporteur,

Il s'agit du financement des actions en faveur des Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2025 dans le cadre de la dotation complémentaire.

La Loi de financement de la Sécurité sociale promulguée le 23 décembre 2021 prévoit un nouveau mode de financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au travers, notamment, de la création d'une dotation complémentaire. Elle doit permettre un accompagnement à domicile des usagers, quel que soit leur degré de perte d'autonomie. Elle est attribuée par le Président du Département dans le cadre d'un appel à candidatures et sous condition de la conclusion d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les SAAD.

Dans ce cadre, le Département a lancé, dès le 25 novembre 2022, un premier appel à candidatures à destination des SAAD autorisés à exercer leur activité en Saône-et-Loire visant 6 objectifs. Conformément aux dispositions réglementaires, l'appel à candidatures doit être renouvelé tous les ans par le Département jusqu'au 31 décembre 2030, ou jusqu'à ce que l'ensemble des services du Département ait intégré le dispositif.

Sur le fondement du nouveau dispositif de dotation complémentaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et dans la continuité de l'appel à candidatures lancé le 25 novembre 2022

et le 4 juillet 2023 par le Département, il est ainsi proposé de publier dès le 5 avril 2024, l'appel à candidatures 2025 visant 5 objectifs afin de poursuivre la politique de contractualisation avec les SAAD.

Les actions ouvrant droit au financement par la dotation complémentaire doivent permettre de réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés,
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire,
- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants,
- lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Pour 2024, le coût prévisionnel du dispositif s'élève à 5 083 millions d'euros.

Pour 2025, si l'intégralité des SAAD du département de Saône-et-Loire candidatait pour bénéficier de la dotation complémentaire 2025, le montant prévisionnel s'établirait à plus de 6 millions d'euros pour une activité prévisionnelle APA/PCH d'environ 1,8 million d'heures.

Il vous est proposé :

- d'approuver le lancement de l'appel à candidatures 2025 selon le règlement joint en annexe 1 ;
- d'autoriser M. le Président à signer les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et leurs avenants avec chacun des services attributaires selon le modèle joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le renouvellement du lancement de l'appel à candidatures tous les ans jusqu'au 31 décembre 2030, ou

jusqu'à ce que l'ensemble des services du Département ait intégré le dispositif.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. C'est parfait.

(Le rapport N° 211, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
N° 212

**Organisation d'un événement de valorisation des démarches inclusives en Saône-et-Loire en novembre 2024
Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et demande de financements**

Mme Cannet, rapporteur,

Il s'agit du lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et demande de financements concernant l'organisation d'un événement de valorisation des démarches inclusive en Saône-et-Loire en novembre 2024.

Dans le cadre de son Schéma unique des Solidarités 2023-2027 « Solidarités 71 », le Département de Saône-et-Loire a confirmé la priorité donnée à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Cette volonté se traduit notamment par l'organisation d'événements de sensibilisation au handicap visible et invisible (2ème édition de la Saône-et-Loire fête la différence, journée départementale de sensibilisation à l'autisme, etc.).

Cette année, le Département souhaite organiser un événement participatif visant à faire connaître et valoriser les démarches inclusives existant en Saône-et-Loire. Cet événement se déroulera sur une semaine, du 14 au 21 novembre 2024, et sera organisé dans un format « hors les murs ».

Ainsi, les acteurs du territoire engagés dans une démarche inclusive seront invités à organiser des manifestations locales pour mettre en avant leurs initiatives.

La semaine se clôturera par une soirée de remise de prix qui viendra récompenser certains acteurs pour leur engagement.

Afin de recenser les initiatives inclusives existantes sur le territoire et recueillir les souhaits de participation à l'événement, il est proposé de lancer un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 1er avril au 15 mai 2024 auprès des acteurs entrant dans le périmètre de l'événement. Le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt définit le cadre, les modalités et les critères de participation à l'événement.

Les acteurs dont les manifestations seront retenues pour être intégrées à la programmation de la semaine bénéficieront en contrepartie de la campagne de communication du Département.

Par ailleurs, les porteurs de manifestations inscrites au programme de l'événement pourront prétendre à une aide forfaitaire d'un montant de 500 €. Le budget alloué à ce soutien est de 10 000 €.

Enfin, les acteurs locaux engagés dans une démarche inclusive pourront candidater à la remise de prix qui sera organisée lors de la soirée de clôture de l'événement. La remise de prix sera élargie à l'ensemble des initiatives départementales, qu'elles aient été ou non, retenues dans le cadre de la programmation ciblée par le présent appel à manifestation d'intérêt.

Le budget prévisionnel de l'événement, hors recettes, est de 60 000 €. Il est proposé de solliciter des co-financements auprès de partenaires publics et d'opérateurs privés.

Il vous est proposé :

- d'approuver le règlement de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI), annexé au présent rapport, pour le recensement des initiatives inclusives à valoriser durant l'événement organisé par le Département en novembre 2024,
- d'approuver l'attribution d'une aide forfaitaire à la participation à l'événement de 500 € par acteur organisant une manifestation programmée dans le cadre de l'événement, dans la limite du budget global alloué au dispositif d'un montant de 10 000 €,
- d'autoriser M. le Président à solliciter des financements auprès de partenaires publics et privés pour organiser l'événement,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à ces démarches et à la perception des fonds éventuellement accordés.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté.

(Le rapport N° 212, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
N° 214

**Appel à projets en faveur des proches aidants
Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions en
faveur d'actions visant le soutien aux proches aidants
accompagnant des personnes en situation de handicap ou des
personnes âgées**

Mme Cannet, rapporteur,

Il s'agit du Règlement d'intervention pour l'attribution de subventions en faveur d'actions visant le soutien aux proches aidants accompagnant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.

En France, 8 à 11 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Les aidants constituent la première forme de soutien aux personnes fragilisées. Le renforcement du maintien à domicile et la volonté d'inclusion mobilisent les aidants qui y contribuent fortement.

Au fil des récentes lois, la reconnaissance de l'aidant et de ses besoins ne cesse de progresser. La 2ème stratégie nationale de mobilisation et de soutien "agir pour les aidants" 2023-2027 présentée en octobre 2023 poursuit cette volonté. Le Département de Saône-et-Loire a réaffirmé son engagement à développer des réponses adaptées aux besoins des aidants dans le cadre du programme coordonné de la prévention de la perte d'autonomie 2022-2024 ainsi que dans le Schéma unique des Solidarités 2023-2027 "Solidarités 71".

Dans un souci de lisibilité, depuis 2020, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et le Département ont opté pour un appel à projets commun. Un bilan des projets soutenus en 2022 permet d'identifier leur impact positif : amélioration du bien-être, de la connaissance des ressources locales et rupture de l'isolement social.

Pour l'année 2024, dans la limite d'une enveloppe de 30 000 € sur le budget du Département, il est proposé de renouveler le dispositif permettant de soutenir les actions développées en faveur des proches aidants accompagnant des personnes en situation de handicap.

De la même manière, les actions développées en faveur des proches aidants de personnes âgées seront financées dans le cadre de la CFPPA.

Cette action s'inscrit dans les orientations du Schéma unique des Solidarités.

Il vous est proposé : d'approuver le Règlement d'intervention permettant de lancer l'appel à projets pour 2024, tel que joint en annexe.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Très bien, merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Merci.

(Le rapport N° 214, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'insertion et du logement social
N° 217

**Contractualisation entre l'État et le Département pour
l'insertion et l'emploi dans le cadre de la loi du plein emploi
Déclinaison opérationnelle des actions en faveur de l'insertion
et de l'emploi**

Mme Robin, rapporteur,

Merci M. le Président.

Ce que je vous propose dans un premier temps, c'est peut-être de faire un come-back sur l'action RSA que nous avons initié fin 2021 et sur les résultats obtenus jusqu'à présent, dans cette dynamique départementale du retour à l'emploi.

Pour rappel, fin 2021, le Département a lancé le Service public pour l'insertion et l'emploi dans le cadre d'un dispositif sur lequel il avait candidaté. Le but était vraiment d'avoir une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi. Tout cela préfigurait la loi plein emploi qui a été votée en 2023.

Nous avons lancé une action originale que nous avons baptisée « rebondir, surmonter et accéder vers l'emploi » qui s'est assise sur un partenariat très fort avec l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale pour la levée des freins à l'emploi.

Le Département a procédé au recrutement de 22 agents (chefs de projet, coordinateurs, conseillers emploi, chargés de repérage) dans une période où le recrutement est plus que tendu. C'est vrai que la mise en place de cette équipe a connu les mêmes difficultés que l'ensemble d'un certain nombre de secteurs économiques du Département aujourd'hui.

Nous avons dû mettre en place une gestion logistique organisationnelle de solutions territoriales et surtout le déploiement d'outils numériques de partage de données avec l'ensemble de nos partenaires. On peut citer l'outil OUIFORM, qui est un outil du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté pour la prescription des actions de formation, la plateforme ITOU qui est une étape permettant de prescrire l'insertion par l'activité économique, ou encore le logiciel VIESION qui est un outil interne au Département et qui permet le suivi de parcours.

L'harmonisation des process d'intégration des flux en lien avec Pôle Emploi a permis un toilettage de notre base de données, le repérage de 1 600 personnes que l'on dit « hors radar » c'est-à-dire qu'elles ne bénéficiaient d'aucun accompagnement depuis deux à dix ans.

En 2023 cette brigade était donc opérante et motivée, des formations ont été proposées, des liens renforcés avec le tissu économique local et des résultats probants en termes de sortie vers l'emploi et notamment une baisse de l'ordre de 20 % du nombre de bénéficiaires du RSA.

En 2024, on commence à constater un impact réel sur l'acompte RSA au premier trimestre 2024 qui, je l'espère, ne sera pas complètement absorbé par une revalorisation du RSA décidée par l'État au 1^{er} avril 2024 et qui est de l'ordre de 4 %.

Pour ce qui est de l'action départementale, cela nous a permis une meilleure connaissance des publics et un meilleur parcours vers l'emploi. Cela a également permis de repérer et d'orienter les publics au travers de nouvelles modalités de travail avec Pôle Emploi devenu France Travail et une optimisation dans le partage de la donnée, je l'ai dit, mais aussi de nouvelles modalités d'évaluation à l'entrée dans le dispositif au travers des opérations de co-diagnostic. Nous avons ainsi pu renforcer les actions qui favorisaient le retour à l'emploi des bénéficiaires, par le

développement de passerelles, avec les acteurs de l'insertion, la mobilisation des entreprises (nous avons signé un certain nombre de conventions avec eux), le renforcement des liens avec les collectivités territoriales et les Communautés de Communes, je l'ai dit, le développement des réseaux partenariaux, la participation aux opérations d'insertion professionnelle sur tout le territoire et le développement d'outils numériques. Cela nous a conduits à proposer un accompagnement personnalisé renforcé aux bénéficiaires du RSA pour lever les freins à l'emploi. C'est une équipe dédiée, un accompagnement intensif, des actions innovantes et une procédure de suspension renouvelée.

En termes de chiffres, depuis le début de l'opération, ce sont donc à fin janvier 2024, 2 621 situations qui ont été analysées au travers notamment d'un certain nombre de faisceaux d'indices qui ont permis le ciblage parmi les membres bénéficiaires. À travers cela, 1 800 convocations ont été envoyées, 1 028 contrats ont été signés. On voit bien ici la problématique que tend à résoudre cette loi sur la réforme de l'emploi, qui réside dans les non-réponses. Sur les 1 028 contrats signés à partir du moment où nous avons réussi à signer un contrat d'engagement réciproque avec les bénéficiaires, nous constatons environ 40 % de retour à l'emploi durable (c'est-à-dire une typologie de CDD de plus de six mois ou des CDI). Le résultat est très net selon lequel par l'intermédiaire de cet accompagnement individualisé, renforcé voire, renouvelé, on arrive à remettre dans le champ de l'emploi un certain nombre de personnes qui en étaient éloignées. C'est aujourd'hui le sens de la loi qui se met en place sur le réseau Pôle Emploi. C'est le renforcement de cela.

Si on regarde la courbe des bénéficiaires, on remarque selon les deux données qui sont toujours suivies, soit le nombre de foyers, soit le nombre de bénéficiaires. Mais au final, que ce soit l'un ou l'autre, on constate effectivement la même baisse du nombre en termes de résultats, puisqu'on est passés pour les de bénéficiaires du RSA, de 10 770 en décembre 2021 à 8 200 en février 2024. Pour ce qui est des foyers, on est passés de 9 180 à 7 400. Le trait bleu représente la différence entre les bénéficiaires payables en droits et les bénéficiaires inscrits. C'est ce qui fait la différence entre les chiffres, sachant que nous nous attachons à ce qui est payable en droits et non aux situations enregistrées.

Enfin, tout cela s'est accompagné, on l'a vu et on l'a voté ici, puisqu'on a modifié le règlement de sanctions avec un peu plus de pression sur les bénéficiaires, c'est vrai, on voit qu'au niveau de ces mesures de suspension et de radiation, sur l'année 2023, 2 747 suspensions ont été appliquées. Elles ont abouti à 939 radiations des dispositifs. L'intérêt de cela, c'est que les personnes suspendues ou radiées peuvent bien évidemment revenir dans le dispositif de RSA. Dans ce cas, elles passent obligatoirement par le prisme de l'accueil renforcé, donc on les prend en charge systématiquement. Elles sont identifiées et bénéficient prioritairement de cet accompagnement rénové.

Voilà pour qui est des résultats à fin décembre 2023 et de l'action qui a été initiée par le Département. La phase suivante aujourd'hui est donc bien la contractualisation entre l'État et le Département pour l'insertion à l'emploi dans le cadre de la loi du plein emploi.

Je le rappelle. En mars 2022, le Département avait saisi l'opportunité d'expérimenter le service public de l'insertion et de l'emploi déjà à travers une contractualisation avec l'État. Il s'agissait d'engager une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour un service d'accompagnement vers l'emploi qui soit plus efficace. En complément, le Département s'était donc doté d'une équipe de 11 conseillers emploi plus spécifiquement chargés de l'orientation et de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires. Le résultat vient de vous être présenté. L'expérimentation du SPIE a pris fin au 31 décembre 2023 et dans le cadre de la loi « Plein emploi », avec la mise en place du réseau pour l'emploi autour de France Travail.

Je rappelle que dans ce cadre, le réseau pour l'emploi est une instance de co-pilotage entre les collectivités territoriales, soit à l'échelle régionale, départementale voire, à l'échelle locale, il s'agit bien d'un co-pilotage avec l'État et notamment dans le cadre du réseau pour l'emploi, le rôle dévolu au Département c'est l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation et le placement non plus uniquement des seuls bénéficiaires du RSA, mais de l'ensemble des demandeurs d'emploi et des personnes en insertion. Ceci, dans un souci de répondre aux besoins des entreprises.

L'État a donc proposé un nouveau cadre de contractualisation afin de poursuivre les actions engagées. Cette action se situe dans le

cadre des pactes de solidarité proposés au Département. On en a parlé tout à l'heure sur le volet beaucoup plus social et récemment dans son axe 2 qui est « sortir de la pauvreté par le travail, en lien avec France Travail ». Dans cet axe 2, il correspond à la contractualisation qui est l'objet du présent rapport dans le cadre du réseau pour l'emploi. Il est proposé que le Département s'engage dans ce cadre établi sur une convention pour l'insertion dans un cadre d'expérimentation renforcée sur trois volets.

Le volet 1 comprend la préparation, la mise en place de la réforme France Travail et l'application de dispositifs législatifs et réglementaires issus du projet de la Loi plein emploi. Ce volet comprend un montant forfaitaire. Il vise la cible principale de chefferie de projet et pour le Département de Saône-et-Loire c'est un financement de l'État de 106 000 € sans contrepartie financière du Département pour une mission que nous avons déjà réalisée finalement dans le cadre de ces deux ans d'expérimentation.

Sur le volet 2, il s'agit d'étoffer l'offre de solutions locales pour une approche subsidiaire et une recherche d'impact. Ce volet 2 comprend un co-financement État/ Département à hauteur de 50%. Le budget proposé par l'État est de 358 786 € pour un total de dépenses de 717 572 €. Il s'agit bien d'alimenter l'éventail de solutions mobilisables dans le cadre de parcours intensifs, de préparer l'accompagnement rénové. Là encore, ce sont des actions qui ont d'ores et déjà été engagées par le Département, voire financées.

Le volet 3 est le plus expérimental. C'est sur celui-là que le Département a été retenu par l'État avec 47 autres Départements. Il s'agit d'assurer de nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA. C'est donc une contractualisation qui permettra de financer la coanimation des partenaires du réseau Pôle Emploi au niveau local, la coordination des partenaires de l'emploi, le pilotage des co-diagnostics en lien avec France Travail, la mise en place progressive de 15 heures d'activité pour des publics bénéficiaires du RSA, l'accompagnement du changement par des professionnels du service social départemental, la participation à l'interopérabilité des systèmes d'information, la poursuite de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA.

Sur ce troisième volet, l'enveloppe financière dédiée par l'État à ce volet relatif au nouveau déploiement n'est pas encore précisée à ce stade. On attend son information dans les jours qui viennent. Elle n'est pas assujettie à une contrepartie financière du Département. Il s'agit pour nous, en l'occurrence, de moyens qui sont déjà en place. Ce ne sera donc qu'une enveloppe financière supplémentaire, au bénéfice de cette action.

Il vous est proposé :

- d'approuver la Convention départementale pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme du plein emploi 2024, jointe en annexe. C'est une contractualisation pour l'année 2024 puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2025, on est dans un cadre non plus expérimental, mais dans un cadre normal et législatif de l'application de ces textes.
- d'autoriser M. le Président à la signer.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Solidarités et Finances.

M. le Président.

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). C'est que tout a été dit et que tout est très clair. Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le rapport N° 217, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Je vais vous donner quelques nouvelles avant de suspendre la séance. Je vous l'ai dit, tout à l'heure, il y avait une question d'actualité déposée par le groupe Gauche 71. On a commencé à l'évoquer. Il y a deux vœux, dont un pour lequel j'avais dit qu'on attendrait cette séance. Il était donc prévu que nous le rediscutions. Il s'agit du modèle de protection civile. D'ailleurs, j'apporterai quelques compléments d'information puisque l'actualité évolue. Demain matin je serai avec quelques-uns de mes collègues à Beauvau avec le ministre de l'Intérieur pour continuer à travailler cette question. Et puis un autre vœu sur le maintien du lycée forestier de Velet. Pour traiter ces vœux, je vous propose à 14h15,

celui qui est sur la protection civile relèvera de la commission Finances, dans la salle habituelle et pour le lycée forestier de Velet, 14h15 aussi avec les commissions réunies Aménagement et Attractivité. Cela se passera dans la salle Lucie Aubrac.

Je vous souhaite bon appétit et on se retrouve dans les commissions à 14h15 et à 14h30 précises ici en salle.

(La séance est suspendue à 12h30)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE**RÉUNION DU JEUDI 28 MARS 2024****APRÈS-MIDI**

*La séance est reprise à 14 heures 45 sous la présidence de
M. André ACCARY, Président.*

M. le Président.

Je vous propose de reprendre la séance. Merci. Juste un point sur l'organisation puisqu'il y a eu à 14h15 les deux commissions réunies et la commission Finances pour étudier les deux vœux. L'un sur la protection civile qui avait été reporté. C'était un constat unanime. Il faut juste trouver les finances. Au moment où on traitera de ce vœu, j'essaierai de vous apporter quelques éléments complémentaires. L'autre vœu concerne le maintien du lycée forestier du Velet. Ce matin, j'ai fait exprès de ne pas en parler dans mes points d'actualité.

Depuis 2015, le Département, je l'ai dit haut et fort, clairement et à tout le monde, a décidé de maintenir ouverts tous les collèges, de n'acter aucune fermeture. Nous travaillerons ensemble, budgétairement sur la rénovation des collèges voire, la reconstruction quand cela s'avère nécessaire. Cela a été annoncé notamment pour la commune de Sanvignes. C'est une vraie volonté politique. Si on s'était basés, nous, majorité, uniquement sur le constat, sur les études, les éléments donnés sur les projections de futurs élèves, on aurait pu être tentés de fermer des collèges et d'en regrouper d'autres. Autrement dit, de faire un constat et de ne pas apporter de solutions. Nous avons fait différemment. Nous l'assumons chaque fois, avant les élections et ensuite, concrètement

sur le terrain après les élections. D'où le maintien des collèges dans ce département.

Je ne voulais pas y faire allusion ce matin afin d'évoquer la situation d'une autre collectivité qui depuis deux ans annonce à qui veut l'entendre, des groupements, des fermetures. Aujourd'hui c'est dans l'Autunois et demain ce sera le lycée agricole de Charolles. Cela a été évoqué. Je ne voulais donc pas en parler ce matin simplement pour que les gens prennent conscience des volontés différentes des collectivités, celle du Département qui a choisi de maintenir l'ensemble des collèges et l'autre infrastructure. Parce qu'on a misé sur un autre point. D'abord l'optimisme, car quand je vois des annonces de futures implantations sur le Creusot, sur le Grand Châlon, je me dis que finalement on a raison de maintenir ces infrastructures publiques. Ce n'est vraisemblablement pas le cas partagé par une autre infrastructure.

Nous étudierons donc ce vœu tout à l'heure, mais je suis quand même surpris, à la lecture de ce vœu qu'il y ait un grand absent, la collectivité qui a décidé de fermer le lycée, celui qui a décidé, en tout cas c'est dans les tuyaux, de fermer le lycée agricole de Charolles. Voilà ce que je voulais dire en préambule. Mais nous l'étudierons puisque, vraisemblablement, nous ne sommes pas d'accord sur le diagnostic.

Voyez, quand vous vous rendez à une consultation médicale pour un rhume et qu'on vous coupe la jambe, cela révèle un problème de diagnostic. Si vous voulez un traitement efficace, il commence par un bon diagnostic.

Je vous propose donc de passer au rapport 216 « Aides habitat durable »

Direction de l'insertion et du logement social
N° 216

Aides habitat durable
Évolution du règlement d'intervention

M. Guigue, rapporteur,

Merci M. le Président.

Je vous propose un petit diaporama pour synthétiser la politique menée par le Département en la matière avec cette modification de notre règlement d'intervention pour les aides habitat durable.

Six objectifs :

- Lutter contre la précarité énergétique : vous l'aurez compris c'est le sens même de ces aides et des travaux qui en découlent.
- Améliorer le pouvoir d'achat des Saône-et-Loiriens : vous avez également saisi l'objectif qui est bien évidemment de faire baisser au maximum les dépenses énergétiques et donc d'améliorer leur pouvoir d'achat.
- Développer le recours aux énergies renouvelables.
- Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Promouvoir l'efficacité énergétique dans les logements.
- Et on n'oublie pas le soutien direct que cela engendre sur l'artisanat local. C'est ce sur quoi on revient régulièrement dans nos réunions territoriales Habitat 71.

Quelques chiffres. Depuis 2021, c'est quand même 5 millions d'euros d'aides qui ont été versées par le Département pour plus de 7 000 ménages aidés. C'est là qu'intervient la question du soutien direct à l'artisanat local, pour 49 millions d'euros de travaux pour les entreprises du Département. Il ne s'agit pas de dire que ces travaux n'auraient jamais été si le Département n'était pas intervenu, mais en tout cas, pas au même niveau, ça on en est certains. C'est un amplificateur de ce genre d'interventions. D'ailleurs, la plupart du temps, les artisans sont nos premiers ambassadeurs. Ce sont souvent eux qui proposent à leurs clients le recours à telle ou telle aide pour leur permettre de boucler le budget travaux.

Comment sont répartis les dossiers ? Sans surprise on arrive à 74% sur des travaux de chauffage, avec une évolution. On constate une vraie fluctuation en fonction du type de chauffage installé. Cela traduit aussi des effets de mode. On a eu énormément de pompes à

chaleur air-air il y a maintenant deux ou trois ans. Elles ont baissé au bénéfice des pompes à chaleur air-eau. On installe encore assez peu de photovoltaïque. En revanche, on a énormément de chauffage au bois (poêle à bois, insert, chaudière bois voire même cela en faisait sourire certains en réunion technique, des cuisinières à bois). On se demandait si ces dernières étaient toujours opportunes. Oui, je le confirme, car pour signer comme président d'Habitat & Santé 71, les récépissés de demande d'aides, des cuisinières à bois, on en a encore beaucoup en milieu rural. Beaucoup de gens font des travaux pour ce type de changement. 22% de travaux d'isolation et 4 % qui regroupent les travaux divers.

Les bénéficiaires sont pour 33 % des ménages aux revenus très modestes, 26 % aux revenus modestes et 41 % aux revenus intermédiaires.

Nos propositions d'évolution du dispositif pour la période 2024-2026. Ce sont 3.3 millions d'euros d'aides supplémentaires qui seraient versées par le Département et c'est un élargissement à de nouveaux publics. On y reviendra dans un instant.

- Cet élargissement se traduit par une majoration de 10 % du plafond des revenus intermédiaires fixés par l'État. C'était le seuil maximum de revenus au-delà duquel le Département n'intervenait pas. On le relève pour qu'il profite au plus grand nombre.
- La possibilité de déposer une demande par an contre une tous les 2 ans auparavant.
- Une aide aux travaux ponctuels d'amélioration de l'habitat plafonnée à 2 000 € par an.
- Une extension aux travaux réalisés dans les résidences secondaires.
- Une extension aux travaux réalisés par les propriétaires bailleurs depuis plus de 2 ans, avec une étiquette énergétique encadrée. Le but n'est pas de tout aider. Un seuil est appliqué.
- La mise en conformité du règlement et les évolutions techniques et les nouveaux matériaux.

- La mise en conformité et le décret d'énergie solaire photovoltaïque.
- La reconduction de l'aide de 1 000 € a été doublée par rapport au dispositif précédent pour l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales.

Voilà, de manière synthétique, la méthodologie qui est la nôtre. Les dossiers devront être déposés sur la plateforme <https://mesdemandes71.fr>.

Il vous est donc proposé cette évolution du règlement d'intervention, tenant compte des objectifs précités.

Il vous est proposé d'approuver le règlement départemental d'intervention des aides habitat durable ci-annexé.

Avis favorable à la majorité des Commissions Spécialisées Solidarités, Aménagement et Finances (Abstention du groupe Gauche 71).

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. CANNARD.

M. Cannard.

M. le Président. La modification du règlement d'intervention pour les aides habitat durable évolue en fonction des critères techniques appliqués par l'État (exclusion des chaudières à gaz par exemple, ajustement de performances des nouveaux matériaux) et propose pour les propriétaires occupants des tranches de revenus plus favorables que celles pratiquées pour les aides de l'État.

Nous rappelons ici que lorsque les modalités d'attribution des aides ont été modifiées pour permettre de raccourcir les délais d'examen des dossiers, nous avons été favorables à cette mesure. Il a alors été établi qu'un bilan annuel quantitatif et qualitatif serait fait avec notamment le délai moyen de traitement des demandes. Nous avons demandé ce bilan à plusieurs reprises au sein des Commissions départementales sans jamais obtenir ceux des années 2022 et 2023. Quand tiendrez-vous votre engagement ?

Ce règlement fait également entrer dans les publics bénéficiaires les propriétaires bailleurs ainsi que les propriétaires d'une résidence secondaire. C'est ce dernier public qui nous interpelle fortement. Les études de l'INSEE en 2021 concernant la Bourgogne-Franche-Comté sur les résidences secondaires et leurs propriétaires montrent, cela n'est pas une surprise, que les ménages détenteurs de résidences secondaires sont les plus aisés que l'ensemble des ménages. Toujours en Bourgogne-Franche-Comté, la moitié a un niveau de vie supérieur aux revenus des 20 % des ménages les plus aisés de la région. Vous comprendrez que nous puissions nous interroger sur l'opportunité d'apporter une aide à des propriétés pour rénover un logement occupé moins de deux mois par an et souvent en période estivale. D'autant que ces propriétaires, s'ils souhaitent réaliser des travaux, bénéficient des certificats d'économie d'énergie et éventuellement d'un dégrèvement de la taxe foncière selon les communes pendant trois ans.

Nous vous demandons donc un vote séparé concernant ce nouveau règlement. Nous sommes favorables aux aides pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Mais nous voterons contre la subvention pour les résidences secondaires. Nous préférons, en cette période d'inflation, accentuer nos aides aux revenus modestes et aux classes moyennes qui risquent d'être une fois de plus les premières touchées par les mesures que voteront les députés de la majorité Renaissance et réseau Modem afin de combler le déficit de l'État actuel. Pour notre groupe, les aides publiques doivent être concentrées sur les publics résidents à titre principal en Saône-et-Loire, pour l'amélioration de leur vie quotidienne et la diminution de l'impact écologique de leur consommation énergétique. Merci.

M. le Président.

Merci. M. GUIGUE.

M. Guigue.

C'est une intervention qui ne me surprend guère sur la forme puisque c'est une intervention qui avait déjà été plus ou moins annoncée lors de notre travail en Commission, à laquelle j'espérais avoir répondu clairement. Manifestement, ce ne fut pas le cas.

L'écologie, le développement durable, les deux vitesses, je ne connaissais pas encore. On est pour l'écologie avec les modestes, mais on est contre l'écologie et le développement durable avec les

plus riches. Drôle de manière de voir la politique verte dans notre département. Notre département devrait se cantonner à aider certaines personnes et à montrer l'exemple en faveur d'un développement durable, à condition, bien évidemment, de ne pas dépasser un certain seuil de revenus. Si vous êtes un peu plus riche, il vaut mieux rester avec votre vieille chaudière à fioul ou votre vieille chaudière à gaz. Mais alors surtout, pas de transition énergétique chez vous !

J'espérais vous avoir convaincu par l'argument qui me semblait naïvement de bon sens. Une résidence secondaire peut être secondaire à l'instant T. Mais la résidence secondaire de X aujourd'hui sera peut-être la résidence principale du Y demain. Eh oui ! Sauf que vous passez par pertes et profits la loi Climat et Résilience et ses étiquettes énergétiques qui, année après année, vont faire tomber dans le champ de l'insalubrité automatique, si je puis m'exprimer ainsi, un certain nombre de logements. Pour celui qui demain n'aura pas rénové, même en location, vous serez les premiers à venir vous plaindre qu'on a un parc locatif vieillissant et qu'on est incapables de loger correctement toutes les personnes qu'on aura fait revenir dans certains bassins de vie, du fait du développement qu'on aura initié. Donc je vous le dis, pour moi, c'est une vision qui est à la fois tronquée, court-termiste et surtout complètement étriquée sur le plan de la vision de l'écologie.

Enfin, je terminerai par la question du bilan. M. CANNARD, je vous attends toujours pour la réunion de Cuisery. C'était sur votre secteur, vous n'êtes pas venu. Vous posez des questions, vous voulez des bilans, mais vous ne venez pas.

M. Cannard.

Sylvie s'y est rendue.

M. Guigue.

Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Si elle vous a rapporté ce que j'ai dit, le bilan y était. À moins qu'elle ne vous ait pas tout dit. Dans un couple parfois on ne se dit pas tout. Chacun garde son jardin secret. Ça fait parfois le charme de son binôme. Écoutez, demandez à votre binôme, elle vous fera un bilan complet. Si vous voulez en savoir plus, je vous accueillerai à bras ouverts, vous le savez, lors que notre prochaine réunion pas loin de chez vous, du côté de Pierre-de-Bresse.

M. le Président.

Merci. Frédéric.

M. Cannard.

Je m'excuse de ne pas m'être rendu à la réunion de Cuisery, mais nous sommes un binôme, donc nous nous partageons les tâches, ce qui est normal. Sans polémiquer, six chaises étaient a priori largement suffisantes pour accueillir le monde qui est venu vous écouter, M. GUIGUE. À part les élus, il y avait très peu d'artisans. Je ferme la parenthèse, cela concerne la réunion de Cuisery.

Je reviens sur les maisons secondaires. Si un propriétaire souhaite louer sa maison secondaire, très bien, il ira chercher des aides. Mais pour son petit week-end ou ses vacances, nous on considère que ce n'est pas la priorité. Il existe des gens dans ce pays, qui ont du mal à se loger. L'inflation a des conséquences sur les petits salaires. Il me semble que l'effort doit être fait pour ces classes moyennes et modestes, pour les accompagner dans le changement climatique. Ceux qui ont les moyens peuvent le faire sans que la subvention de 500 € pour un poêle à bois soit déclencheur pour engager les travaux. C'est notre point de vue. Je le répète, je pense que les propriétaires qui veulent louer rentreront dans le dispositif à ce moment-là.

M. le Président.

M. GUIGUE. D'abord M. FONTERAY.

M. Fonteray.

Rein à ajouter en ce qui concerne les propos de M. CANNARD. Quant au compte rendu des aides que vous deviez nous fournir, il ne s'agit pas d'un tableau à fournir dans une réunion publique telle que vous avez pu la faire dans les territoires. Auparavant, nous prenions la décision et il est vrai qu'a posteriori, s'agissant d'une des applications du règlement, ça ne présentait pas d'intérêt et ça ne pouvait que pénaliser les délais. C'est la raison pour laquelle, pas de souci, on anticipe. L'accord est donné et on est informés a posteriori. Nous avons, une fois par semestre ou en fin d'année, la liste des dossiers qui ont été subventionnés. C'est cette demande-là pour laquelle vous vous êtes engagés. C'est cette demande-là que nous n'avons pas reçue pour les exercices 2022 et 2023.

Pour les résidences secondaires, je n'ai rien à ajouter, Fred a dit l'essentiel.

M. le Président.

Christine.

Mme Robin.

Moi ce qui me fait réagir c'est toujours cette notion de riches ou pas riches. On est toujours le riche ou le pauvre de quelqu'un. Je voudrais savoir ce que je dois répondre, car je vis le cas, il est réel, d'un couple à Charnay, dont le mari travaille chez Renault à Vénissieux. Il a hérité de la maison familiale dans laquelle il est confronté à un certain nombre de travaux à faire et il ne fait certainement pas partie des gens riches. Il ne se considère pas comme ça. Je lui dirai donc qu'avec votre vision des choses, vous l'excluez du dispositif de bénéfice des subventions.

M. le Président.

Merci. Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. M. FONTERAY.

M. Fonteray.

L'argent est rare. C'est ce qu'on a cru comprendre. Il devient de plus en plus rare. Si nous priorisons quelqu'un qui viendra une fois de temps en temps dans sa demeure en résidence secondaire, quels que soient ses revenus, c'est quelqu'un qui aura besoin justement que sa résidence secondaire ou son patrimoine soit productif et alors, il envisagera de le louer. Parce qu'il aura besoin de ce revenu.

M. le Président.

Très bien. Mme COUILLEROT, vous vouliez vous exprimer ?

Mme Couillerot.

Oui, juste quelques mots. Effectivement la vraie question c'est l'utilisation de l'argent public, en l'occurrence. Et l'argent public, vous nous l'avez dit en début de séance, est rare et vous nous l'avez dit en Commission. C'est la question des choix. La question des choix et de l'utilisation de l'argent public, on considère que ce doit être un levier. Un levier envers quoi ? Envers ce qui est essentiel et les mots disent bien ce qu'ils veulent dire. Il y a la résidence principale. D'ailleurs nombre de personnes aimeraient être sécurisées dans leur résidence principale. C'est donc une urgence, notamment au niveau des passoires thermiques, de sécuriser tous

ces gens-là. Et puis vous avez la résidence secondaire. Secondaire veut bien dire ce que ça veut dire : après.

Dans une situation où on commence à entendre partout qu'il faut faire des choix parce que l'argent public devient rare, ce que nous disons c'est qu'il faut axer l'argent public en tant que levier sur les résidences principales, que ce soit pour les propriétaires bailleurs ou les propriétaires occupants. Les résidences secondaires peuvent devenir d'ailleurs une autre résidence principale pour des propriétaires bailleurs ou occupants.

C'est simplement cela notre propos. Les mots principal et secondaire veulent bien dire ce qu'ils veulent dire.

M. le Président.

Merci. Catherine AMIOT.

Mme Amiot.

Merci Président de me donner la parole. Si je peux me permettre, moi je vous donne rendez-vous en fin d'année quand on fera le bilan du Plan environnement et qu'on pourra dire qu'on a étendu l'enveloppe dédiée aux rénovations énergétiques. J'espère qu'à ce moment-là, vous n'irez pas dire que nous ne mettons pas les priorités sur l'environnement, qu'on ne fait pas l'effort et que nos budgets sont en régression.

M. le Président.

Très bien, merci. Jean-Vianney pour conclure.

M. Guigue.

Oui M. le Président, pour conclure. Je crois qu'on ne va pas polémiquer effectivement pendant des heures sur ce sujet passionnant. D'une certaine manière, si l'on siège les uns et les autres sur des bancs différents dans cet hémicycle, ceux qui nous écoutent, ceux qui nous regardent, ceux qui nous lisent, auront compris pourquoi. Je crois que ce sont deux visions très différentes de la politique. Certains défendent une écologie réelle et pragmatique : nous. D'autres défendent une écologie politique : vous. On aura l'occasion je crois, cet après-midi, d'échanger sur d'autres sujets. Ce que vous aimez, vous, c'est la politique, on l'a bien compris. On voit à quoi ça mène, à un groupe qui se réduit comme peau de chagrin, élection après élection. Parce que

manifestement vous n'êtes plus en phase, M. FONTERAY, attendez, 20 ans ce n'est déjà pas si mal, c'est peut-être trop diront certains, mais bon, il y a des mauvaises langues. Moi, vous le savez, je vous aime bien. D'une certaine manière, je vous défends. Arrêtons de polémiquer, effectivement, agissons ! Mais notre ami M. FONTERAY serait trop triste si on ne se lançait pas quelques pics de temps à autre.

Vous avez ceux qui agissent et vous avez ceux qui disent, effectivement. Nous, on agit de notre côté. On met en place des dispositifs. Vous irez expliquer demain que vous étiez pour une écologie à deux vitesses, une écologie qui ne s'applique que quand on est dans une résidence principale et pas dans une résidence secondaire. On peut polluer tant qu'on veut pourvu que ce soit dans sa résidence secondaire.

Pour terminer, une petite réponse à l'attention de notre ami Frédéric CANNARD qui, bien qu'absent, essaie de se rattraper. Peu importe manifestement, ce qu'on vous a rapporté était erroné puisqu'on n'était pas six, on était trois fois plus. Il suffisait de compter. Remarquez, quand je vois ces difficultés de calcul, je comprends mieux les conséquences de votre gestion passée à la tête de cette collectivité. Si effectivement 6 et 18 c'est pareil, on comprend qu'on mette un Département en faillite.

M. le Président.

Très bien, je vous propose de conclure ce débat tout à fait intéressant. D'abord un plaidoyer, mais qui a l'avantage d'avoir les pieds sur terre. Ce qui est important. Écoutez, globalement, ce dispositif marche bien. Pour moi ce qui compte aujourd'hui, alors le débat sur le fait d'aider une partie de la population et pas une autre, franchement, ça m'insupporte. Objectivement, dans ce Département et vous en convenez tous, en termes d'accompagnement notamment pour les publics défavorisés, ou le public qui ne vit pas dans des conditions extraordinaires, je crois qu'on est au rendez-vous. On le prouve chaque fois.

Aujourd'hui, on parle finalement d'environnement et d'habitat. Je me consacre et j'ai envie d'orienter dans cette voie c'est-à-dire, j'ai envie de dire « peu importe le propriétaire », ce qui compte c'est que l'habitat dans ce Département soit accompagné pour avoir une meilleure résonance environnementale. C'est ça. On serait absents

d'un public qui a des besoins, vous auriez raison. Aujourd'hui on parle d'une question environnementale. Après, moi je serai très attentif dans vos collectivités respectives pour voir ce que vous faites en termes d'environnement. Nous, en tout cas, on sera au rendez-vous. Évidemment, j'appelle les uns et les autres à voter pour ce dispositif puisqu'il répond justement aux attentes. Il s'ajoute. C'est une pierre qui s'ajoute au reste de l'édifice que nous sommes en train de construire en matière de politique environnementale.

Je ne serai pas plus long. Je le mets au vote. Alors, c'est un vote partagé.

Sur la question des résidences secondaires, qui est pour ? (*tous les élus présents à l'exception de ceux du groupe Gauche 71*) Qui s'abstient ? (*personne*) Qui est contre ? (*12 voix contre : Claudette BRUNET-LECHENAULT, Frédéric CANNARD, Nadège CANTIER, Sylvie CHAMBRIAT, Évelyne COUILLEROT, Jean-Christophe DESCIEUX, Bernard DURAND, Jean-Luc FONTERAY, Jean-Marc HIPPOLYTE, Élisabeth LEMONON, Viviane PERRIN, Alain PHILIBERT*).

Pour tout le reste, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté, merci.

(Le rapport N° 216 concernant les résidences secondaires, mis aux voix, est adopté à la majorité).

(Le rapport N° 216 hors résidences secondaires, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Mission politique agricole
N° 302

**Plan environnement de Saône-et-Loire 2020-2030 : agriculture
et changement climatique**

**Règlement d'intervention des aides départementales en faveur
de l'adaptation au changement climatique de la profession
viticole par la replantation de ceps de vigne**

**Règlement d'intervention des aides départementales en faveur
de l'adaptation au changement climatique pour l'ensemble de la
profession agricole par la récupération des eaux de pluie**

M. Brochot, rapporteur,

Agriculture et changement climatique, prolongation de ce qui est du plan pour la viticulture et réaménagement du plan sur les récupérateurs d'eau.

J'aime le rappeler aussi à chacune de mes interventions, dans les différentes AG ou les différentes réunions, les divers plans que l'on a construits en direction de l'agriculture, ils l'ont été avec les services que je remercie et avec la profession, avec les différentes institutions agricoles pour permettre, et tu l'as dit tout à l'heure André, de faire en sorte que ce soit des plans qui restent terre à terre et que l'on ait bien les pieds sur terre et sur le terrain.

Un plan qui serait approuvé sans concertation serait un plan voué à l'échec. On l'a constaté ensemble André, lors des différents rassemblements au moment des manifestations, et la colère gronde toujours et est encore d'actualité dans le monde agricole. Ce qu'ils souhaitent c'est de l'écoute, de la reconnaissance et des revenus. L'écoute, on l'a remarquée, ils nous en ont félicités. Pour la reconnaissance, on met assez en avant notre agriculture. Car je rappelle que c'est sur notre département 1 milliard de produits que notre agriculture engendre ici. Et puis ces dispositifs que l'on met en place, avant tout, je ne parlerai pas de soutien ni de subvention, je parlerai plus d'amélioration des revenus. C'est surtout cela que nos agriculteurs attendent. L'amélioration des revenus.

Aujourd'hui, avec le plan sur la viticulture, et la replantation des pieds de vigne, c'est bien aussi pour lutter contre la Flavescence dorée et le Bois noir. Le Département répond depuis 2018 où il y a eu des recherches et où on a été sollicités et également la Région BFC concernant nos neuf communes du Beaujolais. Quand un plan se mettait en place dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il fallait que l'on se batte pour que nos producteurs de Beaujolais, et sur la Région BFC on puisse également prétendre à ce plan.

Concernant le sanitaire végétal, le Département intervient avec le laboratoire Agrivalys directement dans la recherche et le soutien.

Pour ce qui est de la replantation, c'est la prolongation 2024 – 2027. On reste sur les mêmes bases, soit 30 % d'aides et 2 500 € de plafond par exploitation ou entreprise, par an.

Concernant les récupérateurs d'eau, tu l'as dit également dans les propos liminaires de l'Assemblée départementale, nous avons été obligés de nous interrompre pendant quelques mois, malgré une réelle attente du monde agricole en général, aussi bien sur l'élevage que sur la production végétale pour lesquels ce dispositif évite de puiser dans le réseau d'eau urbain. Nous sommes adossés à une réglementation européenne qui nous permet aujourd'hui de pouvoir intervenir. Quand je dis qu'on a perdu du temps, c'est qu'il est dommage de ne pas pouvoir récupérer un peu d'eau de pluie tombée cet hiver. On ne sait pas de quoi sera fait l'été. Heureusement, nous n'avons pas la main sur la météo. Nous aurons peut-être un été sec.

Nous remettons donc en place ce dispositif. Ce dernier prévoit une enveloppe de 5.5 millions d'euros sur la période 2024 à 2027, avec 1 million d'euros pour cette année 2024 puis 1,5 million d'euros par an jusqu'en 2027.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

M. le Président.

Parfait, merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). C'est que tout le monde est d'accord. Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(Le rapport N° 302, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Mission politique agricole
N° 303

**Politique agricole
Aides complémentaires 2024
Subventions Biobourgogne, Association des Lieutenants de
Louveterie, Société d'Agriculture Charolles et Chambre
d'Agriculture de Saône-et-Loire**

M. Brochot, rapporteur,

Lors du vote du budget primitif, certaines structures ne nous avaient pas renvoyé tous les documents. Il restait aussi pour d'autres, différentes fiches actions à créer. On les a rédigées ensemble pour avoir une réelle interprétation et une percussive sur les différents dispositifs pour nos agriculteurs qui soient pertinentes. On a eu ces retours.

Il y a donc Biobourgogne où nous allons intervenir à hauteur de 15 081 € dans des actions qui sont vraiment en lien avec notre Plan territorial alimentaire du Département. Nous avons également le Festival du bœuf qui se tiendra à Charolles début décembre, à hauteur de 30 000 €. Nous avons différentes fiches actions de la Chambre d'Agriculture que nous soutenons à hauteur de 292 159 € qui nous ont également été retournés. Et nous avons aussi l'intervention que nous allons mener auprès des louvetiers qui ont vu (et heureusement) six nouveaux louvetiers arriver pour les soutenir. Je rappelle qu'en 2023, de mai ou juin jusqu'à décembre, les louvetiers ont été mobilisés sur 375 nuitées. J'ai régulièrement le président Christian MASUEZ au téléphone. Les louvetiers sont très fatigués. Les nouveaux permettront d'accentuer la surveillance. Les attaques reprennent malheureusement, on le voit. Les animaux sortent des stabules ou des bergeries, donc le loup reprend ses habitudes. Il y a eu encore des attaques assez conséquentes en début de semaine, sur le secteur du Creusot. Nous soutenons l'achat de lunettes thermiques à hauteur de 9 000 €. L'État intervient également sur ce sujet à hauteur d'environ 10 000 €, si je me souviens bien. Tout cela dans le but de lutter bien sûr contre la surpopulation du loup surtout, sur notre territoire.

Des annonces ont été faites par rapport à ce Plan loup. Elles faisaient croire qu'avait eu lieu une modification et qu'elle était validée et active. Comme je l'ai rappelé en Commission, le Plan loup pour l'instant, n'est pas modifié. Cela a été proposé à l'Europe, mais il faut attendre le résultat. Je pense que nous n'aurons pas de réponse avant les élections européennes. Et il faudra que cela se mette en place. Si tout va bien, les modifications arriveront fin 2024. Je précise : si tout va bien. Mais ce sera plus courant 2025 pour qu'on ait vraiment des résultats par rapport à ce Plan loup. Malheureusement, pendant ce temps, je parle du point de vue du territoire national, nos éleveurs subissent les dégâts d'une

population de loups qui s'est multipliée et qu'aujourd'hui le Plan loup ne maîtrise plus du tout. C'est donc bien dans ce but que l'on soutient nos louvetiers du Département et aussi pour les soulager dans leur surveillance qu'ils maintiennent au quotidien sur notre territoire. Je vous remercie.

M. le Président.

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je rappelle que les louvetiers sont des bénévoles. Au tout début, le Département, alors que ce n'est pas du tout de notre compétence, était intervenu aussi, bien avant que ce soit d'ailleurs, pour les accompagner. Car les frais d'essence, les armes, les munitions, le matériel de surveillance étaient à leur charge personnelle. Le Département est donc intervenu en premier, je le rappelle, d'une manière significative, y compris dans la protection pour les éleveurs, c'est-à-dire les filets et tout ce qui constitue les moyens de surveillance. Donc nous continuons. Et comme c'était dans le débat ce matin, ce n'est pas de notre compétence, mais on le fait parce que cela a des répercussions pour nos éleveurs.

Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Merci.

(Le rapport N° 303, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de l'accompagnement des territoires
N° 305

Appel à projets
Appel à projets et projets territoriaux structurants 2024 :
attribution de subventions

M. Martin, rapporteur,

Mes chers collègues, je vais vous faire un rappel rapide de notre dispositif en faveur des territoires à l'aide d'un document PowerPoint. Vous vous souvenez qu'on a présenté tout ça, comme à notre habitude, en Conférence des Territoires au cours de l'automne. Ce qui nous a amenés à pouvoir échanger un peu partout avec les élus, les maires et les présidents

d'intercommunalités sur leurs sujets de préoccupation et le croisement avec nos priorités. Cela nous conduit aujourd'hui à l'attribution des premières subventions de cet appel à projets.

Les domaines d'intervention dans lesquels nous serons présents sont identiques à ceux de l'année dernière : les services de proximité du quotidien, l'urbanisme, l'habitat, le cadre de vie, l'environnement, le développement, la promotion, valorisation et attractivité des territoires, les infrastructures et les questions de santé. Vous vous souvenez que nous donnons la possibilité de déposer deux dossiers à condition qu'il y en ait au moins un qui soit estampillé « Plan Environnement 71 » et que nous nous engageons à financer à 100 % le premier dossier au regard des moyens budgétaires dont nous disposons.

Ça, c'est un retour qui nous amène pratiquement 10 ans en arrière, avec l'ensemble des dossiers qui ont été soutenus depuis le lancement de ce dispositif, presque 4 000 dossiers. Vous voyez les chiffres de 637 millions d'euros qui ont été investis par les collectivités de ce Département et soutenus à hauteur de 77 millions d'euros.

Pour 2024, nous avons, lors du budget, voté une enveloppe de 11 millions d'euros qui permettra de soutenir 6 projets structurants, soit 1 par territoire de SCOT avec chacun une enveloppe de 250 000 €. Dans un premier temps, les 331 dossiers complets, puisque nous attendons jusqu'au 30 juin. On verra ce qu'il en est, mais en tout cas, c'est ce qui vous est proposé. On donne la possibilité aux communes ou intercommunalités qui n'auraient pas rempli leur dossier complètement, d'avoir le délai cette fois clairement gravé dans le marbre, de la date du 30 juin pour pouvoir le compléter. Donc, dans un premier temps, les dossiers complets représentent un engagement financier de 8 millions d'euros auxquels on ajoute 1,5 million d'euros, soit 9.5 millions d'euros.

Je vous précise que nous avons ici uniquement les dossiers de priorité 1, car en additionnant les dossiers de priorité 1 et les dossiers de priorité 2, nous dépassons largement l'enveloppe que nous nous étions fixée de 11 millions d'euros puisque nous sommes plutôt autour de 12.5 millions d'euros qu'il serait nécessaire de mobiliser, ce qui explique que nous soutiendrons, conformément à notre engagement, les dossiers de priorité 1 et que nous aurons

quand même un dépassement de 1 million d'euros. Excusez-moi, mais si on devait soutenir tous les dossiers, ce serait un dépassement de 2.5 millions d'euros.

Vous avez sur cette carte, je ne sais pas si vous le voyez bien, l'ensemble des dossiers qui ont été déposés et qui seront soutenus. Ils montrent bien que nous couvrons l'ensemble du territoire départemental à travers ce nouvel appel à projets.

Vous vous souvenez que par territoire de SCOT, chaque SCOT devait se mettre d'accord sur les choix de projet qui étaient définis. Vous avez, affichés à l'écran ces territoires et il faut que j'aie fait changer mes lunettes, car je vais peiner à vous en faire la lecture. Je pense que vous voyez aussi bien que moi les thématiques qui ont été retenues.

Voilà donc mes chers collègues, cette présentation de l'appel à projets 2024. Mais comme je vous le précisais, nous y reviendrons sans doute au tout début de l'été, après le 30 juin, une fois l'ensemble des dossiers complétés. C'est donc là une première salve de dossiers qui vous ont été proposés.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non*). D'accord. Donc il ne peut pas y avoir de débat. C'est simple. Donc il faut que je fasse voter par division.

Les élus du SCOT de la Bresse bourguignonne... Il faut d'abord approuver le principe du vote par division ? Alors, êtes-vous d'accord pour que nous adoptions le principe du vote par division ?

M. Vadot.

Et donc divisions en territoires SCOT. Aucun souci pour les élus intéressés dans chaque territoire.

M. Martin.

Y a-t-il des oppositions au vote par division ? (*Non*). Des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté.

(Le principe du vote par division est adopté à l'unanimité.)

Les élus suivants quittent la salle et ne prennent ainsi pas part aux débats et au vote s'agissant des collectivités intégrées au SCOT Bresse Bourguignonne :

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes Bresse Louhannaise intercom', Mme CHALUMEAU Mathilde (conseillère) et M. VADOT Anthony (Président) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de BRANGES, M. VADOT Anthony (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein du SIVOM DU LOUHANNAIS, M. VADOT Anthony (délégué commune de BRANGES) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie d'OUROUX-SUR-SAONE, M. DESMARD Jean-Michel (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Bresse Nord intercom', Mme GRUET Aline (VP) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Bresse Revermont 71 (CCBR 71), M. JACQUARD Sébastien (VP) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de PIERRE-DE-BRESSE, Mme GRUET Aline (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SENS-SUR-SEILLE, M. JACQUARD Sébastien (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

M. GUIGUE Jean-Vianney quitte également la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

M. Martin.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Bresse Bourguignonne, et d'autoriser par ailleurs les collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

M. le Président.

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté.

(L'attribution de subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Bresse Bourguignonne est adoptée à l'unanimité).

Les collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance sont autorisés).

M. le Président.

Nous allons demander à ces élus de revenir avant de faire ressortir d'autres élus.

(Les élus précédemment sortis réintègrent l'hémicycle).

Les élus suivants quittent la salle et ne prennent ainsi pas part aux débats et au vote s'agissant des collectivités intégrées au SCOT Châlonnais et au SCOT Agglomérations de Beaune et Nuits St Georges :

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes entre Saône et Grosne, M. BECOUSSE Jean-Claude (Président) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote. En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Sud Côte Châlonnaise, Mme LANOISELET Dominique (Présidente) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon, Mmes PLISSONNIER Florence (VP), MELIN Dominique (VP), DESCHAMPS Amelle (conseillère) et MM. MARTIN Sébastien (Président), BERGERET Vincent (VP), BURDIN Raymond (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de CHALON-SUR-SAONE, Mmes DESCHAMPS Amelle (Adjointe), MELIN Dominique

(conseillère), VAILLANT Françoise (conseillère) et M. MARTIN Sébastien (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CHATENOY-LE-ROYAL, M. BERGERET Vincent (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse, Mme DAMY Nathalie (Déléguée) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-LOUP-GEANGES, M. DUVERNOIS Michel (1er adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-REMY, Mme PLISSONNIER Florence (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de LAIVES, M. BECOUSSE Jean-Claude (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de DAMEREY, Mme DAMY Nathalie (Maire)) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de BUXY, Mme LANOISELET Dominique (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-MARCEL, M. BURDIN Raymond (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

M. Vadot.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Châlonnais et Agglomérations de Beaune et Nuits St Georges, et d'autoriser par ailleurs les collectivités de ces SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) ainsi que la commune de Bouzeron pour les examiner lors d'une prochaine instance ;

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

M. le Président.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*. Des votes contre ? *(Non)*. C'est donc adopté.

(L'attribution de subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Chalonnais et Agglomérations de Beaune et Nuits St Georges est adoptée à l'unanimité).

Les collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) ainsi que la commune de Bouzeron pour les examiner lors d'une prochaine instance sont autorisées).

M. le Président.

Je vous remercie. Ces élus peuvent revenir.

(Les élus précédemment sortis réintègrent l'hémicycle).

Les élus suivants quittent la salle et ne prennent ainsi pas part aux débats et au vote s'agissant des collectivités intégrées au SCOT Communauté Le Creusot-Montceau :

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM), Mmes COUILLEROT Evelyne (VP), PERRIN Viviane (conseillère), FRIZOT Marie-Thérèse (conseillère) et M. DURAND Bernard (conseiller délégué), DUPARAY Lionel (conseiller), LAUBERAT Didier (conseiller), BALLOT Alain (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote. En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de BLANZY, Mme CLEMENT Sophie (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-SERNIN-DU-BOIS, M. HIPPOLYTE Jean-Marc (1er adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-VALLIER, M. PHILIBERT Alain (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de TORCY, Mme CANTIER Nadège (Adjointe) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie du CREUSOT, Mme COUILLEROT Evelyne (1ère adjointe) et M. DURAND Bernard (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de MONTCEAU-LES-MINES, Mme FRIZOT Marie-Thérèse (Adjointe) et M. DUPARAY Lionel (Adjoint) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

M. Martin.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Communauté Le Creusot-Montceau, et d'autoriser par ailleurs les collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance ;

M. le Président.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*. Des votes contre ? *(Non)*. C'est donc adopté.

(L'attribution de subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Communauté Le Creusot-Montceau est adoptée à l'unanimité).

Les collectivités de ce SCOT Communauté Le Creusot-Montceau ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance sont autorisées).

M. le Président.

Je vous remercie. Ces élus peuvent revenir.

(Les élus précédemment sortis réintègrent l'hémicycle).

Les élus suivants quittent la salle et ne prennent ainsi pas part aux débats et au vote s'agissant des collectivités intégrées au SCOT Pays Charolais Brionnais :

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes de MARCIGNY, Mme CHENUET Carole (VP) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CHAROLLES, M. BERTHIER Pierre (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-BONNET-DE-JOUX, Mme CORNELOUP Josiane (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, M. DURIX Arnaud (VP) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CHAUFFAILLES, Mme MARTELIN Cécile (Adjointe) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS, M. DURIX Arnaud (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de GUEUGNON, M. LOTTE Dominique (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de DIGOIN, M. DESJOURS Thierry (Adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS), M. LOTTE Dominique (Président) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes Le Grand Charolais (CCLGC), Mme MAUNY Marie-France (VP) et MM. ACCARY André (VP), BERTHIER Pierre (VP), DESJOURS Thierry (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de PARAY-LE-MONIAL, M. ACCARY André (1er adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

M. Martin.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Pays Charolais Brionnais, et d'autoriser par ailleurs les collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet

défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) ainsi que la commune de Lesme pour les examiner lors d'une prochaine instance.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

Y a-t-il des abstentions ? (Non). Des votes contre ? (Non). C'est donc adopté.

(L'attribution de subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Pays Charolais Brionnais est adoptée à l'unanimité).

Les collectivités de ce SCOT Pays Charolais Brionnais ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance sont autorisées).

M. Martin.

Je vous remercie. Ces élus peuvent revenir.

(Les élus précédemment sortis réintègrent l'hémicycle).

Les élus suivants quittent la salle et ne prennent ainsi pas part aux débats et au vote s'agissant des collectivités intégrées au SCOT Pays de l'Autunois Morvan :

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Mmes BARNAY Marie-Claude (Présidente), AMIOT Catherine (conseillère déléguée) et M. BROCHOT Frédéric (VP) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie d'AUTUN, M. BROCHOT Frédéric (conseiller) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de LA GRANDE-VERRIERE, Mme BARNAY Marie-Claude (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein du Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC), M. BROCHOT Frédéric (Délégué titulaire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

M. Martin.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Pays de l'Autunois Morvan, et d'autoriser par ailleurs les collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Aménagement et Finances.

M. le Président.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*. Des votes contre ? *(Non)*. C'est donc adopté.

(L'attribution de subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Pays de l'Autunois Morvan est adoptée à l'unanimité).

Les collectivités de ce SCOT Pays de l'Autunois Morvan ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance sont autorisées).

M. le Président.

Je vous remercie. Ces élus peuvent revenir.

(Les élus précédemment sortis réintègrent l'hémicycle).

Les élus suivants quittent la salle et ne prennent ainsi pas part aux débats et au vote s'agissant des collectivités intégrées au SCOT Mâconnais :

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois, M. DESROCHES Patrick (VP) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes du Clunisois (CCC), Mme LEMONON Elisabeth quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CLUNY, Mme LEMONON Elisabeth (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de VIRE, M. DESROCHES Patrick (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais, Mme AURAY Géraldine (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CHAINTRE, M. COGNARD Jean-François (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de DOMPIERRE-LES-ORMES, Mme AURAY Géraldine (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), Mmes ROBIN Christine (VP), CANNET Claude (VP) et MM. COURTOIS Jean-Patrick (Président), COGNARD Jean-François (VP), REYNAUD Hervé (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses activités professionnelles en lien avec Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), M. GUIGUE Jean-Vianney quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CHARNAY-LES-MACON, Mme ROBIN Christine (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de MÂCON, Mme CANNET Claude (Conseillère déléguée) et M. COURTOIS Jean-Patrick (Maire), REYNAUD Hervé (Adjoint) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

M. Martin.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Mâconnais, et d'autoriser par ailleurs les

collectivités de ce SCOT ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin 2024 (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance.

M. le Président.

Y a-t-il des abstentions ? *(Non)*. Des votes contre ? *(Non)*. C'est donc adopté.

(L'attribution de subventions indiquées dans les tableaux joints en annexes 1 et 3 aux collectivités porteuses des projets intégrées au SCOT Mâconnais est adoptée à l'unanimité).

Les collectivités de ce SCOT Mâconnais ayant transmis un projet défini comme priorité 1 incomplet à fournir les pièces manquantes avant le 30 juin (liste avec dossiers et pièces manquantes en annexe 4) pour les examiner lors d'une prochaine instance sont autorisées).

M. le Président.

Je vous remercie. Nos collègues qui sont sortis peuvent revenir.

(Les élus précédemment sortis réintègrent l'hémicycle).

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie du CREUSOT, Mme COUILLEROT Evelyne (1ère adjointe) et M. DURAND Bernard (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de MONTCEAU-LES-MINES, Mme FRIZOT Marie-Thérèse (Adjointe) et M. DUPARAY Lionel (Adjoint) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes Le Grand Charolais (CCLGC), Mme MAUNY Marie-France (VP) et MM. ACCARY André (VP), BERTHIER Pierre (VP), DESJOURS Thierry (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne, M. DURIX Arnaud (VP) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de BLANZY, Mme CLEMENT Sophie (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de DIGOIN, M. DESJOURS Thierry (Adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Direction de la lecture publique et de l'action culturelle
N° 405

**Fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt
départemental - 1ère attribution de subventions 2024**

M. Reynaud, rapporteur,

La Commission ad hoc réunie le 2 février 2024 a donné un avis consultatif sur une première attribution de subventions pour 90 manifestations culturelles, au titre du dispositif « Fonds de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt départemental » pour un montant total de 354 000 €.

Elle a également pris connaissance de deux événements récurrents annoncés, dont les dossiers sont attendus pour le 15 mars 2024, qui feront l'objet d'un passage en deuxième attribution, pour un montant de 4 000 € d'aides.

Il vous est proposé :

- d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux joints en annexes 2a et 2b, pour un montant total de 354 000 €, à chacun des 90 bénéficiaires,
- d'approuver la convention annuelle entre la RAP "Pôle des Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône" et le Département, jointe en annexe 3, et d'autoriser M. le Président à la signer,
- de verser les 89 autres subventions aux bénéficiaires en une seule fois sans convention, à réception de l'annexe 4 écocitoyenne dûment complétée et signée.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Spécialisées Attractivité et Finances.

M. Martin.

Y a-t-il des abstentions ? (*Non*). Des votes contre ? (*Non*). C'est donc adopté.

(Le rapport N° 405, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 405 et le vote).

M. le Président.

Très bien. Apparemment, il nous reste encore un petit travail à faire au niveau des vœux, si j'ai bien entendu. Je vais faire les rapports sans débats et après, on fait une suspension et on fait les vœux.

RAPPORTS SANS DÉBATS

Direction des Affaires juridiques
N° 102

**Marchés, accords-cadres et avenants passés par le département
Information**

M. le Président.

La Commission Finances en a pris acte. Vous en prenez donc tous acte. Je vous remercie.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 102).

Direction des Affaires juridiques
N° 103

**Indemnités de sinistre
Information**

M. le Président.

La Commission Finances en a pris acte. Vous en prenez donc tous acte. Je vous remercie.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 103).

Direction des Affaires juridiques
N° 104

**Représentation en justice
Information**

M. le Président.

La Commission Finances en a pris acte. Vous en prenez donc tous acte. Je vous remercie.

(L'Assemblée départementale prend acte du rapport N° 104).

Direction des ressources humaines et des relations sociales
N° 105

**Personnel départemental
Transformation, création et suppression de postes permanents
Création de postes temporaires**

Avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances.

(Le rapport N° 105, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction Générale adjointe aux solidarités
N° 204

**Contrats de ville 2024-2030
Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Le Grand Chalon
Agglomération**

Il est reporté au 12 avril prochain.

En raison de ses fonctions au sein du GIP MDPH de Saône-et-Loire, M. ACCARY André (Président) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la COMMISSION EXÉCUTIVE (COMEX) DU GIP-MDPH, Mmes CANNET Claude, CHENUET Carole, CORNELOUP Josiane, FRIZOT Marie-Thérèse, LALANNE Carine, LEMONON Elisabeth, BARNAY Marie-Claude et M. GAUDRAY Alain, DURAND Bernard, BURDIN Raymond quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon, Mmes PLISSONNIER Florence (VP), MELIN Dominique (VP), DESCHAMPS Amelle (conseillère) et M. MARTIN Sébastien (Président), BERGERET Vincent (VP), BURDIN Raymond (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Quittent la salle lors du débat et du vote les personnes proposées dans le cadre du renouvellement des élus précédemment désignés pour siéger au sein du comité de suivi et d'évaluation du partenariat de la MLA de Chalon-sur-Saône : Mesdames Claude CANNET, Marie-Thérèse FRIZOT, Carole CHENUET, Carine LALANNE et Viviane PERRIN.

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
N° 206

**Maison locale de l'autonomie de Chalon-sur-Saône
Convention de partenariat entre le Département, la Maison
départementale des personnes handicapées (MDPH) et la
Communauté d'agglomération du Grand Chalon**

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Solidarité et Finances.

(Le rapport N° 206, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 206 et le vote).

En raison de ses fonctions au sein de la Commune de SAINT BONNET DE JOUX, Mme CORNELOUP Josiane quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
N° 210

Habitat inclusif
Programmation de l'Aide à la vie partagée 2024-2031 et
lancement d'un appel à projets

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Solidarité et Finances.

(Le rapport N° 210, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 210 et le vote).

*En raison de leurs fonctions au sein de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS D'ACCUEIL POUR ADULTES HANDICAPES (ADFAAH) - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mmes LANOISELET Dominique et BELTJENS Colette quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.
M. GUIGUE Jean-Vianney quitte également la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.*

Direction de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
N° 213

Promotion de l'accès à la pratique d'activités sportives
adaptées pour les personnes en situation de handicap
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association
départementale des foyers d'accueil pour adultes handicapés
(ADFAAH)

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Solidarité et Finances.

(Le rapport N° 213, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 213 et le vote).

Direction de l'enfance et des familles
N°215

Prévention spécialisée
Convention pluriannuelle d'objectifs fixant le nouveau cadre de
fonctionnement de la prévention spécialisée en Saône-et-Loire
pour les années 2024 à 2026

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Solidarité et Finances.

(Le rapport N° 215, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

En raison de leurs fonctions au sein de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), Mmes ROBIN Christine (VP), CANNET Claude (VP) et MM. COURTOIS Jean-Patrick (Président), COGNARD Jean-François (VP), REYNAUD Hervé (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses activités professionnelles en lien avec Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), M. GUIGUE Jean-Vianney quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote."

En raison de leurs fonctions au sein de la Mairie de MÂCON, Mme CANNET Claude (Conseillère déléguée) et MM. COURTOIS Jean-Patrick (Maire), REYNAUD Hervé (Adjoint) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais, Mme AURAY Géraldine (Conseillère) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes Le Grand Charolais (CCLGC), Mme MAUNY Marie-France (VP) et MM. ACCARY André (VP), BERTHIER Pierre (VP), DESJOURS Thierry (conseiller) quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

Quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote : Patrick DESROCHES, élu proposé pour représenter le Département en tant qu'administrateur à la SPL 71 au titre des assemblées générales.

Direction Générale adjointe à l'aménagement
N° 301

**Adhésion du Département de Saône-et-Loire à la SPL Mâconnais
Val de Saône Bourgogne du Sud (spl71)**

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Aménagement et Finances.

*(Le rapport N° 301, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).
(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 301 et le vote).*

En raison de ses fonctions au sein du CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE (CENB), Mme AMIOT Catherine quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Direction de l'accompagnement des territoires
N° 304

**Partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de
bourgogne
Adoption d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026
et de la convention annuelle 2024**

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Aménagement et Finances.

M. Cannard.

J'ai une question puisque nous sommes dans un rapport de biodiversité. M. le Président, au mois de décembre, vous avez retiré un rapport de la LPO où 15 000 € étaient inscrits pour l'investissement et 25 000 € pour des prestations. On aimerait savoir où en est ce rapport. Est-ce qu'il sera remis sur table ? Est-ce que la LPO vous a contacté ?

M. le Président.

Non. En fait, d'un accord commun avec eux, on continue à travailler comme on travaillait avant, de façon à être plus souples sur les objectifs et la contractualisation. Pendant des années, on a fonctionné sans avoir de « contrat longue durée ». Ce qui permet aussi, éventuellement, d'avoir d'autres intervenants à la place au cas où. En gros c'est ça. La pérennisation du travail qui était déjà effectué avec eux. Tout simplement. Donc on n'a pas besoin de voter pour cela puisqu'on fait comme on faisait avant. On donne plus de souplesse.

(Le rapport N° 304, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 304 et le vote).

Direction des routes et des infrastructures
N° 306

Déclassement du domaine public routier et cessions de parcelles de terrain

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Aménagement et Finances.

(Le rapport N° 306, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction Générale adjointe à l'attractivité
N° 401

**Match de gala caritatif de l'Unicef à Gueugnon
Attribution d'une subvention exceptionnelle**

M. le Président.

Nous avons invité 1 000 collégiens. Ils seront présents pour cette opération qui aura lieu lundi, avec des sportifs internationaux et plus locaux.

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Attractivité et Finances.

(Le rapport N° 401, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction des Collèges
N° 402

**Appel à projets en faveur des collégiens
Modification du règlement**

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Attractivité et Finances.

(Le rapport N° 402, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de la Lecture Publique et de l'action sociale culturelle
N° 404

**Spectacle vivant et diffusion culturelle
Aide aux projets 2024**

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Attractivité et Finances.

(Le rapport N° 404, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

Direction de la Lecture Publique et de l'action sociale culturelle
N° 406

**Petits lieux de diffusion en milieu rural
1ère Attribution de subventions 2024**

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Attractivité et Finances.

(Le rapport N° 406, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

En raison de leurs fonctions au sein de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) ESPACE DES ARTS A CHÂLON - CONSEIL D'ADMINISTRATION, Mmes LANOISELET Dominique, MAUNY Marie-France, PLISSONNIER Florence, BRUNET-LECHENAULT Claudette et MM. BURDIN Raymond, DESJOURS Thierry, GAUDRAY Alain, DESCIEUX Jean-Christophe quittent la salle lors des débats et du vote et ne prennent ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de l'Espace des arts Scène nationale de CHÂLON-SUR-SAONE, M. MARTIN Sébastien (Président) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la SCIC SAS LE THÉÂTRE MÂCON, M. REYNAUD Hervé quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de l'ASSOCIATION LOISIRS, ART, RENCONTRE, CULTURE (L'ARC) AU CREUSOT, M. DESJOURS Thierry quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de CLUNY, Mme LEMONON Elisabeth (adjointe) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de GUEUGNON, M. LOTTE Dominique (Maire) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de la Mairie de DIGOIN, M. DESJOURS Thierry (Adjoint) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de l'Association Luciol, M. REYNAUD Hervé (membre de droit) quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

En raison de ses fonctions au sein de l'ASSOCIATION MAISON DU PATRIMOINE ORAL DE BOURGOGNE A ANOST, Mme AMIOT Catherine quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Direction de la Lecture Publique et de l'action sociale culturelle
N° 407

Structures culturelles
Conventions triennales avec les acteurs culturels structurants
du territoire : renouvellement, création et avenant

Avis favorable à l'unanimité des Commissions Attractivité et Finances.

(Le rapport N° 407, mis aux voix, est adopté à l'unanimité).

(Retour dans l'hémicycle des Conseillers départementaux qui étaient sortis pendant la présentation du rapport 407 et le vote).

M. le Président.

Surtout, ne vous en allez pas, puisqu'on suspend la session pendant cinq minutes pour les groupes et on réunit à nouveau juste après les deux commissions. Et donc en gros, à 16h10, tout le monde est ici. D'accord ? Vous le dites à tous ceux qui sont absents ? Vous avez les deux versions sur vos mails.

(La séance est suspendue à 16h00)

(Reprise de la séance à 16h15)

➤ Vœux

M. le Président.

Mes chers collègues, je vous propose de terminer par les deux vœux. On va commencer par le plus ancien, celui concernant les pompiers qui avait donc été reporté à ce jour. Qui le présente ? C'est vous ? Allez-y, présentez-le et je commenterai après.

M. Fonteray.

C'est un vœu déposé par le groupe Gauche 71. On précisera qu'il était amendé par une dernière phrase ajoutée en fin de texte.

L'article 24 de la loi de finances rectificative de la Sécurité Sociale n° 2023 270 du 14 avril 2023 accorde, au titre de la solidarité nationale, le droit à trois trimestres supplémentaires pour la retraite aux assurés ayant accompli au moins dix années d'engagement continus ou non en qualité de sapeurs-pompiers volontaires.

Cette disposition consacrée à une demande ancienne (plus de 40 ans) des sapeurs-pompiers de leur fédération nationale et aurait concrétisé un engagement du président de la République. Particulièrement explicite, la volonté initiale du législateur devait permettre de valoriser pour leur retraite et de proposer une mesure incitative pour motiver les vocations. Après des mois d'attente, le projet de décret d'application de cette disposition envoyé au Conseil d'État limiterait l'octroi de trimestres supplémentaires aux seuls sapeurs-pompiers volontaires inactifs. Ce qui aurait alors comme seul effet de compenser le déficit de trimestres de ceux disposant de carrières hachées. C'est clairement insuffisant.

Ainsi, les sapeurs-pompiers volontaires qui concilient cet engagement avec l'exercice d'une activité professionnelle seraient exclus du bénéfice de ces trimestres supplémentaires. Cela entre en contradiction avec notre volonté commune de promouvoir l'engagement des pompiers volontaires pour consolider notre modèle de sécurité civile. Or, une grande majorité des sapeurs-pompiers volontaires concilient leur activité professionnelle et leur engagement. Par conséquent, le nombre de bénéficiaires de cette bonification de trimestres de retraite serait quasi insignifiant.

L'engagement citoyen allègrement consenti par les 197 000 hommes et femmes qui exercent le volontariat des sapeurs-pompiers constitue à la fois le pilier du modèle français de sécurité civile, la garantie de l'égalité d'accès au secours des populations sur tout le territoire et la préservation du dernier service public de proximité d'un grand nombre de territoires ruraux. En Saône-et-Loire, ils sont 1 800, soit 84 % de l'effectif de nos casernes.

En excluant une grande partie des pompiers volontaires, cette bonification de retraite suscite un fort mouvement de déception, de démotivation et de désengagement et les représentants des pompiers mobilisent les élus locaux pour que soit tenue la promesse faite par le gouvernement. La généralisation de trimestres

complémentaires pour 10 ans d'engagement devrait au contraire contribuer à renforcer leur reconnaissance dans le prolongement des avancées acquises dans la loi dite Matras.

Ça, c'est le vœu initial déposé par notre groupe. Après examen et proposition par le groupe majoritaire, la phrase suivante est ajoutée : « tout en considérant bien entendu que ce n'est pas aux collectivités locales d'assumer les conséquences financières de ces décisions prises par l'État et le législateur. »

À l'issue de la deuxième Commission, nous sommes tombés d'accord à l'unanimité sur l'adoption de ce vœu en commission des Finances.

M. le Président.

Des interventions ? Oui, Josiane.

Mme Corneloup.

Merci M. le Président. Je suis tout à fait en accord avec ce vœu, dans la mesure où nous l'avons dénoncé. Nous avons été un certain nombre, et j'ai fait partie de ceux-ci, à dénoncer ce décret qui semble se dessiner ainsi, parce que ce n'est pas du tout le respect de la loi Matras que nous avons voté en 21, qui visait à favoriser et à encourager le volontariat. On sait que notre modèle de sécurité civile français repose sur 80 % de sapeurs-pompiers volontaires. L'idée était de tous les encourager et non pas simplement ceux qui ont des carrières hachées puisque ça se limiterait à 10 % d'entre eux. On est donc bien loin de l'esprit de la loi. Évidemment, je suis favorable à ce vœu en précisant, puisque nous avons malheureusement cette fâcheuse connaissance de l'État qui n'assume pas ses responsabilités, qu'effectivement, il ne faudrait pas que la charge revienne au Département.

M. le Président.

Merci. Mme COUILLEROT.

Mme Couillerot.

Merci Président. Simplement ajouter que certainement, comme nombre de collègues de ces bancs, nous avons rencontré, à leur demande, des sapeurs-pompiers volontaires qui ne comprennent effectivement pas la distorsion qui est mise dans les textes entre ceux qui ont une carrière continue et qui donc doivent assumer en

même temps leur engagement de sapeurs-pompiers volontaires et leur travail, même si les entreprises et les collectivités leur facilitent de plus en plus la tâche, cette distorsion avec ceux qui ont des parcours professionnels interrompus et qui bénéficieraient, eux, de ces trimestres d'apport au niveau de leur retraite.

Ce qui est demandé et je crois qu'on en est tous d'accord, car ils le vivent vraiment comme une injustice, sur le terrain, c'est la reconnaissance de leur volonté, de faire, parce que c'est vraiment ça. En tant que sapeurs-pompiers volontaires, c'est une reconnaissance qu'ils attendent de leur mission et donc une égalité de traitement par la loi, de leur engagement au regard des trimestres qu'ils acquerraient en plus pour leur retraite.

Et bien entendu, puisque pour ce vœu au final, nous avons un accord, c'est à l'État d'assumer ses responsabilités en l'occurrence.

M. le Président.

Finalement, pour conclure, je souhaitais absolument qu'on ajoute cette phrase qui va d'ailleurs dans le sens de la rencontre que je vais avoir demain avec le ministre de l'Intérieur et quelques-uns de mes collègues très concernés par le monde des pompiers, de la DF, toutes tendances confondues. Nous défendons en effet aujourd'hui le fait déjà de trouver de nouveaux financements parce que nous sommes arrivés à un modèle qui a trouvé ses limites, avec le changement climatique, avec les formations, avec l'acquisition de matériel, le renforcement aussi des troupes, notamment par des pompiers professionnels. Pour tout ça, il nous faut de nouveaux financements au sein de la DF.

Moi j'ai déjà proposé plusieurs choses notamment suite au rapport qui avait été fait après les incendies de Gironde et notamment sur la valeur du sauvé. C'est vrai que pour toute nouvelle dépense, nous demandons aujourd'hui comme ça a été le cas pour le fameux pacte capacitaire, c'est-à-dire, même si la tradition voulait que le financement, comme cela a été évoqué tout à l'heure en réunion pour 50 - 50, le pacte capacitaire a été financé à 100 % par l'État. Aujourd'hui est venue sur la table la prime pour les JO, pour les pompiers, et en tout cas les départements qui mettaient à disposition les pompiers et ceux qui accueillait les épreuves des Jeux olympiques sur le financement, puisque le ministre de l'Intérieur a par ailleurs évoqué une prime pour les gendarmes, une

prime pour les policiers, une prime pour les soignants, mais rien pour les pompiers.

Donc demain en tout cas, nous allons en effet en réunion pour essayer de travailler cette question-là pour que ce financement soit pris en charge à 100 % par l'État. Ce qui pour l'instant n'est pas dans la tendance. Aujourd'hui, ce vœu qui est présenté, mais qui finalement représente la volonté de l'ensemble des élus sur le territoire national, puisque ce qui est écrit a toujours été présenté publiquement et soutenu publiquement par les élus. Et moi, chaque fois que je rencontrais des parlementaires, on a eu l'occasion d'en parler avec Josiane, c'est que c'est très bien les nouvelles mesures. Très bien. Sauf qu'aujourd'hui, les élus locaux et il y en a ici, m'écrivent tous les ans au moment de l'application de la hausse des contributions des communes. Ils m'écrivent en protestant contre la hausse. Or, on ne peut pas à la fois dire qu'on dépense plus, mais ce sont les collectivités locales qui vont payer. C'est pour ça que cette demande, je vous remercie de l'avoir acceptée. En effet, il faut aller dans le même sens, c'est-à-dire que toute dépense supplémentaire, aujourd'hui, je vous rappelle qu'on ne lève pas d'impôts, eh bien il faut qu'elle soit financée à 100 % par l'État.

En tout cas c'est le combat que nous allons une nouvelle fois mener demain matin. En tout cas, dans les futures mesures j'espère que ce sera dans ce sens-là, sauf si on arrive à aboutir et je sais que les parlementaires, Josiane tu en fais partie, se sont en effet emparés de ce dossier, sur la recherche d'un nouveau financement notamment sur la valeur du sauvé, mais pas seulement, sur la taxe touristique, enfin plusieurs autres apports financiers qui permettraient de répondre aux nouvelles dépenses concernant les SDIS de France.

Très bien. Je le mets aux voix. Nous sommes donc tous d'accord pour ce vœu. Il n'y a pas de vote contre ? *(Non)*. Pas d'abstention ? *(Non)*. C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le vœu commun sur le modèle de protection civile est adopté à l'unanimité).

M. le Président.

Tel que c'était amendé et préparé, c'est à FRÉDÉRIC BROCHOT de présenter le deuxième vœu.

M. Fonteray.

Président, je crois qu'on est dans la même configuration. Il s'agit d'un vœu déposé par notre groupe avant midi ce matin et donc il s'agit d'un vœu de notre groupe sur lequel après discussion il y a des amendements.

M. le Président.

Ça ne me fait rien. Réglementairement, c'est comme ça, si vous voulez faire autrement, ça ne me dérange pas.

M. Brochot.

Ce n'est pas un problème. On l'avait pris pour que je le présente, mais tu vas le présenter, ce n'est pas un problème pour moi. Tout ce qui compte de toute façon, c'est qu'on soit arrivés à un consensus entre nous. Je dirais qu'après les échanges que l'on a eus, on a réussi à vous ramener à la raison (*Rires*) sur le contenu de ce vœu. C'est avec plaisir que je te laisse présenter les amendements que l'on a apportés.

Mme Cantier.

Je vais vous présenter le vœu Gauche 71 sur lequel nous sommes parvenus à vous faire revenir à la raison. Il y a un consensus sur lequel tout le monde est d'accord. Oui, avec les amendements...

M. Guigue.

Alors précision. Je suis désolé de vous interrompre, ce n'est pas dans mes habitudes. Mais précisions parce que je ne sais pas comment on peut le... Oui, je sais, mais c'est pour essayer de faire avancer le débat, ma chère Claudette et je m'en excuse par avance, ce qui n'a pas toujours été le cas, je crois, de mes interlocuteurs. Blague à part, sur le nom du vœu...

Mme Brunet-Lechenault.

Vœu commun.

M. Guigue.

Oui ? Ça vous convient ? Vœu commun ? OK.

Mme Cantier.

On a réussi à trouver un consensus, donc c'est un vœu commun. Alors, je vous le lis.

L'annonce d'une fermeture du lycée de la nature et de la forêt de Velet a provoqué une large mobilisation de la part des élus et des enseignants qui dénoncent ce nouveau recul des services publics en milieu rural. Le Département de Saône-et-Loire a relayé cette inquiétude dès le mois de juin 2022 par un vœu adopté à l'unanimité en Assemblée départementale adressé à la Région Bourgogne-Franche-Comté, puis une question d'actualité posée en décembre dernier, lors de la présentation du rapport d'activité du préfet.

Cette fermeture envisagée pour 2025 est le résultat d'une inaction de l'État et d'une réflexion menée par la Région Bourgogne-Franche-Comté qui envisage une délocalisation de ce lycée. Pour les élus départementaux, cette annonce est un nouveau coup dur porté aux territoires ruraux, en particulier de l'Autunois-Morvan.

Le transfert annoncé de cette formation intervient sur un territoire déjà largement éprouvé par les retraits des services publics et vient renforcer le sentiment légitime d'abandon des pouvoirs publics. L'émotion est très vive parmi les élus, les enseignants et la population du secteur puisque cette décision, si elle se confirmait de la part de l'État et de la Région, aurait des conséquences très précises. Cette délocalisation génèrerait une perte de 44 emplois sur site. Cette délocalisation aurait des conséquences irréversibles sur l'économie locale et l'attractivité du secteur. Cette délocalisation semble par ailleurs ignorer la présence de l'EPIDE qui accueille 60 jeunes en réinsertion, structure qui partage les locaux du lycée.

Enfin, ce lycée dispose d'un emplacement stratégique, cohérent, dans le Morvan, à proximité d'un massif forestier important. Nous, Conseillers départementaux, réunis en Assemblée départementale ce jeudi 28 mars 2024, demandons à l'État et à la Région Bourgogne-Franche-Comté de revoir leur position, de garantir et pérenniser l'avenir du lycée de Velet à Étang-sur-Arroux.

Une copie de ce vœu sera transmise au président de la République, au Premier ministre, au ministre de l'Agriculture, aux Parlementaires de Saône-et-Loire, aux Élus régionaux, aux Élus de la CCGAM et aux Maires et Conseillers municipaux d'Étang-sur-Arroux.

M. le Président.

Merci. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Oui.

Mme Barnay.

M. le Président, permettez-moi au nom des élus du Grand Autunois-Morvan de remercier l'ensemble des élus départementaux pour avoir trouvé un consensus sur le maintien, la modernisation et la pérennisation du lycée professionnel forestier de la nature et de la forêt de Velet à Étang-sur-Arroux.

Je rappellerai que 100 % de la cohorte au bac a obtenu son diplôme. Il y a une qualité d'enseignement dans cet établissement. Et puis, lors des portes ouvertes, 35 familles sont venues visiter le lycée, 13 personnes ont pris contact avec le Centre de formation professionnelle pour la nature et la forêt et donc la formation adulte. Sachez que sur uniquement le territoire de la commune d'Étang-sur-Arroux, ce sont 650 élèves qui aujourd'hui fréquentent cette commune (collège, école primaire, Maison familiale rurale, EPIDE et lycée professionnel). Il est donc important de maintenir cet établissement comme cela a été dit, qui est très stratégique dans ce lieu où nous avons la seule gare du territoire sur la ligne Nevers-Dijon et qui permet une certaine mobilité. On voit qu'aujourd'hui l'ensemble des élèves viennent quasi par le train via Nevers ou via Dijon.

Il est important donc de pouvoir développer ces formations au sein de cet établissement public local et on espère que la Région qui nous a indiqué qu'elle ne souhaitait pas faire d'investissement massif, je reprends ses termes, pour restructurer ce bâtiment, un bâtiment qui n'a que 30 ans. Je me permets en tant que présidente de l'intercommunalité, lorsqu'une déchetterie, et notamment celle d'Étang-sur-Arroux a dû être mise aux normes, je ne suis pas allée voir une autre collectivité pour lui demander si à l'euro symbolique elle était prête à reprendre cet équipement et à faire les travaux. Je crois qu'aujourd'hui nos habitants, cela a été dit pour la santé, ont besoin en proximité d'une qualité de service public et de la formation et de l'enseignement et doublement quand on a cet établissement qui est intégré dans un site où il y a un maillage territorial local important et qu'on souhaite maintenir.

Je ne veux pas en rajouter, mais depuis la fermeture de Mardor depuis maintenant le 1^{er} avril 2019 et la fermeture de la maternité

d'Autun depuis plus d'un an maintenant, on a l'impression que le territoire de l'Autunois-Morvan est délaissé.

Merci à vous de votre attention.

M. le Président.

Merci. D'autres commentaires ? Non ? Eh bien écoutez, c'est un vœu très bien partagé, amendé et en tout cas qui fait l'unanimité et c'est une bonne chose. Je ne redis qu'une chose, que j'ai dite ce matin. Si la Région avait fait comme le Département, dès le début du mandat, en disant « on ne fermera pas de collège », eux auraient dit « on ne fermera pas de lycée et on fait des travaux à l'intérieur », aujourd'hui la question ne se poserait pas. C'est un vrai problème de stratégie. Je n'en dirai pas plus, mais on n'en serait pas là.

Je vais donc le mettre aux voix. M. FONTERAY. Vous aimez bien conclure sur ce que je dis. Toujours.

M. Fonteray.

C'était juste une observation. Parce qu'il y avait déjà des commentaires sur votre intervention en début d'après-midi sur le vœu que nous n'avions pas encore examiné en séance. C'est dire qu'une décision de fermeture d'un établissement scolaire se prend par l'État et donc par le ministère de tutelle, Éducation nationale et Agriculture. Souvent, quand une telle décision se prend, elle se prend au regard des effectifs. Et il faut bien reconnaître que pour éviter d'être menacé sur ce genre de dossier, il faut que les effectifs soient confortés et on ne booste pas des effectifs comme ça, du jour au lendemain. Ça signifie que la réflexion sur les filières, notamment liées à la forêt et liées à la nature n'ont pas été suffisamment approfondies par le ministère de tutelle pour pouvoir conforter, d'autant que ce sont des filières sur des emplois en devenir et non pas des emplois en perdition.

M. le Président.

Je suis désolé, je suis totalement opposé à ce que vous venez de dire. Parce que pendant des années quand on vous explique, et c'est ce qu'ils sont en train de faire sur Charolles, que les effectifs vont être en baisse, on va fermer, on ne va pas maintenir le lycée. Au bout d'un moment, les familles, et c'est normal, se posent des questions. Je vais vous donner un exemple simple. Si j'avais écouté certaines personnes, aujourd'hui, on aurait fermé le collège que nous allons reconstruire à neuf. Pourquoi ? Parce qu'il y a quelques

années, on m'a expliqué : M. le Président, il ne faut pas le maintenir, il ne faut pas faire de travaux. Les effectifs sont en baisse. Avant toute communication, j'ai demandé une étude sur plusieurs années, et remarqué une certaine stabilité. J'ai au contraire lancé un signe inverse. Aujourd'hui, on n'est pas du tout dans cette procédure de fermeture, parce qu'on a toujours eu un discours positif c'est-à-dire nous n'avons pas découragé les familles de venir s'inscrire dans ce collège.

C'est pour cela que je suis totalement en désaccord. À vous écouter, c'est comme les aéroports, c'est comme toutes les infrastructures : « écoutez, ça ne vit pas bien. On va fermer. » On en parle comme ça pendant deux ou trois années, alors les gens s'en vont. Ils ne vont pas participer à ces dispositifs, ils ne veulent plus s'inscrire. Je ferais sans doute la même chose. Donc vous ne donnez jamais de signe encourageant. Je suis contre cette façon de faire.

C'est pareil sur l'aménagement du territoire, souviens-toi en 2015 quand on a dit : il faut que le Département fasse un port sur la Saône. Ce n'était pas évident à l'époque. On nous a dit : Non, écoutez, il y a du chômage, il n'y a pas de possibilité de faire venir une entreprise, on n'y va pas. Mais là en plus, c'est pire parce que c'est sur des infrastructures existantes. Ils auraient eu un discours différent il y a plusieurs années, ils auraient fait des travaux dans cette infrastructure, parce qu'il n'y en a pas eu de faits, eh bien on n'en serait pas là. Je veux bien qu'on tire toujours sur les mêmes, mais si le président d'une collectivité locale dit haut et fort « on va maintenir ces infrastructures, eh bien l'État ne va pas vous annoncer derrière une fermeture. Je ne suis absolument pas d'accord.

En tout cas, nous c'est ce qu'on a fait et c'est dans cette voie qu'on va continuer à mener des actions.

M. Brochot.

Cela fait déjà quelques années quand même que la Région avait envoyé dans les tuyaux cette petite musique de fermeture. Et comme ça a été dit, je pense qu'il faut qu'on soit très vigilants par rapport à l'évocation de la fermeture également de Charolles. Concernant les effectifs, ceux de Velet sont stables depuis quelques années, ce n'est pas ça. C'est qu'ils avaient la volonté de le fermer. Ils ont essayé de faire avaler la couleuvre par le biais d'une baisse

d'effectifs, ses bâtiments vieillissants. Mais je vous rejoins complètement. Quand on veut entretenir des bâtiments, on le fait, on met les moyens. Aujourd'hui la Région se désengage sur énormément de sujets : au niveau agricole, environnemental, sanitaire. Je pense qu'on va révoquer des dossiers dans les semaines ou les mois qui viennent avec des désengagements et qui engagent la fermeture d'un lycée. On est quand même dans un bassin forestier important avec une économie liée au bois qui est non négligeable. Nous avons la possibilité de former des jeunes, avec en plus l'EPIDE qui est à côté, il y a tout un lien avec le territoire. On verra aussi par la suite la convention qui existe concernant l'EPIDE sur la réinsertion.

On est complètement dans le mur aujourd'hui à cause des désengagements de la Région.

M. le Président.

Très bien. M. BERTIER et on va passer aux votes.

M. Bertier.

Simplement pour vous dire en tant que maire de Charolles mon inquiétude. Je vais vous expliquer quelque chose, très rapidement, l'internat du lycée Wittmer. Depuis six ans, la Commission de sécurité émettait un avis défavorable, car des travaux de sécurité étaient à réaliser. Depuis six ans, la Région faisait lever les décisions de la Commission de sécurité en promettant de faire les travaux. Elle a trainé jusqu'au bout. La Commission de Sécurité ne lève plus les décisions et a émis un avis défavorable sur l'internat de Wittmer. Nous avons transféré les élèves de Wittmer à l'internat du lycée agricole. Or ce dernier n'est pas loin d'être obsolète. Donc je m'interroge vraiment non seulement sur le lycée agricole, mais sur le lycée Wittmer aussi, sur la nécessité de maintenir ces deux établissements. Je m'interroge beaucoup sur la volonté de la Région de maintenir le lycée agricole, mais aussi le lycée Wittmer. C'est purement inacceptable de la part d'une collectivité, de mettre en danger des jeunes dans un internat qui ne répond pas aux normes de sécurité.

M. le Président.

Merci. Oui ?

Mme Perrin.

Merci M. le Président. Je voulais juste conclure, puisque vous avez parlé du collège de Sanvignes. Je vous rassure. Les élus de Sanvignes avaient bien entendu votre discours concernant la non-fermeture des collèges en Saône-et-Loire. Les citoyens l'avaient bien entendu aussi. C'est pour ça qu'on a travaillé ensemble. J'ai quand même un maire qui est Conseiller régional. Je me doute qu'en rentrant il va me demander le reste. Mais tant pis, à un moment donné, on assume les choses. Donc on est tous bien d'accord sur la continuité du lycée du Velet. Merci en tout cas.

M. le Président.

Mais évidemment, il n'y a pas de soucis. D'ailleurs, la planification de la reconstruction est bien sur les rails. Il n'y a pas de soucis. Mme COUILLEROT.

Mme Couillerot.

Juste quelques mots parce que je ne voudrais pas qu'on dérive vers des problématiques autres que l'éducation et la formation. Moi je n'ai pas d'état d'âme en tant qu'élue locale, pour dire que ce soit au niveau de nos écoles, sur nos communes, au niveau de nos collèges ou de la formation lycée supérieure, de qui relèvent les compétences. On sait qu'on est sur des compétences partagées où toute la partie formation et enseignement relève de l'État et la partie entretien immobilier relève des collectivités en responsabilité, soit les communes, soit le Département, soit la Région. Et je n'ai aucun état d'âme pour dire également qu'il faut une volonté partagée pour que ça fonctionne. C'est pour ça que nous sommes d'accord sur le vœu qui est proposé aujourd'hui parce que c'est cette responsabilité partagée qui n'est pas assumée et qui conduit à ce désert programmé sur l'Autunois. Donc ne perdons pas notre volonté commune de dire qu'il faut que les interlocuteurs travaillent pour trouver une solution et une sortie favorable pour ce territoire. Et je suis d'accord sur les signes à donner. On le fait tous dans nos responsabilités.

M. le Président.

Je n'aurais pas fait meilleure conclusion. Je vais donc vous proposer le vote du vœu. Pas d'abstention ? (*Non*). Pas de vote contre ? (*Non*). C'est donc adopté. Je vous remercie.

(Le vœu commun concernant le lycée professionnel forestier de la nature et de la forêt de Velet à Étang-sur-Aroux est adopté à l'unanimité).

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 16H50).



La Secrétaire de séance,

Amelle DESCHAMPS

Le Président du Conseil
départemental,

André ACCARY

NB : En l'absence d'Amelle DESCHAMPS à la séance du 26 juin 2024 au cours de laquelle ce PV des débats a été adopté, à titre exceptionnel et avec l'accord de l'Assemblée, seul le Président du Conseil départemental est signataire.

Direction de la publication :

M. le Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Service des Editions Départementales

N° ISSN : 2491-3340
